

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

04/12/97

Origine :

ACCG

Mesdames et Messieurs les Directeurs

Mesdames et Messieurs les Agents Comptables

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Centres de Traitement Informatique

Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux

Monsieur le Médecin Conseil Chef de Service de la Réunion

(pour Attribution)

Réf. :

ACCG n° 29/97

Plan de classement :

10

Objet :

**SUIVI COMPTABLE DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE, A COMPTER DU
1er JANVIER 1998.**

Pièces jointes :

Liens :

Date d'effet :

1er JANVIER 1998

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

A.PIEDNOEL

Téléphone : 01 - 42 - 79 - 32 - 57

@

Agence Comptable/Contrôle de Gestion

04/12/97 Mesdames et Messieurs les Directeurs
 Mesdames et Messieurs les Agents Comptables

Origine : - des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
ACCG - des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
 - des Caisses Générales de Sécurité Sociale
 - des Centres de Traitement Informatique

Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux

Monsieur le Médecin Conseil Chef de Service de la Réunion

(pour Attribution)

N/Réf. : ACCG n° 29/97

Objet : Suivi comptable de la loi de financement de la Sécurité Sociale, à compter du
 1er janvier 1998.

L'objectif national des dépenses d'assurance maladie de l'ensemble des régimes obligatoires de base est, depuis l'année 1997, fixé annuellement par une loi de financement de la Sécurité Sociale.

Cet objectif se décline en deux agrégats : les dépenses exécutées en ville et les dépenses exécutées en établissements. Ces agrégats sont eux-mêmes répartis en sous-enveloppes : OQN des médecins libéraux, autres dépenses de ville, établissements sanitaires, établissements médico-sociaux, cliniques privées.

Enfin, il appartient à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie de déterminer, dans le cadre des relations conventionnelles avec les professionnels de santé et les établissements de santé privés, les " Objectifs Quantifiés Nationaux " devant être respectés par ses partenaires.

Dans ce contexte, la CNAMTS se devait d'adapter ses outils comptables et statistiques pour assurer le suivi des différents OQN déclinés par professions de santé.

Une imputation comptable rigoureuse obtenue en sous-produit de paiement-mandatement, avec tous les contrôles nécessaires, permettra d'obtenir des chiffres opposables aux tiers concernés.

Les documents que vous trouverez ci-joints en annexes, reflètent les étapes de la démarche qui a été entreprise pour aboutir à la détermination des différents postes de la Loi de financement :

- le plan comptable de référence maladie et accidents du travail (annexe I)
- les spécifications fonctionnelles détaillées de la nouvelle application et les compléments apportés (annexes II A et II B).
- les tables de l'application et l'algorithme général de ventilation des comptes OQN (annexe III).

<i>I - LE PLAN COMPTABLE DE REFERENCE ET LES SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES DETAILLEES</i>
--

I - 1. Les grands principes retenus :

A partir de la ventilation actuelle effectuée par PRESTIJ, de nouveaux critères ont été intégrés pour une ventilation très affinée des prestations, afin de cibler l'ensemble des actes concernant les professionnels de santé :

- effectués en qualité d'agent prescripteur ou d'agent exécutant (en fonction de la catégorie et de la spécialité)
- effectués dans le cadre d'une activité salariée ou libérale

Chaque compte a été décliné par catégories de professionnels de santé en tant qu'exécutant, puis à l'intérieur par catégories de prescripteurs.

Exemple : - Actes effectués par des infirmiers libéraux,
- Prescrits par des omnipraticiens libéraux
- Prescrits par des omnipraticiens salariés
- Prescrits par des spécialistes libéraux
etc...

Pour les dépenses exécutées en établissements, les comptes ouverts doivent permettre de suivre les grandes enveloppes définies dans la loi de financement de la Sécurité Sociale, à savoir :

les établissements sanitaires,
les établissements médico-sociaux,
les cliniques privées sous OQN et hors OQN.

Les spécifications fonctionnelles détaillées fournissent toutes les explications nécessaires sur les nouveaux critères de ventilation et leur croisement pour aboutir à l'alimentation d'un compte comptable.

Enfin, elles fournissent la liste des codes Laser des prestations alimentant les grands comptes de regroupement.

Exemples : le contenu du poste des honoraires médicaux, le contenu du poste des honoraires para-médicaux par catégories d'auxiliaires, etc...

Ce document donne très précisément, le raisonnement suivi et les éléments pris en compte pour imputer un acte dans un compte.

Il est conseillé de bien étudier ce document qui est la base de toute l'articulation des principes de ventilation et qui sera très utile dans la démarche à entreprendre pour le recyclage des prestations n'ayant pu être ventilées (cf. paragraphe IV ci-après).

I - 2. Les compléments apportés au document “ spécifications fonctionnelles détaillées OQN ”

Depuis l'élaboration de ce document en date du 6 juin 1997 un certain nombre de compléments ou de modifications ont été apportés pour faire face notamment aux évolutions réglementaires ou pallier les difficultés apparues lors des tests effectués.

L'ensemble de ces compléments est joint en annexe II B.

II - L'ALGORITHME GENERAL DE VENTILATION ET LES TABLES DE LA NOUVELLE APPLICATION :

Le document “ Spécifications fonctionnelles détaillées ” explicite dans un chapitre “ 3- Conception du produit ” (pages 21 à 27) le traitement de la ventilation et fournit quelques exemples de détermination du compte fin d'imputation.

Toutefois, pour mieux appréhender les étapes du raisonnement, un document complémentaire a été établi, à l'appui des tables de l'application. C'est “ l'Algorithme général de ventilation O.Q.N. ”, document ci-joint en annexe III.

Il permet d'explicitier les traitements spécifiques à certains comptes et fournit les liens avec le contenu des nouvelles tables.

Il prévoit les règles de gestion de l'alimentation des départements pour un fichier à destination du CENTI d'Evreux (cf. paragraphe III sur les différents flux O.Q.N. au 01.01.98).

II -1 . Les principes du traitement :

Il s'agit de déterminer, pour chaque prestation, les éléments constitutifs de cette ventilation :

exercice, gestion comptable, compte, département du prescripteur et département de l'exécutant.

La détermination de l'exercice au cours duquel la prestation a été exécutée, de la nature d'assurance et du code gestion comptable se fait de manière totalement identique à la ventilation actuelle des prestations.

Ainsi les tables :

351 - Codes régimes et natures d'assurance

352 - Codes des gestions comptables de l'ancienne application PRESTIJ sont maintenues dans l'application O.Q.N.

Le traitement va ensuite filtrer les cas particuliers :

- dépenses A.S.S. hors migrants

- dépenses A.S.S. migrants
- gestions TM ou TA - comptes de classe 4.

Ces prestations sont imputées dans des comptes spécifiques que l'on obtient en lecture directe dans la table 373. Eléments de ventilation O.Q.N. à partir des actes », colonne CPE - NUM.

Exemples : les codes IG; IGA, IGB, IGM, IGP pour les interruptions de grossesse alimentent le compte 45112731 - I.V.G. - Remboursement à l'acte.

De même les pensions d'invalidité, les rentes accidents du travail, le capital décès, les autres charges techniques sont générés directement dans cette table, à partir des codes actes qui les alimentent.

En revanche, pour toutes les autres prestations constituant la majeure partie de la ventilation, le numéro de compte est déterminé par étapes successives en appliquant l'algorithme ci-après :

- le début du compte est toujours égal à 656.
- la nature d'assurance détermine les deux caractères suivants :

31 - Maladie, 32 - Maternité et 41 - Accidents du Travail.

Ensuite, la détermination des autres parties du compte se fait à l'aide des tables 373 - 374 - 375 - 376 et 377 et est fonction de la nature de la prestation.

II -2 . Exemples de ventilation

Les exemples ci-après permettront de faire les liens entre les principes de l'algorithme et les tables de l'application.

Honoraires médicaux, Sages-femmes et Dentistes :

liquidation d'une consultation d'un assuré en maladie, chez un médecin

n° 84 1 2345 67 de spécialité 01.

catégorie de l'exécutant

2 car. : N° de département.

début du compte 656 31

maladie

l'accès sur la prestation table 373 donne une racine égale à 2.

PRS - Nat - CPE - PRS
C 2

656 31 2

il faut ensuite se référer à la table 374.

Cette table se divise en 3 parties :

- Prescriptions
- Honoraires
- Para-médicaux.

Pour chaque partie la spécialité du praticien est croisée avec la catégorie.

Dans le cas présent, il faut considérer la partie HONO (honoraires) le médecin a une spécialité 1 et une catégorie 1. Le croisement donne " 111 ".

Le compte devient 656 31 2 111

soit Honoraires médicaux des Omnipraticiens libéraux.

liquidation d'une consultation d'un assuré en maladie chez un médecin
n° 84 1 23 45 67 de spécialité 12.

Le début du compte est le même que précédemment - 656 - 31 2.

Seul l'accès à la table 374 est modifié. Dans la partie HONO, le croisement d'une spécialité 12 (Pédiatrie) avec une catégorie 1, donne 113 ; le compte devient 656 312 113 soit Honoraires médicaux des spécialistes libéraux.

Honoraires paramédicaux :

Le praticien n° 84 1 23 45 67 de spécialité 12 a prescrit des AMI en maladie exécutés par un exécutant n° 84 6 123 456.

Cat. 6 = infirmier spécialité 24

le début du compte est toujours

656 31

l'accès à la table 373, code prestation AMI donne 22

656 31 22

Il convient ensuite d'accéder à la table 374 à deux reprises,

- une première fois pour l'acte effectué, dans la partie PARA. Le croisement spécialité 24 et catégorie 6 donne 11
- une deuxième fois pour le prescripteur dans la partie PRES. Le croisement spécialité 12 et catégorie 1 donne 3.

Le compte est donc

656 31 22 11 3 soit Actes effectués par des infirmiers libéraux prescrits par des spécialistes libéraux.

Actes effectués dans des établissements

Consultation assurance maternité effectuée dans un établissement 840 196 784 par un médecin spécialité 01 - établissement de catégorie 125 - STJ 40 MFT : 10.

Début du compte 656 32

- la table 373 donne 2 pour la consultation 656 32 2.
- la table 374, partie HONO, donne au croisement de la spécialité 1 et la catégorie O " 112 " - 656 32 2 112.
- la table 376, détermine qu'un établissement de catégorie 125 peut être soit public, soit privé.
- la table 377 pour MFT = 10 et STJ < 40 donne 1.

- le compte final
656 32 2 1121 - Honoraires médicaux des omnipraticiens des centres de santé.
- si le code catégorie n'est pas dans la table 376, le dernier caractère est 8 - Omnipraticiens salariés - Autres établissements,
- si la combinaison STJ/MFT, soit STJ>40 et MFT 10 avait donné du public le compte aurait été 656 32 24 - Honoraires du secteur public.

Prescriptions :

Prescription de médicaments PH4 par l'omnipraticien (cat. 1. Spé 01) en assurance maladie. Le médicament est délivré par une pharmacie d'officine. Le compte commence toujours par 65631

l'accès à la table 373 sur la prestation PH4 donne 41

Compte : 656 31 41

il convient d'accéder ensuite à l'exécutant pharmacie
l'algorithme p. 10 définit la pharmacie d'officine (exécutant, catg. 2 4e car. du numéro = 0). On ajoute 1 au numéro de compte 656 31 41 1

en dernier lieu on détermine le prescripteur
Table 374, PRES Spécialité 01/Catg. 1 donne 1.

On obtient : 656 31 41 11 Médicaments délivrés par les pharmacies d'officine, prescrits par des omnipraticiens libéraux.

Prescription par ce même médecin d'actes en B effectués par un exécutant de catégorie 3, spécialité 30.

Le compte commence 656 31

Table 373 : Actes en B 31

656 31 31

Algorithme p. 10 : Traitement pharmacie
la valeur ajoutée à la prestation commence par 3 (actes de biologie)
l'exécutant est un laboratoire (catg 3) on ajoute 1 au numéro de compte
qui devient :

656 31 31 1

Tabl 374 : PRES O1/1 1

Le compte final obtenu

656 31 31 11 : Actes de laboratoires O.Q.N. biologie prescrits par des
omnipraticiens libéraux.

Prescription de médicaments antirétroviraux par un médecin de
spécialité 13 exerçant dans un établissement, délivrés dans une pharmacie
hospitalière.

Début du compte 656 31

Table 373, la prestation MX4 donne 42

656 31 42

L'exécutant est une pharmacie hospitalière. On ajoute 3 au numéro de
compte 656 31 42 3

Table 374 ;

Prescripteur : le prescripteur est déterminé par la catégorie et la
spécialité.

Dans ce cas la spécialité = 13

la catégorie est trouvée dans le numéro de l'établissement qui figure
dans la rubrique " prescripteur " le 3e caractère = 0

Le croisement Spé. 13/ Catg. 0 donne 4.

Le compte final devient 656 31 42 34. Médicaments antirétroviraux délivrés par les pharmacies hospitalières et prescrits par des spécialistes salariés.

Indemnités journalières

Prescription d'I.J. NOR + en maladie par un spécialiste 19 catégorie 4.

Début du compte 656 31

Table 373 : l'accès à NOR+ donne 82 compte 656 31 82

Table 374 : PRES catg 4/Spé. 19 donne 71
compte final 656 31 82 71 I.J autres que cures thermales prescrites par des dentistes libéraux.

Tous les cas particuliers sont traités dans l'algorithme de ventilation. Il est conseillé également de prendre connaissance très attentivement de ce document.

III - LES DIFFERENTS FLUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 1998 :

III - 1 . La description des flux :

La ventilation est réalisée selon les principes actuels de PRESTIJ/Droits constatés à savoir :

- Alimentation quotidienne des comptes et des gestions.
- Ventilation de chaque compte entre N et N - 1.

Toutefois, au 1er janvier 1998, les fichiers suivants seront constitués :

- au niveau de COPERNIC :
alimentation journalière des comptes agrégés par rapport au fichier O.Q.N. et ouverts au Plan Comptable National au 1er janvier 1998 (Document joint en annexe I : 144 comptes d'imputation). L'alimentation se fait par gestion/compte d'imputation.

- au niveau d'ALCOR (sur le PMF de l'Agence Comptable), mise à disposition du même niveau de compte que pour COPENIC enrichi toutefois de la ventilation des prestations entre les exercices N et N - 1. La base O.Q.N. sur ALCOR est constituée par année, par mois, par CPAM, pour toutes Mutuelles confondues.

La CPAM pourra disposer à la demande de ce fichier quotidiennement, notamment pour contrôle avec les données comptabilisées dans COPENIC.

- au CTI (en central) : le fichier O.Q.N. détaillé par gestion compte "fin" ventilé par exercice de soins N et N - 1 sera constitué et conservé au CTI. Ce fichier pourra être mis à disposition de la CPAM selon des modalités qui seront précisées ultérieurement (constitution d'une base INFORMIX - interrogeable par outil de requête type SAS...).

Ce fichier O.Q.N. au C.T.I. est constitué par gestion/compte fin d'imputation (1589 comptes d'imputation possibles).

Par ailleurs, un fichier dit O.Q.R. sera constitué mensuellement à destination du CENTI. Ce fichier comportera pour chaque compte "fin" ventilé par exercice de soins N et N - 1 la référence du département du prescripteur et celle du département de l'exécutant. Toutefois, ce fichier sera constitué toutes gestions confondues pour la branche maladie d'une part et pour la branche AT/MP d'autre part.

Il est précisé que les bases de données O.Q.N. et O.Q.R. seront également déclinées pour les CPAM d'une part, et les Mutuelles d'autre part.

- remontée à la CNAM : le fichier ALCOR susvisé sera télétransmis à l'Agence Comptable de la CNAMTS, par gestion à la fin de chaque mois. Toutes dispositions devront être prises afin que ce fichier soit télétransmis via STAC automatiquement.

III - 2 . Le traitement des flux des CPAM :

Pour les CPAM, le flux des prestations sera traité en PRESTIJ-OQN dès le 1er janvier 1998, avec la version PM 9.32.

La période complémentaire de l'année 1997, du 2 janvier au 12 janvier 1998, (7 quantités de liquidation) sera donc traitée avec cette version; ARC 98 01 effectuera la ventilation des flux entre N et N - 1.

Les soins se rapportant à l'exercice 1998 alimenteront la comptabilité 1998 selon les nouveaux principes de ventilation.

Les soins se rapportant à l'exercice 1997 ou un exercice antérieur, alimenteront la comptabilité 1997. Pour ce faire, une table dans ARC transformera les nouveaux comptes O.Q.N. alimentés par PRESTIJ, en comptes agrégés PCN 97. COPERNIC.

Pour l'alimentation des différents fichiers, il convient de distinguer deux périodes :

la période complémentaire :

La date PM est comprise entre le 2 et le 12.01.98.

Les soins 96 et antérieurs alimentent la comptabilité 1997 et ALCOR reçoit un fichier 97.13 N-1.

Les soins 97 alimentent la comptabilité 1997 et ALCOR reçoit un fichier 97 13 N.

Les soins 98 alimentent la comptabilité 1998 et ALCOR reçoit un fichier 98.00 N (N = 1998).

la date PM est supérieure au 12.01.1998

les soins 97, 96 et antérieurs alimentent la comptabilité 1998 et ALCOR reçoit un fichier 98 MM. N-1, MM représentant le mois de PM de 1998.

Les soins 1998 alimentent la comptabilité 1998 et ALCOR reçoit un fichier 98 MM.N, MM représentant le mois de PM de 1998.

III - 3 . Le traitement des flux des Mutuelles

A partir de la documentation qui leur a été fournie, les Mutuelles sont chargées d'établir leur propre traitement informatique, permettant d'aboutir aux mêmes ventilations que les CPAM.

Il leur a été demandé de transmettre des fichiers, nouvelle structure, dès le 20 décembre 1997, de façon à éviter les problèmes de réception rencontrés au début de l'année 1997, pour la période complémentaire 1996.

Des situations différentes sont susceptibles de se produire pour la fin de l'exercice 1997 et le début de l'année 1998, selon les flux transmis par les Mutuelles.

Les cas les plus importants à signaler sont les suivants :

- les flux mutuelles concernant une journée de 1997 et reçus entre le 1er et le 15.01.98, seront imputés dans la comptabilité 1997, en période complémentaire, mais feront partie des fichiers droits constatés 97.12.N-1 et 97.12.N (que le flux soit en ancienne structure ou en nouvelle structure OQN).
- les flux Mutuelles concernant une journée 1997 et transmis après le 15.01.98 en ancienne structure, ne seront pas traités.

Si le cas devait se produire, des instructions complémentaires seraient données.

Il convient de rappeler ici qu'il est impératif de vérifier que tous les fichiers non transmis au cours de l'année, doivent parvenir dans la comptabilité des CPAM, pour le 31.12.1997 (ou au plus tard le 12.01.1998).

- une journée comptable d'une mutuelle datée de 1998 et reçue en journée PM avant le 31.12.1997 sera rejetée avec un code spécifique et une nouvelle transmission demandée. Les Mutuelles seront incitées à ne pas transmettre de journée datée de 1998 avant le 02.01.1998
- pour les fichiers avec une ancienne structure, adressés par les Mutuelles entre le 2 et le 12.01.1998, les soins se rapportant à 1998 ne seront pas traités. Pour ne pas bloquer l'arrêté des comptes des CPAM, les soins de 1997 ou d'une année antérieure seront traités.

Pour l'ajustement des CPAM entre les paiements et les ventilations, une édition papier sera effectuée au CTI et mise à disposition des CPAM.

Il sera toutefois demandé à la Mutuelle de retransmettre toutes les journées depuis le 02.01.98, en format nouvelle structure O.Q.N. Dans cette attente, les fichiers O.Q.N. et O.Q.R, devant être suivis sur une année civile de paiement, seront globalement impactés des soins 97,96 et antérieurs, par imputation dans un compte 658888 créé dans ces deux bases.

L'enregistrement sous ce compte permet d'avoir une égalité entre la base droits constatés 97.13 (Structure 97), et la base droits constatés 97.13 (Structure 98).

Le programme ARC saura reconnaître les journées et le compte 658 888 sera soldé lorsque la Mutuelle aura retransmis un fichier en nouvelle structure.

- si, après le 15 janvier 1998, une mutuelle transmet une ventilation en format " nouvelle structure ", mais se rapportant à une JOC de l'année 1997, ARC impactera la base OQN droits constatés de 1998, globalement dans un compte 659999.

Cette opération a pour but de ne pas polluer l'O.Q.N. 98, qui ne doit comprendre que des soins payés en 1998.

IV - LES PRESTATIONS A RECYCLER :

Dans l'algorithme sont examinées également les incompatibilités ou insuffisances de renseignements qui entraînent une imputation au compte 474121 - Prestations à recycler.

La liste des signalements est fournie en page 11 du document.

IV - 1 . Les signalements LLE (messages - caisses)

Avant d'aborder le problème des recyclages liés à l'application de PRESTIJ. OQN, il convient d'attirer l'attention des Agences Comptables sur les problèmes de liquidation en amont de la chaîne comptable.

Afin de fiabiliser le plus possible les imputations dans les comptes fins OQN, des contrôles supplémentaires ont été introduits dans l'application LLE, depuis la version centrale 9.26 qui est en place actuellement dans les CTI.

Or, ces contrôles entraînent une liste de signalements “ LLE ”, beaucoup plus conséquente qu’auparavant.

Il semble que ces signalements mettent en évidence :

- des divergences entre la saisie des liquidateurs et les données du fichier local des praticiens. Par exemple, la saisie d’une spécialité erronée entraîne un signalement indiquant cette erreur, mais la prestation est payée et peut être ventilée, si la combinaison spécialité, catégorie de praticien entraîne l’imputation dans un compte.
- de nombreuses incompatibilités liées à la mauvaise qualité du fichier des établissements (ETACET ou ETAREP selon les caisses). Or, elles vont se retrouver, dans un grand nombre de cas, dans les prestations à recycler pour les mêmes motifs : mode de fixation de tarif non renseigné ou inconnu, statut juridique non renseigné ou inconnu, incompatibilité entre MFT et STJ, prestation non ventilable en public.

La solution idéale sera la mise en place, dans chaque CTI, du fichier national des professionnels de santé et du fichier national des établissements (FNPS et FNE).

Cette situation ne pouvant être réalisée au 1er janvier 1998, il convient, dès à présent d’examiner la liste des signalements LLE, et en accord avec les services du Directeur :

- attirer l’attention des liquidateurs sur la qualité de leur saisie, notamment sur les données des professionnels de santé,
- demander aux CRAM d’accélérer et d’améliorer la saisie des données du fichier établissements, dans la mesure où il s’agit d’éléments non susceptibles de correction par les CPAM elles-mêmes.

Remarques : Le problème des numéros FINESS est très important. Toutes les prestations liquidées dans les établissements publics (consultations externes, conventions internationales) doivent l'être sous le numéro juridique et non sous le numéro géographique. Les CRAM n'alimentent dans ETAREP que les unités juridiques, ce qui est conforme aux instructions de la CNAMTS (circulaire DESMES n° 1284/96 du 21 novembre 1996 et n° 271/97 du 20 mars 1997).

Le lien entre le numéro géographique et l'unité juridique sera fait dans le FNE. Dans la situation actuelle, tant que les établissements publics établiront leurs factures sous le numéro géographique, les prestations seront rejetées (établissement inconnu - MFT : non renseigné - STJ : non renseigné).

IV - 2 . Les signalements de l'application PRESTIJ - OQN

La liste des anomalies PRESTIJ-OQN doit faire l'objet d'un examen attentif et de recherches puisque les prestations concernées ne seront pas ventilées. Elles sont imputées dans un compte d'attente TM/TA 474121.

Or, la précision nouvelle des ventilations exige une qualité de la saisie et une qualité des fichiers permanents beaucoup plus rigoureuse que par le passé.

Il importe aussi que les prestations recyclées le soient dans les bons comptes afin de ne pas impacter à tort, l'OQN d'un professionnel de santé (exemple : recyclage sur un compte d'omnipraticiens, pour ne pas rechercher une spécialité).

Par ailleurs, tant que les fichiers nationaux FNPS et FNE ne seront pas en ligne, les prestations à recycler seront plus nombreuses à compter du 1er janvier 1998.

Chaque jour, à l'issue du traitement comptable, sont éditées deux listes d'anomalies :

Une liste à destination de l'agence comptable, pour l'ensemble des centres de paiement, sur laquelle on peut trouver le numéro de matricule, le critère d'archivage, et le motif du rejet avec le numéro correspondant à la liste des signalements.

Une liste à destination de chaque centre de paiement sur laquelle figure en plus le montant de la ou des prestations non ventilées.

Il est vivement conseillé au service de l'agence comptable de la CPAM, d'examiner au jour le jour la liste de ces anomalies, afin d'apurer les comptes TM/TA 474121 - Prestations à recycler le plus rapidement possible.

Il n'est pas possible de prévoir, dès à présent, l'ensemble des impossibilités de ventilation susceptibles de se produire dans une CPAM.

En revanche, sur un ensemble de tests, les signalements les plus fréquents sont les suivants :

les incompatibilités signalées déjà dans PM et liées aux établissements :

- incompatibilité mode de fixation de tarif et statut juridique,
- MFT ou STJ absent indiquant, dans la majorité des cas un établissement inconnu au fichier.
Exemple : l'établissement public qui facture sous un numéro géographique, alors qu'il doit le faire sous le juridique.
- MFT = 01 avec un établissement de catégorie différente de 601 ou 602. Les scanners et IRMN ne sont exécutés qu'avec ces deux conditions.
- la combinaison MFT/STJ donne un établissement public et un acte est liquidé, alors qu'il ne peut l'être dans un établissement public.

Pour tous ces cas, il conviendra de se retourner vers la CRAM pour contrôle des renseignements sur l'établissement et corrections éventuelles du fichier par cette dernière.

les numéros de prescripteur et d'exécutant :

hormis les cas prévus au paragraphe 1-7 de l'annexe II B, ces numéros sont indispensables pour ventiler. La prestation est à recycler en leur absence.

De même la spécialité et la catégorie du prescripteur et de l'exécutant sont croisées. Si la combinaison n'est pas compatible, la prestation n'est pas ventilée. En revanche, une erreur de saisie sur la spécialité peut entraîner une mauvaise ventilation et non une anomalie, si cette combinaison s'avère néanmoins compatible.

Certaines prescriptions sont incompatibles avec une spécialité de praticien (prescription d'optique par une sage-femme par exemple). Dans ces cas aussi, les prestations ne sont pas ventilées.

IV - 3 . Les recyclages à effectuer par les CPAM

Il appartient aux agences comptables d'assurer le recyclage des prestations imputées au compte TM/TA 474121 - Prestations à recycler.

Après avoir recherché toutes les informations permettant d'imputer dans le bon compte, il sera procédé à la saisie dans ALCOR des éléments permettant d'alimenter le flux, à la source.

La grille de saisie retracera les différentes données nécessaires à l'enrichissement des bases qui existeront au 1er janvier 1998.

Gestion	Compte fin OQN	Sens Dt/Ct	Montant	Libellé de l'opération	Année de soins
Département du prescripteur	Département de l'exécutant				

ainsi que la contrepartie TM/TA 474121 - Prestations à recycler - Prestij CPAM selon le même détail (Débit ou Crédit).

Il convient de préciser que pour un recyclage 2 écritures seront générées à partir d'une saisie, soit :

Débit Gestion. Compte OQN à Crédit 55/56 47511 et
Débit 55/56 47511 à Crédit 55/56 474121.

L'alimentation des bases OQN, OQR et des comptabilités COPENIC en PCN 97 ou PCN 98, sera faite par les programmes ALCOR et ARC 98-01.

Cas particulier de la période complémentaire :

La version PM 9.32 s'appliquant impérativement au 01.01.1998, tous les décomptes se rapportant à l'exercice 1997 seront traités de la même façon que les soins de 1998, ce qui va générer des prestations à recycler sur 1997, beaucoup plus importantes qu'avec la version PRESTIJ antérieure, sur les 7 quantités de la période du 2 au 12.01.1998.

Pour les recyclages de la CPAM, à compter du 1er janvier 1998 et quelle que soit la date des soins (98, 97, 96 ou antérieurs), il convient d'utiliser ALCOR 98-01, et de procéder à leur saisie conformément au principe décrit supra.

IV - 4 . Les recyclages des prestations mutuelles

A compter du 1er janvier 1998, toutes les prestations des Mutuelles qui n'auront pu être ventilées, seront imputées au compte TM 47431 - Prestations à recycler PRESTIJ-MUT, complété du code de la Mutuelle après passage dans ARC.

Les comptes 47431XXX permettront aux CPAM de rappeler régulièrement aux Mutuelles concernées, qu'il convient d'apurer leur compte.

Il n'appartient pas aux CPAM d'effectuer les recyclages.

La mutuelle doit rechercher le plus rapidement possible les motifs de l'anomalie, afin de retransmettre, dans une prochaine journée de ventilation, toutes les informations devant permettre l'alimentation d'un ou de plusieurs comptes de charges.

Le compte TM/TA 47432XXX - Prestations à réimputer-Mutuelles, généré par ARC uniquement dans les cas de numéros de comptes ou gestions erronés transmis dans un flux Mutuelle, doit en revanche être suivi par les CPAM.

ARC générera un code anomalie pour informer les CPAM du compte erroné indiqué par les Mutuelles. Ceci doit permettre de faciliter les travaux de recyclage.

En effet, la CPAM concernée par le compte TM/TA 47432 contactera la Mutuelle pour lui demander tous les renseignements nécessaires à la correction de l'anomalie. La Mutuelle devra fournir la gestion ainsi que le ou les comptes d'imputation qui auraient dû être alimentés, par fax ou par courrier à la CPAM. Il appartient ensuite à la CPAM de passer l'écriture de correction dans sa propre comptabilité (exemple : MB1 6563122124 à TM 47432) par saisie sur ALCOR.

La CPAM n'interviendra que pour ce recyclage (TM/TA 47432xxx), selon le même principe que le recyclage du compte 474121.

Cas particulier de la période complémentaire :

Les Mutuelles ont la possibilité de transmettre des fichiers sous la nouvelle structure O.Q.N., dès le 20 décembre 1997.

Il convient de distinguer :

- *la période avant le 1er janvier 1998.*
Dans ce cas les recyclages des comptes TM/TA 47432xxx, seront faits avec ALCOR 97.04 pour la mise à jour de la base droits constatés 97.12 N-1 et 97.12 N. Les écritures seront passées sur COPERNIC en PCN 97.
- *La période après le 1er janvier 1998.*
Dans ce cas, comme pour la CPAM, les recyclages seront effectués avec ALCOR 98.01. Quelle que soit la date des soins (98, 97, 96 ou antérieurs), l'alimentation des bases OQN, OQR et des comptabilités COPERNIC en PCN 97 ou PCN 98, est faite aussi par les programmes ALCOR et ARC 98-01.

IV - 5 . Les prestations manuelles :

Aucune prestation manuelle ne devra être saisie directement dans COPERNIC.

La saisie se fera dans ALCOR 98.01, dès le 1er janvier 1998, selon les principes décrits au paragraphe IV.3 sur les recyclages des prestations CPAM (y compris pour la période complémentaire).

Une seule écriture toutefois sera générée :

Débit Gestion/Compte OQN à Crédit TM/TA 47511.

IV - 6 Remarque sur les recyclages ou la saisie des prestations manuelles :

A l'occasion de ces opérations, le compte de classe 6 saisi par la CPAM peut être erroné. Il n'est pas connu de ARC. Dans ce cas, il est procédé à un forçage d'un compte 47433XXX - Recyclages Agence Comptable, pour enregistrer cette opération et ne pas la confondre avec les autres forçages.

Les comptes générés seront :

47433000 pour la CPAM

47433XXX ouvert par mutuelle pour un recyclage d'une prestation mutuelle.

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Le Directeur

L'Agent Comptable

Bertrand FRAGONARD

Alain BOUREZ

Plan Comptable de Référence Maladie

Suivi des Objectifs Quantifiés Nationaux

Dépenses exécutées en établissements

656311 - Prestations Maladie - Dépenses exécutées en établissement

6563111 - Prestations Maladie - Etablissements sanitaires

65631111 - Dotation Globale

65631112 - Autres frais d'hospitalisation publique

65631113 - Honoraires du secteur public

6563112 - Prestations Maladie - Etablissements médico-sociaux

65631121 - Enfance inadaptée

65631122 - Adultes handicapés

65631123 - Etablissements d'hébergement pour personnes âgées
(Médicalisation)

65631124 - Autres prestations personnes âgées

65631125 - Services de soins à domicile

65631126 - Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

65631128 - Autres prestations médico-sociales

6563113 - Prestations Maladie - Cliniques privées

65631131 - Cliniques privées sous OQN (hors consommations intermédiaires)

656311311 - Prestations hospitalières - Chirurgie

656311312 - Prestations hospitalières - Médecine

656311313 - Prestations hospitalières - Gynécologie

656311314 - Prestations hospitalières - Moyen séjour

656311315 - Prestations hospitalières - Psychiatrie

65631132 - Cliniques privées hors OQN

6563114 - Prestations Maladie - Expérimentations

656321 - Prestations Maternité - Dépenses exécutées en établissement

6563211- Prestations Maternité - Etablissements sanitaires

65632111 - Dotation Globale
65632112 - Autres frais d'hospitalisation publique
65632113 - Honoraires du secteur public

6563213 - Prestations Maternité - Cliniques privées

65632131 - Cliniques privées sous OQN (hors consommations intermédiaires)
656321311 - Prestations hospitalières - Chirurgie
656321312 - Prestations hospitalières - Médecine
656321313 - Prestations hospitalières - Gynécologie
65632132 - Cliniques privées hors OQN

6563214 - Prestations Maternité - Expérimentations

656411 - Prestations AT - MP - Dépenses exécutées en établissement

6564111- Prestations AT - MP - Etablissements sanitaires

65641111 - Dotation Globale
65641112 - Autres frais d'hospitalisation publique
65641113 - Honoraires du secteur public

6564112 - Prestations AT - MP - Etablissements médico-sociaux

65641121 - Enfance inadaptée
65641122 - Adultes handicapés

6564113 - Prestations AT - MP - Cliniques privées

65641131 - Cliniques privées sous OQN (hors consommations intermédiaires)
656411311 - Prestations hospitalières - Chirurgie
656411312 - Prestations hospitalières - Médecine
656411313 - Prestations hospitalières - Gynécologie
656411314 - Prestations hospitalières - Moyen séjour
656411315 - Prestations hospitalières - Psychiatrie
65641132 - Cliniques privées hors OQN

6564114 - Prestations AT - MP - Expérimentations

Dépenses exécutées en ville

656312 - Prestations Maladie - Honoraires

6563121 - Prestations Maladie - Honoraires Médicaux et Sages-Femmes

65631211 - Honoraires médicaux

656312111 - *Omnipraticiens Libéraux*
656312112 - *Omnipraticiens Salariés*
6563121121 - *Omnipraticiens Salariés - Centres de santé*
6563121128 - *Omnipraticiens Salariés - Autres*
656312113 - *Spécialistes Libéraux*
656312114 - *Spécialistes Salariés*
6563121141 - *Spécialistes Salariés - Centres de santé*
6563121148 - *Spécialistes Salariés - Autres*

65631212 - Honoraires sages-femmes

656312121 - Honoraires des sages-femmes libérales

656312122 - Honoraires des sages-femmes salariées

6563121221 - Honoraires des sages-femmes salariées - Centres de santé

6563122 - Prestations Maladie - Honoraires Paramédicaux

65631221 - Infirmiers

656312211 - Actes effectués par des Infirmiers Libéraux

6563122111 - *Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux*
6563122112 - *Prescrits par des Omnipraticiens Salariés*
6563122113 - *Prescrits par des Spécialistes Libéraux*
6563122114 - *Prescrits par des Spécialistes Salariés*
6563122115 - *Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement*
6563122116 - *Avec prescripteur de spécialité inconnue*
6563122117 - *Prescrits par d'autres praticiens libéraux*
65631221171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65631221172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563122118 - *Prescrits par d'autres praticiens salariés*
65631221181 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65631221182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656312212 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés d'un Médecin

Libéral

6563122121 - *Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux*

6563122122 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
 6563122123 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
 6563122124 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
 6563122125 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
 6563122126 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
 6563122127 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65631221271 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
 65631221272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
 6563122128 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65631221281 - *Prescrits par des dentistes salariés*
 65631221282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656312213 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés d'une Sage-Femme

Libérale

6563122131 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
 6563122132 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
 6563122133 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
 6563122134 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
 6563122135 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
 6563122136 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
 6563122137 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65631221371 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
 65631221372 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
 6563122138 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65631221381 - *Prescrits par des dentistes salariés*
 65631221382 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656312214 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés d'un Centre de

santé

6563122141 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
 6563122142 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
 6563122143 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
 6563122144 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
 6563122145 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
 6563122146 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
 6563122147 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65631221471 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
 65631221472 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
 6563122148 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65631221481 - *Prescrits par des dentistes salariés*
 65631221482 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656312218 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés - Autres

6563122181 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
 6563122182 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
 6563122183 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
 6563122184 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
 6563122185 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
 6563122186 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
 6563122187 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65631221871 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
 65631221872 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
 6563122188 - Prescrits par d'autres praticiens salariés

65631221881 - Prescrits par des dentistes salariés
65631221882 - Prescrits par des sages-femmes salariées

65631222 - Masseurs Kinésithérapeutes

656312221 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux

6563122211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563122217 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631222171 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563122218 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631222181 - Prescrits par des dentistes salariés

656312222 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés

d'un Médecin Libéral

6563122221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563122227 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631222271 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563122228 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631222281 - Prescrits par des dentistes salariés

656312223 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés Libérale

d'une Sage-Femme

6563122231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563122237 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631222371 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563122238 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631222381 - Prescrits par des dentistes salariés

656312224 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés

d'un Centre de santé

6563122241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563122247 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux

65631222471 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563122248 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631222481 - Prescrits par des dentistes salariés

656312228 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés -

Autres

6563122281 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122282 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122283 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122284 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122285 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122286 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563122287 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631222871 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563122288 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631222881 - Prescrits par des dentistes salariés

65631223 - Orthophonistes

656312231 - Actes effectués par des Orthophonistes Libéraux

6563122311 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122312 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122313 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122314 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122315 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122316 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563122317 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631223171 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563122318 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631223181 - Prescrits par des dentistes salariés

656312232 - Actes effectués par des Orthophonistes Salariés d'un Médecin

Libéral

6563122321 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122322 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122323 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122324 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122325 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122326 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563122327 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631223271 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563122328 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631223281 - Prescrits par des dentistes salariés

656312233 - Actes effectués par des Orthophonistes Salariés d'une Sage-

Femme Libérale

6563122331 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122332 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122333 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122334 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122335 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122336 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6563122337- Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631223371 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6563122338 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631223381 - *Prescrits par des dentistes salariés*

santé

656312234 - Actes effectués par des Orthophonistes Salariés d'un Centre de

6563122341 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122342 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122343 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122344 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122345 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122346 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563122347 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631223471 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6563122348 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631223481 - *Prescrits par des dentistes salariés*

656312238 - Actes effectués par des Orthophonistes Salariés - Autres

6563122381 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122382 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122383 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122384 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122385 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122386 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563122387 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631223871 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6563122388 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631223881 - *Prescrits par des dentistes salariés*

65631224 - Orthoptistes

656312241 - Actes effectués par des Orthoptistes Libéraux

6563122411 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122412 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122413 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122414 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122415 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122416 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

Libéral

656312242 - Actes effectués par des Orthoptistes Salariés d'un Médecin

6563122421 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122422 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122423 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122424 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122425 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122426 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

Femme Libérale

656312243 - Actes effectués par des Orthoptistes Salariés d'une Sage-

6563122431 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122432 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122433 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122434 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122435 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122436 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

santé

656312244 - Actes effectués par des Orthoptistes Salariés d'un Centre de

6563122441 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122442 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122443 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122444 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122445 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122446 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656312248 - Actes effectués par des Orthoptistes Salariés - Autres

6563122481 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122482 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122483 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122484 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122485 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122486 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65631225 - *Pédicures*

656312251 - Actes effectués par des Pédicures Libéraux

6563122511 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122512 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122513 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122514 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122515 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122516 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

Libéral

656312252 - Actes effectués par des Pédicures Salariés d'un Médecin

6563122521 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122522 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122523 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122524 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122525 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122526 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

Libérale

656312253 - Actes effectués par des Pédicures Salariés d'une Sage-Femme

6563122531 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122532 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122533 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122534 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122535 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122536 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

santé

656312254 - Actes effectués par des Pédicures Salariés d'un Centre de

6563122541 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122542 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122543 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122544 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122545 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122546 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656312258 - Actes effectués par des Pédicures Salariés - Autres

6563122581 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122582 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122583 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122584 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122585 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122586 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65631226 - *Sages-femmes*

656312261 - Actes effectués par des Sages-Femmes Libérales

6563122611 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122612 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122613 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122614 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122615 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122616 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

Libéral

656312262 - Actes effectués par des Sages-Femmes Salariées d'un Médecin

6563122621 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122622 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122623 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122624 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122625 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122626 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

de santé

656312264 - Actes effectués par des Sages-Femmes Salariées d'un Centre

6563122641 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122642 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122643 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563122644 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122645 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122646 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656312268 - Actes effectués par des Sages-Femmes Salariées - Autres

6563122681 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563122682 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563122683 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux

6563122684 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563122685 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563122686 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6563123 - Prestations Maladie - Honoraires dentaires

65631231 - *Honoraires des dentistes Omnipraticiens Libéraux*
65631232 - *Honoraires des dentistes Omnipraticiens Salariés*
656312321 - Honoraires des dentistes omnipraticiens salariés - Centres de santé
656312328 - Honoraires des dentistes omnipraticiens salariés - Autres
65631233 - *Honoraires des dentistes Spécialistes Libéraux*
65631234 - *Honoraires des dentistes Spécialistes Salariés*
656312341 - Honoraires des dentistes spécialistes salariés - Centres de santé
656312348 - Honoraires des dentistes spécialistes salariés - Autres

6563124 - Prestations Maladie - Honoraires du secteur public

6563125 - Prestations Maladie - Forfaits option conventionnelle

656313 - Prestations Maladie - Biologie et prélèvements

6563131 - Actes de laboratoire OQN - Biologie

65631311 - Actes de laboratoire effectués par les laboratoires

656313111 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656313112 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656313113 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656313114 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656313115 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656313116 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656313117 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563131171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6563131172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656313118 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563131181 - *Prescrits par des dentistes salariés*
6563131182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65631312 - Actes de laboratoire effectués par les pharmacies

656313121 - Actes de laboratoire effectués par les pharmacies d'officine

6563131211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563131212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563131213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563131214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563131215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563131216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563131217 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631312171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65631312172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563131218 - Prescrits par d'autres praticiens salariés

65631312181 - Prescrits par des dentistes salariés
65631312182 - Prescrits par des sages-femmes salariées

656313122 - Actes de laboratoire effectués par les pharmacies mutualistes

6563131221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563131222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563131223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563131224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563131225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563131226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563131227 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631312271 - Prescrits par des dentistes libéraux
65631312272 - Prescrits par des sages-femmes libérales
6563131228 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631312281 - Prescrits par des dentistes salariés
65631312282 - Prescrits par des sages-femmes salariées

6563132 - Actes de laboratoire hors OQN (dont Prélèvements)

65631321 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65631322 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65631323 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65631324 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65631325 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65631326 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
65631327 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
656313271 - Prescrits par des dentistes libéraux
656313272 - Prescrits par des sages-femmes libérales
65631328 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
656313281 - Prescrits par des dentistes salariés
656313282 - Prescrits par des sages-femmes salariées

6563133 - Actes hors OQN des Directeurs de laboratoire

656314 - Prestations Maladie - Médicaments

6563141 - Médicaments

65631411 - Délivrés par les pharmacies d'officine

656314111 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314112 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314113 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314114 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314115 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314116 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656314117 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563141171 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563141172 - Prescrits par des sages-femmes libérales
656314118 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563141181 - Prescrits par des dentistes salariés
6563141182 - Prescrits par des sages-femmes salariées

65631412 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

656314121 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314122 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314123 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314124 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314125 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314126 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656314127 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563141271 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6563141272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656314128 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563141281 - *Prescrits par des dentistes salariés*
6563141282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65631413 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

656314131 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314132 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314133 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314134 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314135 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314136 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656314137 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563141371 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6563141372 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656314138 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563141381 - *Prescrits par des dentistes salariés*
6563141382 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65631415 - Délivrés par un exécutant inconnu

656314151 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314152 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314153 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314154 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314155 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314156 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656314157 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563141571 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6563141572 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656314158 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563141581 - *Prescrits par des dentistes salariés*
6563141582 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6563142 - Médicaments antirétroviraux

65631421 - Délivrés par les pharmacies d'officine

656314211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65631422 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

656314221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65631423 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

656314231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65631425 - Délivrés par un exécutant inconnu

656314251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6563143 - Médicaments d'exception

65631431 - Délivrés par les pharmacies d'officine

656314311 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314312 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314313 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314314 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314315 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314316 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65631432 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

656314321 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314322 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314323 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314324 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314325 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314326 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65631433 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

656314331 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314332 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314333 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314334 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314335 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement

656314336 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65631435 - Délivrés par un exécutant inconnu

656314351 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314352 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314353 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314354 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314355 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314356 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6563144 - Hormones de croissance

65631441 - Délivrées par les pharmacies d'officine

656314411 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314412 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314413 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314414 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314415 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314416 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65631442 - Délivrées par les pharmacies mutualistes

656314421 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314422 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314423 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314424 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314425 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314426 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65631445 - Délivrées par un exécutant inconnu

656314451 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314452 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314453 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314454 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314455 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314456 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6563145 - Suppléments médicaments

65631451 - Délivrés par les pharmacies d'officine

656314511 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314512 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314513 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314514 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314515 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314516 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656314517 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563145171 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563145172 - Prescrits par des sages-femmes libérales
656314518 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563145181 - Prescrits par des dentistes salariés

6563145182 - Prescrits par des sages-femmes salariées

65631452 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

656314521 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314522 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314523 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314524 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314525 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314526 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656314527 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563145271 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563145272 - Prescrits par des sages-femmes libérales
656314528 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563145281 - Prescrits par des dentistes salariés
6563145282 - Prescrits par des sages-femmes salariées

65631455 - Délivrés par un exécutant inconnu

656314551 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656314552 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656314553 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656314554 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656314555 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656314556 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656314557 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563145571 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563145572 - Prescrits par des sages-femmes libérales
656314558 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563145581 - Prescrits par des dentistes salariés
6563145582 - Prescrits par des sages-femmes salariées

656315 - Prestations Maladie - Autres prescriptions

6563151 - Produits humains

65631511 - Produits humains - OQN Cliniques privées

656315111 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656315112 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656315113 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656315114 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656315115 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656315116 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656315117 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563151171 - Prescrits par des dentistes libéraux
6563151172 - Prescrits par des sages-femmes libérales
656315118 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563151181 - Prescrits par des dentistes salariés
6563151182 - Prescrits par des sages-femmes salariées

65631512 - Produits humains - Hors OQN

656315123 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

6563151231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563151232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563151233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563151234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563151235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563151236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563151237 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631512371 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65631512372 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563151238 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631512381 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65631512382 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656315124 - Délivrés par d'autres fournisseurs

6563151241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563151242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563151243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563151244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563151245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563151246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563151247 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631512471 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65631512472 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563151248 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631512481 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65631512482 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656315125 - Délivrés par un exécutant inconnu

6563151251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563151252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563151253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563151254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563151255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563151256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563151257 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631512571 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65631512572 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563151258 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631512581 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65631512582 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6563152 - Appareils et matériels de traitement

65631522 - Appareils et matériels de traitement - Hors OQN

656315221 - Délivrés par les pharmacies d'officine

6563152211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563152212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563152213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563152214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563152215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563152216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563152217 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux

65631522171 - Prescrits par des dentistes libéraux
65631522172 - Prescrits par des sages-femmes libérales
6563152218 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631522181 - Prescrits par des dentistes salariés
65631522182 - Prescrits par des sages-femmes salariées

656315222 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

6563152221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563152222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563152223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563152224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563152225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563152226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563152227 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631522271 - Prescrits par des dentistes libéraux
65631522272 - Prescrits par des sages-femmes libérales
6563152228 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631522281 - Prescrits par des dentistes salariés
65631522282 - Prescrits par des sages-femmes salariées

656315223 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

6563152231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563152232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563152233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563152234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563152235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563152236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563152237 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631522371 - Prescrits par des dentistes libéraux
65631522372 - Prescrits par des sages-femmes libérales
6563152238 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631522381 - Prescrits par des dentistes salariés
65631522382 - Prescrits par des sages-femmes salariées

656315224 - Délivrés par d'autres fournisseurs

6563152241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563152242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563152243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563152244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563152245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563152246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563152247 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631522471 - Prescrits par des dentistes libéraux
65631522472 - Prescrits par des sages-femmes libérales
6563152248 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631522481 - Prescrits par des dentistes salariés
65631522482 - Prescrits par des sages-femmes salariées

656315225 - Délivrés par un exécutant inconnu

6563152251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563152252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563152253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux

6563152254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563152255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563152256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563152257 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631522571 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65631522572 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563152258 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631522581 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65631522582 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6563153 - Optique médicale

65631532 - Optique médicale - Hors OQN

656315321 - Prescrite par des Omnipraticiens Libéraux
656315322 - Prescrite par des Omnipraticiens Salariés
656315323 - Prescrite par des Spécialistes Libéraux
656315324 - Prescrite par des Spécialistes Salariés
656315325 - Prescrite par des praticiens salariés d'un établissement
656315326 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6563154 - Orthèses et prothèses externes

65631541 - Orthèses et prothèses externes - OQN Cliniques privées

656315411 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
656315412 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
656315413 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
656315414 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
656315415 - Prescrites par des praticiens salariés d'un établissement
656315416 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656315417 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
6563154172 - *Prescrites par des sages-femmes libérales*
656315418 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
6563154182 - *Prescrites par des sages-femmes salariées*

65631542 - Orthèses et prothèses externes - Hors OQN

656315421 - Délivrées par les pharmacies d'officine

6563154211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563154212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563154213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563154214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563154215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563154216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563154217 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65631542172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563154218 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65631542182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656315422 - Délivrées par les pharmacies mutualistes

6563154221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563154222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563154223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux

6563154224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563154225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563154226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563154227 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65631542272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563154228 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65631542282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656315423 - Délivrées par les pharmacies hospitalières

6563154231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563154232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563154233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563154234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563154235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563154236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563154237 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65631542372 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563154238 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65631542382 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656315424 - Délivrées par d'autres fournisseurs

6563154241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563154242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563154243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563154244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563154245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563154246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563154247 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65631542472 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563154248 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65631542482 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656315425 - Délivrées par un exécutant inconnu

6563154251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563154252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563154253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563154254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563154255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563154256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563154257 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65631542572 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563154258 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65631542582 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6563155 - Prothèses internes

65631551 - Prothèses internes - OQN Cliniques privées

656315511 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
656315512 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
656315513 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
656315514 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
656315515 - Prescrites par des praticiens salariés d'un établissement

656315516 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656315517 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
6563155171 - *Prescrites par des dentistes libéraux*
656315518 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
6563155181 - *Prescrites par des dentistes salariés*

65631552 - Prothèses internes - Hors OQN

656315521 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
656315522 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
656315523 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
656315524 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
656315525 - Prescrites par des praticiens salariés d'un établissement
656315526 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656315527 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
6563155271 - *Prescrites par des dentistes libéraux*
656315528 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
6563155281 - *Prescrites par des dentistes salariés*

6563156 - Véhicules pour handicapés physiques

65631562 - Véhicules pour handicapés physiques - Hors OQN

656315621 - Délivrées par les pharmacies d'officine

6563156211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563156212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563156213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563156214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563156215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563156216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656315622 - Délivrées par les pharmacies mutualistes

6563156221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563156222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563156223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563156224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563156225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563156226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656315623 - Délivrées par les pharmacies hospitalières

6563156231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563156232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563156233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563156234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563156235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563156236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656315624 - Délivrées par d'autres fournisseurs

6563156241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563156242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563156243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563156244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés

6563156245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563156246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656315625 - Délivrées par un exécutant inconnu

6563156251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563156252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563156253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563156254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563156255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563156256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6563158 - Autres frais

656316 - Prestations Maladie - Transports

6563161 - Transports effectués par des entreprises agréées (Ambulances, VSL)

65631611 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65631612 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65631613 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65631614 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65631615 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65631616 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65631617 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 656316171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
 656316172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
65631618 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 656316181 - *Prescrits par des dentistes salariés*
 656316182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6563162 - Taxis

65631621 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65631622 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65631623 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65631624 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65631625 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65631626 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65631627 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 656316271 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
 656316272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
65631628 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 656316281 - *Prescrits par des dentistes salariés*
 656316282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6563168 - Autres Transports

65631681 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65631682 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65631683 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65631684 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65631685 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65631686 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue

65631687 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
656316871 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
656316872 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
65631688 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
656316881 - *Prescrits par des dentistes salariés*
656316882 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656317 - Prestations Maladie - Autres prestations en nature

6563171 - Cures thermales

65631711 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
65631712 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
65631713 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
65631714 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
65631715 - Prescrites par des praticiens salariés d'un établissement
65631716 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65631717 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
656317171 - *Prescrites par des dentistes libéraux*
65631718 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
656317181 - *Prescrites par des dentistes salariés*

6563178 - Autres prestations en nature

656318 - Prestations Maladie - Prestations en espèces

6563181 - I.J. Cures thermales

65631811 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
65631812 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
65631813 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
65631814 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
65631815 - Prescrites par un établissement
65631816 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65631817 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
656318171 - *Prescrites par des dentistes libéraux*
656318172 - *Prescrites par des sages-femmes libérales*
65631818 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
656318181 - *Prescrites par des dentistes salariés*
656318182 - *Prescrites par des sages-femmes salariées*

6563182 - I.J. autres que cures thermales

65631821 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
65631822 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
65631823 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
65631824 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
65631825 - Prescrites par un établissement
65631826 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65631827 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
656318271 - *Prescrites par des dentistes libéraux*

656318272 - Prescrites par des sages-femmes libérales
65631828 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
656318281 - Prescrites par des dentistes salariés
656318282 - Prescrites par des sages-femmes salariées

656322 - Prestations Maternité - Honoraires

6563221 - Prestations Maternité - Honoraires Médicaux et Sages-Femmes

65632211 - Honoraires médicaux

656322111 - Omnipraticiens Libéraux
656322112 - Omnipraticiens Salariés
6563221121 - Omnipraticiens Salariés - Centres de santé
6563221128 - Omnipraticiens Salariés - Autres
656322113 - Spécialistes Libéraux
656322114 - Spécialistes Salariés
6563221141 - Spécialistes Salariés - Centres de santé
6563221148 - Spécialistes Salariés - Autres

65632212 - Honoraires sages-femmes

656322121 - Honoraires des sages-femmes libérales

656322122 - Honoraires des sages-femmes salariées

6563221221 - Honoraires des sages-femmes salariées - Centres de santé

6563222 - Prestations Maternité - Honoraires Paramédicaux

65632221 - Infirmiers

656322211 - Actes effectués par des Infirmiers Libéraux

6563222111 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222112 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222113 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222114 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222115 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222116 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563222117 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65632221172 - Prescrits par des sages-femmes libérales
6563222118 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65632221182 - Prescrits par des sages-femmes salariées

656322212 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés d'un Médecin

Libéral

6563222121 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222122 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222123 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222124 - Prescrits par des Spécialistes Salariés

6563222125 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222126 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563222127 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65632221272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563222128 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65632221282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656322213 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés d'une Sage-Femme

Libérale

6563222131 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222132 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222133 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222134 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222135 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222136 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563222137 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65632221372 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563222138 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65632221382 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656322214 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés d'un Centre de

santé

6563222141 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222142 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222143 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222144 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222145 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222146 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563222147 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65632221472 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563222148 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65632221482 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656322218 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés - Autres

6563222181 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222182 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222183 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222184 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222185 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222186 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563222187 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65632221872 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563222188 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65632221882 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65632222 - Masseurs Kinésithérapeutes

656322221 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux

6563222211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés

6563222215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

d'un Médecin Libéral 656322222 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés

6563222221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

d'une Sage-Femme 656322223 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés Libérale

6563222231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

d'un Centre de santé 656322224 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés

6563222241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

Autres 656322228 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés -

6563222281 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222282 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222283 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222284 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222285 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222286 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65632226 - Sages-femmes

656322261 - Actes effectués par des Sages-Femmes Libérales

6563222611 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222612 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222613 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222614 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222615 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222616 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

Libéral 656322262 - Actes effectués par des Sages-Femmes Salariées d'un Médecin

6563222621 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222622 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222623 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222624 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222625 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222626 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

de santé

656322264 - Actes effectués par des Sages-Femmes Salariées d'un Centre

6563222641 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222642 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222643 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222644 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222645 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222646 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656322268 - Actes effectués par des Sages-Femmes Salariées - Autres

6563222681 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563222682 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563222683 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563222684 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563222685 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563222686 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6563224 - Prestations Maternité - Honoraires du secteur public

656323 - Prestations Maternité - Biologie et prélèvements

6563231 - Actes de laboratoire OQN - Biologie

65632311 - Actes de laboratoire effectués par les laboratoires

656323111 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656323112 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656323113 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656323114 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656323115 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656323116 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656323117 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563231172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656323118 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563231182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65632312 - Actes de laboratoire effectués par les pharmacies

656323121 - Actes de laboratoire effectués par les pharmacies d'officine

6563231211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563231212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés

6563231213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563231214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563231215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563231216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563231217 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65632312172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563231218 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65632312182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656323122 - Actes de laboratoire effectués par les pharmacies mutualistes

6563231221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563231222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563231223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563231224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563231225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563231226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563231227 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65632312272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563231228 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65632312282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6563232 - Actes de laboratoire hors OQN (dont prélèvements)

65632321 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65632322 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65632323 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65632324 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65632325 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65632326 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
65632327 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
656323272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
65632328 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
656323282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6563233 - Actes hors OQN des Directeurs de laboratoire

656324 - Prestations Maternité - Médicaments

6563241 - Délivrés par les pharmacies d'officine

6563242 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

6563245 - Délivrés par un exécutant inconnu

656325 - Prestations Maternité - Autres prescriptions

6563251 - Produits humains

65632511 - Produits humains - OQN Cliniques privées

656325111 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656325112 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656325113 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656325114 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656325115 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656325116 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656325117 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6563251172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656325118 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6563251182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65632512 - Produits humains - Hors OQN

656325123 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

6563251231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563251232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563251233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563251234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563251235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563251236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563251237 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65632512372 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563251238 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65632512382 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656325124 - Délivrés par d'autres fournisseurs

6563251241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563251242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563251243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563251244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563251245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563251246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563251247 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65632512472 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563251248 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65632512482 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656325125 - Délivrés par un exécutant inconnu

6563251251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6563251252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6563251253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6563251254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6563251255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6563251256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6563251257 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65632512572 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6563251258 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65632512582 - *Prescrits par des sages-femmes*

6563255 - Prothèses internes

65632551 - Prothèses internes - OQN Cliniques privées

656325511 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
656325512 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
656325513 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
656325514 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
656325515 - Prescrites par des praticiens salariés d'un établissement
656325516 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65632552 - Prothèses internes - Hors OQN

656325521 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
656325522 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
656325523 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
656325524 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
656325525 - Prescrites par des praticiens salariés d'un établissement
656325526 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656326 - Prestations Maternité - Transports

6563261 - Transports effectués par des entreprises agréées (Ambulance, VSL)

65632611 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65632612 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65632613 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65632614 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65632615 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65632616 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65632617 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 656326172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
65632618 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 656326182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6563262 - Taxis

65632621 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65632622 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65632623 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65632624 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65632625 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65632626 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65632627 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 656326272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
65632628 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 656326282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6563268 - Autres Transports

65632681 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65632682 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65632683 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65632684 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65632685 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65632686 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65632687 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux

656326872 - Prescrits par des sages-femmes libérales
65632688 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
656326882 - Prescrits par des sages-femmes salariées

656327 - Prestations Maternité - Autres prestations en nature

656328 - Prestations Maternité - Prestations en espèces

656331 - Prestations Invalidité - Avantages de base

656332 - Prestations Invalidité - Allocations supplémentaires du FSI

656333 - Prestations Invalidité - Autres charges techniques

65634 - Prestations Décès

656412 - Prestations AT-MP - Honoraires

6564121 - Prestations AT-MP - Honoraires Médicaux et Sages-Femmes

65641211 - Honoraires médicaux

656412111 - *Omnipraticiens Libéraux*
656412112 - *Omnipraticiens Salariés*
6564121121 - *Omnipraticiens Salariés - Centres de santé*
6564121128 - *Omnipraticiens Salariés - Autres*
656412113 - *Spécialistes Libéraux*
656412114 - *Spécialistes Salariés*
6564121141 - *Spécialistes Salariés - Centres de santé*
6564121148 - *Spécialistes Salariés - Autres*

65641212 - Honoraires sages-femmes

656412121 - Honoraires des sages-femmes libérales

656412122 - Honoraires des sages-femmes salariées

6564121221 - Honoraires des sages-femmes salariées - Centres de santé

6564122 - Prestations AT-MP - Honoraires Paramédicaux

65641221 - Infirmiers

656412211 - Actes effectués par des Infirmiers Libéraux

6564122111 - *Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux*
6564122112 - *Prescrits par des Omnipraticiens Salariés*
6564122113 - *Prescrits par des Spécialistes Libéraux*
6564122114 - *Prescrits par des Spécialistes Salariés*
6564122115 - *Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement*
6564122116 - *Avec prescripteur de spécialité inconnue*
6564122117 - *Prescrits par d'autres praticiens libéraux*
65641221171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65641221172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564122118 - *Prescrits par d'autres praticiens salariés*
65641221181 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641221182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656412212 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés d'un Médecin

Libéral

6564122121 - *Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux*
6564122122 - *Prescrits par des Omnipraticiens Salariés*
6564122123 - *Prescrits par des Spécialistes Libéraux*
6564122124 - *Prescrits par des Spécialistes Salariés*
6564122125 - *Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement*
6564122126 - *Avec prescripteur de spécialité inconnue*
6564122127 - *Prescrits par d'autres praticiens libéraux*
65641221271 - *Prescrits par des dentistes libéraux*

65641221272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564122128 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641221281 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641221282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

Libérale

656412213 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés d'une Sage-Femme

6564122131 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122132 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122133 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122134 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122135 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122136 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122137 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641221371 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65641221372 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564122138 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641221381 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641221382 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

santé

656412214 - Actes effectués par des Infirmiers Salariés d'un Centre de

6564122141 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122142 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122143 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122144 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122145 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122146 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122147 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641221471 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65641221472 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564122148 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641221481 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641221482 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656412218- Actes effectués par des Infirmiers Salariés - Autres

6564122181 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122182 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122183 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122184 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122185 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122186 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122187 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641221871 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65641221872 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564122188 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641221881 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641221882 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65641222 - *Masseurs Kinésithérapeutes*

656412221 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux

6564122211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122217 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641222171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564122218 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641222181 - *Prescrits par des dentistes salariés*

d'un Médecin Libéral

656412222 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés

6564122221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122227 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641222271 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564122228 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641222281 - *Prescrits par des dentistes salariés*

d'une Sage-Femme

656412223 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés Libérale

6564122231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122237 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641222371 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564122238 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641222381 - *Prescrits par des dentistes salariés*

d'un Centre de santé

656412224 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés

6564122241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122247 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641222471 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564122248 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641222481 - *Prescrits par des dentistes salariés*

Autres

656412228 - Actes effectués par des Masseurs Kinésithérapeutes Salariés -

6564122281 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122282 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122283 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122284 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122285 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122286 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122287 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641222871 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564122288 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641222881 - *Prescrits par des dentistes salariés*

65641223 - Orthophonistes

656412231 - Actes effectués par des Orthophonistes Libéraux

6564122311 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122312 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122313 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122314 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122315 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122316 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122317 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641223171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564122318 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641223181 - *Prescrits par des dentistes salariés*

656412232 - Actes effectués par des Orthophonistes Salariés d'un Médecin

Libéral

6564122321 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122322 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122323 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122324 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122325 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122326 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122327 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641223271 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564122328 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641223281 - *Prescrits par des dentistes salariés*

656412233 - Actes effectués par des Orthophonistes Salariés d'une Sage-

Femme Libérale

6564122331 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122332 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122333 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122334 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122335 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122336 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122337 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641223371 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564122338 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641223381 - *Prescrits par des dentistes salariés*

656412234 - Actes effectués par des Orthophonistes Salariés d'un Centre de

santé

6564122341 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122342 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122343 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122344 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122345 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122346 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122347 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641223471 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564122348 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641223481 - *Prescrits par des dentistes salariés*

656412238 - Actes effectués par des Orthophonistes Salariés - Autres

6564122381 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122382 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122383 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122384 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122385 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122386 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564122387 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641223871 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564122388 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641223881 - *Prescrits par des dentistes salariés*

65641224 - Orthoptistes

656412241 - Actes effectués par des Orthoptistes Libéraux

6564122411 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122412 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122413 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122414 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122415 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122416 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656412242 - Actes effectués par des Orthoptistes Salariés d'un Médecin

Libéral

6564122421 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122422 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122423 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122424 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122425 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122426 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656412243 - Actes effectués par des Orthoptistes Salariés d'une Sage-

Femme Libérale

6564122431 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122432 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122433 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122434 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122435 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122436 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

santé

656412244 - Actes effectués par des Orthoptistes Salariés d'un Centre de

6564122441 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122442 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122443 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122444 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122445 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122446 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656412248 - Actes effectués par des Orthoptistes Salariés - Autres

6564122481 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122482 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122483 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122484 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122485 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122486 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65641225 - Pédicures

656412251 - Actes effectués par des Pédicures Libéraux

6564122511 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122512 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122513 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122514 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122515 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122516 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

Libéral

656412252 - Actes effectués par des Pédicures Salariés d'un Médecin

6564122521 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122522 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122523 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122524 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122525 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122526 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

Libérale

656412253 - Actes effectués par des Pédicures Salariés d'une Sage-Femme

6564122531 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122532 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122533 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122534 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122535 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122536 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

santé

656412254 - Actes effectués par des Pédicures Salariés d'un Centre de

6564122541 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122542 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122543 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux

6564122544 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122545 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122546 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656412258 - Actes effectués par des Pédicures Salariés - Autres

6564122581 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122582 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122583 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122584 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122585 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122586 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65641226 - Sages-femmes

656412261 - Actes effectués par des Sages-Femmes Libérales

6564122611 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122612 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122613 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122614 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122615 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122616 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656412262 - Actes effectués par des Sages-Femmes Salariées d'un Médecin

Libéral

6564122621 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122622 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122623 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122624 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122625 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122626 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656412264 - Actes effectués par des Sages-Femmes Salariées d'un Centre

de santé

6564122641 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122642 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122643 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122644 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122645 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122646 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656412268 - Actes effectués par des Sages-Femmes Salariées - Autres

6564122681 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564122682 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564122683 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564122684 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564122685 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564122686 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6564123 - Prestations AT-MP - Honoraires dentaires

65641231 - Honoraires des dentistes Omnipraticiens Libéraux

65641232 - *Honoraires des dentistes Omnipraticiens Salariés*
656412321 - *Honoraires des dentistes omnipraticiens salariés - Centres de santé*
656412328 - *Honoraires des dentistes omnipraticiens salariés - Autres*
65641233 - *Honoraires des dentistes Spécialistes Libéraux*
65641234 - *Honoraires des dentistes Spécialistes Salariés*
656412341 - *Honoraires des dentistes spécialistes salariés - Centres de santé*
656412348 - *Honoraires des dentistes spécialistes salariés - Autres*

6564124 - Prestations AT-MP - Honoraires du secteur public

656413 - Prestations AT-MP - Biologie et prélèvements

6564131 - Actes de laboratoire OQN - Biologie

65641311 - Actes de laboratoire effectués par les laboratoires

656413111 - *Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux*
656413112 - *Prescrits par des Omnipraticiens Salariés*
656413113 - *Prescrits par des Spécialistes Libéraux*
656413114 - *Prescrits par des Spécialistes Salariés*
656413115 - *Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement*
656413116 - *Avec prescripteur de spécialité inconnue*
656413117 - *Prescrits par d'autres praticiens libéraux*
6564131171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564131172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656413118 - *Prescrits par d'autres praticiens salariés*
6564131181 - *Prescrits par des dentistes salariés*
6564131182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65641312 - Actes de laboratoire effectués par les pharmacies

656413121 - Actes de laboratoire effectués par les pharmacies d'officine

6564131211 - *Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux*
6564131212 - *Prescrits par des Omnipraticiens Salariés*
6564131213 - *Prescrits par des Spécialistes Libéraux*
6564131214 - *Prescrits par des Spécialistes Salariés*
6564131215 - *Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement*
6564131216 - *Avec prescripteur de spécialité inconnue*
6564131217 - *Prescrits par d'autres praticiens libéraux*
65641312171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65641312172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564131218 - *Prescrits par d'autres praticiens salariés*
65641312181 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641312182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656413122 - Actes de laboratoire effectués par les pharmacies mutualistes

6564131221 - *Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux*
6564131222 - *Prescrits par des Omnipraticiens Salariés*
6564131223 - *Prescrits par des Spécialistes Libéraux*
6564131224 - *Prescrits par des Spécialistes Salariés*

6564131225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564131226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564131227 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641312271 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65641312272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564131228 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641312281 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641312282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6564132 - Actes de laboratoire hors OQN (dont Prélèvements)

65641321 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65641322 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65641323 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65641324 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65641325 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65641326 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
65641327 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
656413271 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
656413272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
65641328 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
656413281 - *Prescrits par des dentistes salariés*
656413282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6564133 - Actes hors OQN des Directeurs de laboratoire

656414 - Prestations AT-MP - Médicaments

6564141 - Médicaments

65641411 - Délivrés par les pharmacies d'officine

656414111 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414112 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414113 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414114 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414115 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414116 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656414117 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6564141171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564141172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656414118 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6564141181 - *Prescrits par des dentistes salariés*
6564141182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65641412 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

656414121 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414122 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414123 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414124 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414125 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414126 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656414127 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux

6564141271 - Prescrits par des dentistes libéraux
6564141272 - Prescrits par des sages-femmes libérales
656414128 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6564141281 - Prescrits par des dentistes salariés
6564141282 - Prescrits par des sages-femmes salariées

65641413 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

656414131 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414132 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414133 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414134 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414135 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414136 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656414137 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6564141371 - Prescrits par des dentistes libéraux
6564141372 - Prescrits par des sages-femmes libérales
656414138 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6564141381 - Prescrits par des dentistes salariés
6564141382 - Prescrits par des sages-femmes salariées

65641415 - Délivrés par un exécutant inconnu

656414151 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414152 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414153 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414154 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414155 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414156 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656414157 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6564141571 - Prescrits par des dentistes libéraux
6564141572 - Prescrits par des sages-femmes libérales
656414158 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6564141581 - Prescrits par des dentistes salariés
6564141582 - Prescrits par des sages-femmes salariées

6564142 - Médicaments antirétroviraux

65641421 - Délivrés par les pharmacies d'officine

656414211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65641422 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

656414221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65641423 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

656414231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65641425 - Délivrés par un exécutant inconnu

656414251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6564143 - Médicaments d'exception

65641431 - Délivrés par les pharmacies d'officine

656414311 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414312 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414313 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414314 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414315 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414316 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65641432 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

656414321 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414322 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414323 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414324 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414325 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414326 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65641433 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

656414331 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414332 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414333 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414334 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414335 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414336 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65641435 - Délivrés par un exécutant inconnu

656414351 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414352 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414353 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414354 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414355 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414356 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6564144 - Hormones de croissance

65641441 - Délivrées par les pharmacies d'officine

656414411 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414412 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414413 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414414 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414415 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414416 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65641442 - Délivrées par les pharmacies mutualistes

656414421 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414422 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414423 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414424 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414425 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414426 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

65641445 - Délivrées par un exécutant inconnu

656414451 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414452 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414453 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414454 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414455 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414456 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6564145 - Suppléments médicaments

65641451 - Délivrés par les pharmacies d'officine

656414511 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414512 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414513 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414514 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414515 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414516 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656414517 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6564145171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564145172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656414518 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6564145181 - *Prescrits par des dentistes salariés*
6564145182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65641452 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

656414521 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414522 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414523 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414524 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414525 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414526 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656414527 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6564145271 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564145272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656414528 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6564145281 - *Prescrits par des dentistes salariés*
6564145282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65641455 - Délivrés par un exécutant inconnu

656414551 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656414552 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656414553 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656414554 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656414555 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656414556 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656414557 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6564145571 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564145572 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656414558 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6564145581 - *Prescrits par des dentistes salariés*
6564145582 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415 - Prestations AT-MP - Autres prescriptions

6564151 - Produits humains

65641511 - Produits humains - OQN Cliniques privées

656415111 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
656415112 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
656415113 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
656415114 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
656415115 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
656415116 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656415117 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
6564151171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
6564151172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
656415118 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
6564151181 - *Prescrits par des dentistes salariés*
6564151182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

65641512 - Produits humains - Hors OQN

656415123 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

6564151231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564151232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564151233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564151234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564151235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564151236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564151237 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641512371 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65641512372 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*

6564151238 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641512381 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641512382 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415124 - Délivrés par d'autres fournisseurs

6564151241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564151242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564151243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564151244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564151245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564151246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564151247 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641512471 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65641512472 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564151248 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641512481 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641512482 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415125 - Délivrés par un exécutant inconnu

6564151251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564151252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564151253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564151254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564151255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564151256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564151257 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641512571 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65641512572 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564151258 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641512581 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641512582 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6564152 - Appareils et matériels de traitement

65641522 - Appareils et matériels de traitement - Hors OQN

656415221 - Délivrés par les pharmacies d'officine

6564152211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564152212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564152213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564152214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564152215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564152216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564152217 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641522171 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
65641522172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564152218 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641522181 - *Prescrits par des dentistes salariés*
65641522182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415222 - Délivrés par les pharmacies mutualistes

6564152221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux

6564152222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564152223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564152224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564152225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564152226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564152227 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65641522271 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
 65641522272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564152228 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65641522281 - *Prescrits par des dentistes salariés*
 65641522282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415223 - Délivrés par les pharmacies hospitalières

6564152231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564152232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564152233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564152234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564152235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564152236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564152237 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65641522371 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
 65641522372 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564152238 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65641522381 - *Prescrits par des dentistes salariés*
 65641522382 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415224 - Délivrés par d'autres fournisseurs

6564152241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564152242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564152243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564152244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564152245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564152246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564152247 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65641522471 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
 65641522472 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564152248 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65641522481 - *Prescrits par des dentistes salariés*
 65641522482 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415225 - Délivrés par un exécutant inconnu

6564152251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564152252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564152253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564152254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564152255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564152256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564152257 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 65641522571 - *Prescrits par des dentistes libéraux*
 65641522572 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564152258 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 65641522581 - *Prescrits par des dentistes salariés*
 65641522582 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6564153 - Optique médicale

65641532 - Optique médicale - Hors OQN

656415321 - Prescrite par des Omnipraticiens Libéraux
656415322 - Prescrite par des Omnipraticiens Salariés
656415323 - Prescrite par des Spécialistes Libéraux
656415324 - Prescrite par des Spécialistes Salariés
656415325 - Prescrite par des praticiens salariés d'un établissement
656415326 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6564154 - Orthèses et prothèses externes

65641541 - Orthèses et prothèses externes - OQN Cliniques privées

656415411 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
656415412 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
656415413 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
656415414 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
656415415 - Prescrite par des praticiens salariés d'un établissement
656415416 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656415417 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
6564154172 - *Prescrites par des sages-femmes libérales*
656415418 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
6564154182 - *Prescrites par des sages-femmes salariées*

65641542 - Orthèses et prothèses externes - Hors OQN

656415421 - Délivrées par les pharmacies d'officine

6564154211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564154212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564154213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564154214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564154215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564154216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564154217 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641542172 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564154218 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641542182 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415422 - Délivrées par les pharmacies mutualistes

6564154221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564154222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564154223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564154224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564154225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564154226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564154227 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641542272 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564154228 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641542282 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415423 - Délivrées par les pharmacies hospitalières

6564154231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564154232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564154233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564154234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564154235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564154236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564154237 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641542372 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564154238 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641542382 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415424 - Délivrées par d'autres fournisseurs

6564154241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564154242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564154243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564154244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564154245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564154246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564154247 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641542472 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564154248 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641542482 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

656415425 - Délivrées par un exécutant inconnu

6564154251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564154252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564154253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564154254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564154255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564154256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
6564154257 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
65641542572 - *Prescrits par des sages-femmes libérales*
6564154258 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
65641542582 - *Prescrits par des sages-femmes salariées*

6564155 - Prothèses internes

65641551 - Prothèses internes - OQN Cliniques privées

656415511 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
656415512 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
656415513 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
656415514 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
656415515 - Prescrites par des praticiens salariés d'un établissement
656415516 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656415517 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
6564155171 - *Prescrites par des dentistes libéraux*
656415518 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
6564155181 - *Prescrites par des dentistes salariés*

65641552 - Prothèses internes - Hors OQN

656415521 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux

656415522 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
656415523 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
656415524 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
656415525 - Prescrites par des praticiens salariés d'un établissement
656415526 - Avec prescripteur de spécialité inconnue
656415527 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
6564155271 - *Prescrites par des dentistes libéraux*
656415528 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
6564155281 - *Prescrites par des dentistes salariés*

6564156 - Véhicules pour handicapés physiques

65641562 - Véhicules pour handicapés physiques - Hors OQN

656415621 - Délivrées par les pharmacies d'officine

6564156211 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564156212 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564156213 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564156214 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564156215 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564156216 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656415622 - Délivrées par les pharmacies mutualistes

6564156221 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564156222 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564156223 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564156224 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564156225 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564156226 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656415623 - Délivrées par les pharmacies hospitalières

6564156231 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564156232 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564156233 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564156234 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564156235 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564156236 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656415624 - Délivrées par d'autres fournisseurs

6564156241 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564156242 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564156243 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564156244 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
6564156245 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564156246 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

656415625 - Délivrées par un exécutant inconnu

6564156251 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
6564156252 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
6564156253 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
6564156254 - Prescrits par des Spécialistes Salariés

6564156255 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
6564156256 - Avec prescripteur de spécialité inconnue

6564158 - Autres frais

656416 - Prestations AT-MP - Transports

6564161 - Transports effectués par des entreprises agréées (Ambulances, VSL)

65641611 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65641612 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65641613 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65641614 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65641615 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65641616 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65641617 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 656416171 - Prescrits par des dentistes libéraux
 656416172 - Prescrits par des sages-femmes libérales
65641618 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 656416181 - Prescrits par des dentistes salariés
 656416182 - Prescrits par des sages-femmes salariées

6564162 - Taxis

65641621 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65641622 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65641623 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65641624 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65641625 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65641626 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65641627 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 656416271 - Prescrits par des dentistes libéraux
 656416272 - Prescrits par des sages-femmes libérales
65641628 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 656416281 - Prescrits par des dentistes salariés
 656416282 - Prescrits par des sages-femmes salariées

6564168 - Autres Transports

65641681 - Prescrits par des Omnipraticiens Libéraux
65641682 - Prescrits par des Omnipraticiens Salariés
65641683 - Prescrits par des Spécialistes Libéraux
65641684 - Prescrits par des Spécialistes Salariés
65641685 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65641686 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65641687 - Prescrits par d'autres praticiens libéraux
 656416871 - Prescrits par des dentistes libéraux
 656416872 - Prescrits par des sages-femmes libérales
65641688 - Prescrits par d'autres praticiens salariés
 656416881 - Prescrits par des dentistes salariés
 656416882 - Prescrits par des sages-femmes salariées

656417 - Prestations AT-MP - Autres prestations en nature

6564171 - Cures thermales

65641711 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
65641712 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
65641713 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
65641714 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
65641715 - Prescrits par des praticiens salariés d'un établissement
65641716 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65641717 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
 656417171 - Prescrites par des dentistes libéraux
65641718 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
 656417181 - Prescrites par des dentistes salariés

6564178 - Autres prestations en nature

656418 - Prestations AT-MP - Prestations en espèces

6564181 - I.J. Cures thermales

65641811 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
65641812 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
65641813 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
65641814 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
65641815 - Prescrites par un établissement
65641816 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65641817 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
 656418171 - Prescrites par des dentistes libéraux
65641818 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
 656418181 - Prescrites par des dentistes salariés

6564182 - I.J. autres que cures thermales

65641821 - Prescrites par des Omnipraticiens Libéraux
65641822 - Prescrites par des Omnipraticiens Salariés
65641823 - Prescrites par des Spécialistes Libéraux
65641824 - Prescrites par des Spécialistes Salariés
65641825 - Prescrites par un établissement
65641826 - Sans prescripteur ou avec prescripteur de spécialité inconnue
65641827 - Prescrites par d'autres praticiens libéraux
 656418271 - Prescrites par des dentistes libéraux
65641828 - Prescrites par d'autres praticiens salariés
 656418281 - Prescrites par des dentistes salariés

65642 - Prestations AT-MP - Incapacité permanente

65643 - Prestations AT-MP - Autres charges techniques

Dépenses d'Action Sanitaire et Sociale

6572 - Dépenses techniques d'Action Sanitaire et Sociale

65721 - Prestations Supplémentaires

657211 - Prestations cures thermales

657212 - Dialyse à domicile art. 71-2

657217 - Prestations supplémentaires art. 71-4 & 71-4-1

6572171 - Prestations supplémentaires art. 71-4 hors budget global

6572172 - Prestations supplémentaires art. 71-4 budget global

6572173 - Prestations supplémentaires art. 71-4-1 hors budget global

6572174 - Prestations supplémentaires art. 71-4-1 budget global

657218 - Autres prestations supplémentaires

65722 - Secours

65723 - Autres dépenses techniques d'Action Sanitaire et Sociale

657232 - Primes de fin de rééducation

657238 - Autres dépenses d'Action Sanitaire et Sociale divers

6572381 - Aide médicale urgente

6572383 - Dépenses techniques d'Action Sanitaire et Sociale Migrants

Plan Comptable COPENIC
Suivi des Objectifs Quantifiés Nationaux
Dépenses exécutées en ville

656312 - Prestations Maladie - Honoraires

6563121 - Prestations Maladie - Honoraires Médicaux et Sages-Femmes

65631211 - Honoraires médicaux

65631212 - Honoraires sages-femmes

6563122 - Prestations Maladie - Honoraires Paramédicaux

65631221 - Infirmiers

65631222 - Masseurs Kinésithérapeutes

65631223 - Orthophonistes

65631224 - Orthoptistes

65631225 - Pédicures

65631226 - Sages-femmes

6563123 - Prestations Maladie - Honoraires dentaires

6563124 - Prestations Maladie - Honoraires du secteur public

6563125 - Prestations Maladie - Forfaits option conventionnelle

656313 - Prestations Maladie - Biologie et prélèvements

6563131 - Actes de laboratoire OQN - Biologie

6563132 - Actes de laboratoire hors OQN (dont Prélèvements)

6563133 - Actes hors OQN des Directeurs de laboratoire

656314 - Prestations Maladie - Médicaments

- 6563141 - Médicaments
- 6563142 - Médicaments antirétroviraux
- 6563143 - Médicaments d'exception
- 6563144 - Hormones de croissance
- 6563145 - Suppléments médicaments

656315 - Prestations Maladie - Autres prescriptions

- 6563151 - Produits humains
- 6563152 - Appareils et matériels de traitement
- 6563153 - Optique médicale
- 6563154 - Orthèses et prothèses externes
- 6563155 - Prothèses internes
- 6563156 - Véhicules pour handicapés physiques
- 6563158 - Autres frais

656316 - Prestations Maladie - Transports

- 6563161 - Transports effectués par des entreprises agréées (Ambulances, VSL)
- 6563162 - Taxis
- 6563168 - Autres Transports

656317 - Prestations Maladie - Autres prestations en nature

- 6563171 - Cures thermales
- 6563178 - Autres prestations en nature

656318 - Prestations Maladie - Prestations en espèces

6563181 - I.J. Cures thermales

6563182 - I.J. autres que cures thermales

656322 - Prestations Maternité - Honoraires

6563221 - Prestations Maternité - Honoraires Médicaux et Sages-Femmes

65632211 - Honoraires médicaux

65632212 - Honoraires sages-femmes

6563222 - Prestations Maternité - Honoraires Paramédicaux

65632221 - Infirmiers

65632222 - Masseurs Kinésithérapeutes

65632226 - Sages-femmes

6563224 - Prestations Maternité - Honoraires du secteur public

656323 - Prestations Maternité - Biologie et prélèvements

6563231 - Actes de laboratoire OQN - Biologie

6563232 - Actes de laboratoire hors OQN (dont prélèvements)

6563233 - Actes hors OQN des Directeurs de laboratoire

656324 - Prestations Maternité - Médicaments

656325 - Prestations Maternité - Autres prescriptions

6563251 - Produits humains

6563255 - Prothèses internes

656326 - Prestations Maternité - Transports

6563261 - Transports effectués par des entreprises agréées (Ambulance, VSL)

6563262 - Taxis

6563268 - Autres Transports

656327 - Prestations Maternité - Autres prestations en nature

656328 - Prestations Maternité - Prestations en espèces

656412 - Prestations AT-MP - Honoraires

6564121 - Prestations AT-MP - Honoraires Médicaux et Sages-Femmes

65641211 - Honoraires médicaux

65641212 - Honoraires sages-femmes

6564122 - Prestations AT-MP - Honoraires Paramédicaux

65641221 - Infirmiers

65641222 - Masseurs Kinésithérapeutes

65641223 - Orthophonistes

65641224 - Orthoptistes

65641225 - Pédicures

65641226 - Sages-femmes

6564123 - Prestations AT-MP - Honoraires dentaires

6564124 - Prestations AT-MP - Honoraires du secteur public

656413 - Prestations AT-MP - Biologie et prélèvements

6564131 - Actes de laboratoire OQN - Biologie

6564132 - Actes de laboratoire hors OQN (dont Prélèvements)

6564133 - Actes hors OQN des Directeurs de laboratoire

656414 - Prestations AT-MP - Médicaments

6564141 - Médicaments

6564142 - Médicaments antirétroviraux

6564143 - Médicaments d'exception

6564144 - Hormones de croissance

6564145 - Suppléments médicaments

656415 - Prestations AT-MP - Autres prescriptions

6564151 - Produits humains

6564152 - Appareils et matériels de traitement

6564153 - Optique médicale

6564154 - Orthèses et prothèses externes

6564155 - Prothèses internes

6564156 - Véhicules pour handicapés physiques

6564158 - Autres frais

656416 - Prestations AT-MP - Transports

6564161 - Transports effectués par des entreprises agréées (Ambulances, VSL)

6564162 - Taxis

6564168 - Autres Transports

656417 - Prestations AT-MP - Autres prestations en nature

6564171 - Cures thermales

6564178 - Autres prestations en nature

656418 - Prestations AT-MP - Prestations en espèces

6564181 - I.J. Cures thermales

6564182 - I.J. autres que cures thermales

PLAN COMPTABLE COPERNIC
DEPENSES EXECUTEES EN ETABLISSEMENT

656311 - Prestations Maladie - Dépenses exécutées en établissement

6563111 - Prestations Maladie - Etablissements sanitaires

65631111 - Dotation Globale
65631112 - Autres frais d'hospitalisation publique
65631113 - Honoraires du secteur public

6563112 - Prestations Maladie - Etablissements médico-sociaux

65631121 - Enfance inadaptée
65631122 - Adultes handicapés
65631123 - Etablissements d'hébergement pour personnes âgées
(Médicalisation)
65631124 - Autres prestations personnes âgées
65631125 - Services de soins à domicile
65631126 - Centres d'Action Médico-Sociale Précoce
65631128 - Autres prestations médico-sociales

6563113 - Prestations Maladie - Cliniques privées

65631131 - Cliniques privées sous OQN (hors consommations intermédiaires)
65631132 - Cliniques privées hors OQN

6563114 - Prestations Maladie - Expérimentations

656321 - Prestations Maternité - Dépenses exécutées en établissement

6563211 - Prestations Maternité - Etablissements sanitaires

65632111 - Dotation Globale
65632112 - Autres frais d'hospitalisation publique
65632113 - Honoraires du secteur public

6563213 - Prestations Maternité - Cliniques privées

65632131 - Cliniques privées sous OQN (hors consommations intermédiaires)

65632132 - Cliniques privées hors OQN

6563214 - *Prestations Maternité - Expérimentations*

656411 - Prestations AT - MP - Dépenses exécutées en établissement

6564111 - *Prestations AT - MP - Etablissements sanitaires*

65641111 - Dotation Globale

65641112 - Autres frais d'hospitalisation publique

65641113 - Honoraires du secteur public

6564112 - *Prestations AT - MP - Etablissements médico-sociaux*

65641121 - Enfance inadaptée

65641122 - Adultes handicapés

6564113 - *Prestations AT - MP - Cliniques privées*

65641131 - Cliniques privées sous OQN (hors consommations intermédiaires)

65641132 - Cliniques privées hors OQN

6564114 - *Prestations AT - MP - Expérimentations*

ANNEXE II A

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 1
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
DISI/PROD/SCP	1- Environnement du Projet.	Date : 06/06/97

1- ENVIRONNEMENT DU PROJET

1.1- OBJET

Dans le cadre de sa politique conventionnelle avec les professionnels de santé, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie doit adapter ses outils comptables et statistiques pour la mise en place des ' Objectifs Quantifiés Nationaux'.

1.1.1- PROJET

Modification de l'application existante PRESTIJ/Droit Constaté afin de prendre en compte le nouveau plan comptable national qui répond à ces objectifs.

1.1.2- PHASE SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES DETAILLEES

Ces spécifications concernent les évolutions à apporter dans les applications des systèmes de production et dans la norme d'échange avec les systèmes comptables.

1.2- ACTEURS

1.2.1- MAITRE D'OUVRAGE

Monsieur l'Agent
Comptable CNAMTS
66 avenue du Maine
75694 PARIS CEDEX 14

1.2.2- MAITRE D'OEUVRE

Monsieur Vincent
DISI/PROD/SCP
96 rue de Stalingrad
38100 GRENOBLE

1.3- DOCUMENT DE REFERENCE

Expression du besoin établie par le Groupe de travail 'Objectifs Quantifiés Nationaux'.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 2
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2-Spécifications fonctionnelles.	Date : 06/06/97

2- SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES

2.1- DECOUPAGE FONCTIONNEL

VENTILATION DES PRESTATIONS

La ventilation par compte et gestion est réalisée selon les principes actuels de PRESTIJ/Droit Constaté.

Dans ce document seuls sont abordés les nouveaux critères qui permettent un affinage supplémentaire des prestations.

LIAISONS COMPTABLES

Les liaisons actuelles sont reconduites.

Un flux comprenant l'ensemble des ventilations est adressé **quotidiennement** vers les systèmes comptables du 01/1 au 31/12.

LIAISONS VERS LE CENTI

Alimentation **quotidienne** centralisée des comptes pour un suivi des Objectifs Quantifiés Régionaux.

STATISTIQUES

Afin d'assurer la cohérence entre les ventilations comptables et les ventilations statistiques, les mêmes règles doivent être appliquées dans TANDEM.

EDITIONS

Les états sont édités par l'application Application **R**egroupement **C**omptable.

2.2- LES SECURITES: PRINCIPES

Sans objet.

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 3
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
DISI/PROD/SCP	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

2.3- SPECIFICATIONS INTERNES

2.3.1- Ventilation des prestations

2.3.1.1- Principe général

Chaque prestation -hors mouvement financier- fait l'objet d'une ventilation en débit/crédit par exercice, compte et gestion (ventilation actuelle effectuée par PRESTIJ/Droit Constaté).

Cependant de nouveaux critères sont intégrés pour une ventilation plus fine des prestations.

C'est ainsi que sont désormais prises en compte:

- la catégorie et la spécialité de l'exécutant ou du prescripteur,
- l'activité salariée ou libérale de l'exécutant ou du prescripteur.

2.3.1.2- Nouveaux critères de ventilation

Catégorie

La catégorie du professionnel de santé est déterminée par le troisième caractère de son numéro d'identification.

Les différentes catégories sont les suivantes:

- 0 ---> établissement,
- 1 ---> praticien,
- 2 ---> pharmacien,
- 3 ---> laboratoire,
- 4 ---> dentiste,
- 5 ---> sage-femme,
- 6 ---> infirmier,
- 7 ---> kinésithérapeute,
- 8 ---> pédicure,
- 9 ---> orthophoniste ou orthoptiste

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 4
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

Spécialité

Le critère spécialité du professionnel de santé intervient désormais pour la ventilation dans les différents comptes.

Un **omnipraticien** est un médecin -catégorie 1- ayant une spécialité égale à 01 ou 38.

Un **spécialiste** est un médecin -catégorie 1- ayant une spécialité 02 à 18, 31 à 33, 35, 37, 41 à 49, 70 à 78.

Exécutant et prescripteur

L'**exécutant** est celui qui effectue lui-même l'acte.

Le **prescripteur** est celui à l'initiative de qui l'acte est effectué.

Certains actes ne peuvent être exécutés que s'ils ont été prescrits:

- actes para-médicaux,
- actes de biologie et de prélèvements,
- prestations sanitaires,
- cures thermales,
- prestations en espèces.

Ces actes sont alors ventilés dans des comptes différents selon qu'ils ont été prescrits par:

- un prescripteur omnipraticien libéral,
- un prescripteur omnipraticien salarié,

- un prescripteur spécialiste libéral,
- un prescripteur spécialiste salarié,

- un prescripteur dentiste libéral,
- un prescripteur dentiste salarié,

- un prescripteur sage-femme libérale,
- un prescripteur sage-femme salariée,

- un prescripteur salarié d'un établissement (catégorie 0 et spécialité non renseignée).

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 5
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- Spécifications fonctionnelles.	Date : 06/06/97

Salarié ou libéral

-> Lorsque l'exécutant est un établissement -catégorie égale à zéro- c'est en fonction de la combinaison des informations contenues dans le fichier établissement, statut juridique, mode de fixation de tarif, que l'on distingue:

l'activité salariée du secteur privé
l'activité salariée du secteur public.

Pour l'activité salariée du secteur privé, la distinction est faite entre:

- les salariés des centres de santé (établissements de catégorie 125, 130, 142, 268, 269, 289, 297, 347, 439),
- les autres salariés.

-> Le numéro de prescripteur ou d'exécutant n'est pas un numéro d'établissement -catégorie différente de zéro- la prestation est ventilée en activité **libérale**.

A chaque catégorie est associée une spécialité habituelle (exemple: la spécialité 24 associée à une catégorie 6 indique qu'il s'agit d'un infirmier libéral).

Exceptions

Un praticien libéral peut avoir un salarié.

Dans ce cas, la spécialité associée à la catégorie du professionnel de santé est différente de sa spécialité habituelle.

Les exceptions sont les suivantes:

Catégorie	Salarié pour spécialité
1	= 21, 24 à 29
3	# 30, 39, 40
4	# 19, 36
5	# 21
6	# 24,
7	# 26
8	# 27
9	# 28, 29

Les honoraires sont alors ventilés dans un compte '*Actes effectués par un salarié d'un praticien libéral*'.

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 7
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	DISI/PROD/SCP	2- Spécifications fonctionnelles.
		Date : 06/06/97

- de spécialistes libéraux,
- de spécialistes salariés . des centres de santé,
- . autres.

Leur alimentation est faite selon les règles énoncées au paragraphe principe général.

La liste des prestations qui alimentent ces comptes est la suivante:

- A, AM, C, CS, CNP, EXS, FTN, FTR (SCAN ou IRMN) dans établissements catégorie 601 ou 602, HS, ID, IDM, IDP, IF, IK, IKM, IKP, IKS, ISD, ITD, K, KC, KA, KE, KFA, KFB, KTH, KZ, ORT, P, PRA, PRO, SES, STH, SPM, THR, V, VS, VNP, VA, Z, ZN.

Remarque

Les prestations FTN et FTR qui sont des prestations hospitalières, avec numéro d'établissement renseigné mais sans exécutant, alimentent le compte '*Honoraires médicaux spécialiste libéral*'.

Le compte '*Honoraires Sages-Femmes*' est subdivisé en deux sous-comptes qui sont alimentés par les actes professionnels exécutés:

- par des praticiens de catégorie 5 spécialité 21 lorsqu'il s'agit d'*Honoraires de sages-femmes libérales*,
- de catégorie 0 associée à une spécialité 21 pour l'activité salariée '*Honoraires de sages-femmes salariées des centres de santé*'.

La liste des prestations qui alimentent ces comptes est la suivante: A, AM, C, IK, IKM, IKP, IKS, IF, SF, V.

Remarque

Les actes médicaux et les actes de sages-femmes effectués en secteur public alimentent le compte '*Honoraires du secteur public*'.

Les actes effectués par un directeur de laboratoire - spécialité 38 - sont ventilés dans le compte '*Actes hors OQN directeur de laboratoire*' si la catégorie du numéro d'exécutant est égale à 3.

Exemples d'alimentation des comptes

Acte en KC effectué par un exécutant spé 03 numéro 841019136

---> '*Honoraires médicaux*'

---> '*Spécialiste libéral*'

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 8
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	DISI/PROD/SCP	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>
		Date : 06/06/97

Acte en KC effectué par un exécutant spé 03 numéro 840780084

L'exécutant est un établissement

- la combinaison STJ/MFT donne public:

---> '*Honoraires du secteur public*'

- la combinaison CAT/STJ/MFT donne privé :

---> '*Honoraires médicaux*'

----> '*Spécialiste salarié centre de santé*'

ou bien ---> '*Spécialiste salarié autre*'

Honoraires para-médicaux

Il s'agit d'actes effectués par des auxiliaires médicaux, c'est-à-dire:

- les infirmiers,
- les masseurs kinésithérapeutes,
- les orthophonistes,
- les orthoptistes,
- les pédicures,
- les sages-femmes.

Chaque compte regroupe:

- les prestations exécutées par une catégorie particulière de professionnel de santé pour l'activité libérale,
- les prestations exécutées par des salariés en distinguant l'activité salariée
 - . d'un professionnel libéral (médecin ou sage-femme),
 - . d'un centre de santé,
 - . autre.

Chacun de ces sous-comptes est à son tour subdivisé selon que les actes effectués ont été prescrits par:

- des omnipraticiens libéraux,
- des omnipraticiens .salariés,

- des spécialistes libéraux,
- des spécialistes .salariés,

- d'autres praticiens libéraux . dentistes libéraux,
- . sages-femmes libérales,
- d'autres praticiens salariés . dentistes salariés,
- . sages-femmes salariées,
- des praticiens salariés d'un établissement.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 9
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- Spécifications fonctionnelles.	Date : 06/06/97

Actes effectués par des Infirmiers

Troisième caractère du numéro d'identification du professionnel de santé égal à 6 associée à une spécialité 24.

Les comptes sont alimentées par les prestations suivantes: AMI, AIS, IK, IFA.

Actes effectués par des Masseurs kinésithérapeutes

Troisième caractère du numéro d'identification du professionnel de santé égal à 7 associée à une spécialité 26.

Les comptes sont alimentés par les prestations suivantes: AMC, AMK, IK, IFA.

Actes effectués par des Orthophonistes

Troisième caractère du numéro d'identification du professionnel de santé égal à 9 associé à une spécialité 28 .

Les comptes sont alimentés par les prestations suivantes: AMO, IK, IFA.

Actes effectués par des Orthoptistes

Troisième caractère du numéro d'identification du professionnel de santé égal à 9 associé à une spécialité 29 .

Les comptes sont alimentés par les prestations suivantes: AMY, IK, IFA.

Actes effectués par des Pédicures

Troisième caractère du numéro d'identification du professionnel de santé égal à 8 associée à une spécialité 27.

Les comptes sont alimentés par les prestations suivantes: AMP, IK, IFA.

Actes effectués par des Sages-Femmes

Troisième caractère du numéro d'identification du professionnel de santé égal à 5 spécialité 21.

Les comptes sont alimentés par les prestations suivantes: SFI, IK, IFA.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 10
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

Les comptes salariés sont alimentés par les actes effectués

- par des praticiens ayant une catégorie égale à 0 et une spécialité associée 24 ou 26 ou 27 ou 28 ou 29,

- ainsi que par des praticiens ayant une catégorie associée à une spécialité différente de leur spécialité habituelle.

Remarque

Les actes para-médicaux effectués en secteur public alimentent le compte '*Honoraires secteur public*' (ventilation actuelle de PRESTIJ/Droit Constaté).

Exemples d'alimentation des comptes

Cas n° 1

Acte AMI effectué par exécutant: spé = 24 numéro 846123456

Prescrit par un prescripteur spé 01 numéro 841115116

---> '*Honoraires para-médicaux*'

'*Acte effectué par un infirmier libéral*'

'*Prescrit par un omnipraticien libéral*'.

Cas n° 2

Acte SFI effectué par exécutant spécialité = 21 numéro 845123456

Prescrit par un prescripteur spé 01 numéro 841115116

---> '*Honoraires para-médicaux*'

'*Acte effectué par une sage-femme libérale*'

'*Prescrit par un omnipraticien libéral*'.

Cas n° 3

Acte AMI effectué par exécutant: spé = 24 numéro 845123456

Prescrit par un prescripteur spé 01 numéro 840780084

---> '*Honoraires para-médicaux*'

'*Acte effectué par infirmier salarié d'une sage-femme libérale*'

Le prescripteur est un établissement,

---> '*Prescrit par un omni praticien salarié*'

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 11
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

Cas n° 4

Acte AMI effectué par exécutant: spé = 24 numéro 840780084

Prescrit par un prescripteur spé 01 numéro 840780274

L'exécutant est un établissement

- la combinaison STJ/MFT donne public:

---> '*Honoraires du secteur public*'

- la combinaison STJ/MFT donne privé:

---> '*Honoraires para-médicaux*

puis en fonction de la catégorie de l'établissement:

*'Acte effectué par un infirmier salarié d'un centre de santé
salarié autre'*

Le prescripteur est un établissement

'Acte prescrit par un omni praticien salarié'

Honoraires dentaires

Le compte '*Honoraires dentaires*' activité libérale est alimenté par les actes effectués par des dentistes, catégorie 4.

Ce compte est divisé en deux sous-comptes:

- dentiste omnipraticien -spécialité égale à 19-,
- dentiste spécialiste -spécialité égale à 36-.

Chacun de ces sous-comptes est ensuite subdivisé en fonction de l'activité libérale ou salariée du dentiste.

Les comptes '*Honoraires des dentistes salariés*' sont alimentés par un praticien ayant une catégorie égale à 0 et une spécialité associée 19 ou 36.

La liste des prestations qui alimentent ce compte est la suivante:

C, CS, IF, IK, IKP, IKM, IKS, D, DC, SCP, TO, SPR, SC, V, VS, Z.

Remarque

Les actes dentaires effectués en secteur public alimentent le compte '*Honoraires secteur public*'.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 12
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

Honoraires secteur public

Ce compte est alimenté par les actes effectués en établissements publics (autres que sanitaires et médico-sociaux) de catégorie 125, 130, 132 à 134, 142, 223, 224, 228, 230, 268, 269, 289, 297, 347, 413, 414, 439.

Le secteur public ou privé est déduit de la combinaison Statut juridique, Mode de Fixation de Tarif de l'établissement.

Biologie et prélèvements

Les actes de laboratoire alimentent trois sous-comptes distincts:

- actes de laboratoire OQN,
- actes de laboratoire hors OQN comprenant les prélèvements,
- actes hors OQN directeur de laboratoire.

Les '*Actes de laboratoire OQN*' sont des actes exécutés par un laboratoire catégorie 3 spécialité 30, 39, ou 40.

La liste en est la suivante: B, BM, BP, BR.

Les '*Actes hors OQN*' comprennent les prélèvements y compris les prélèvements exécutés par un salarié du laboratoire.

La liste en est la suivante: AMI, KB, PB, TB.

Les '*Actes hors OQN directeur de laboratoire*' sont des actes exécutés par un laboratoire catégorie 3 spécialité 38.

Chacun de ces sous-comptes est ensuite subdivisé en fonction de la nature du prescripteur, selon la règle définie au paragraphe Principe général.

Remarques

L'acte AMI effectué par un praticien spécialité 24 et catégorie 3 doit être ventilé dans le compte '*Actes hors OQN*'.

L'acte effectué par un praticien spécialité 38 et de catégorie 3 est ventilé dans le compte '*Acte hors OQN directeur de laboratoire*'.

Les actes de biologie effectués en secteur public alimentent le compte '*Honoraires secteur public*'.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 13
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

Médicaments

Ce compte est divisé en trois sous-comptes:

- '*Médicaments OQN* 'alimenté par les prestations PH1, PH4, PH7.
- '*Médicaments antirétroviraux*' alimenté par la prestation MX4.
- '*Autres médicaments hors OQN*' alimenté par les prestations CPH, UPH, MPI, MX1, MX7.

Ce compte est subdivisé ensuite en fonction de la nature du prescripteur, selon la règle définie au paragraphe Principe Général.

Remarque

Le code prestation PHA - forfait accouchement à domicile - alimente le compte unique '*Médicament*' en maternité (pas de prescripteur).

Autres prescriptions

Ce compte est subdivisé en plusieurs sous-comptes selon les différents types de prestations: - produits humains,

- appareils et matériels de traitements,
- optique médicale,
- orthèses et prothèses externes,
- prothèses internes,
- véhicules pour handicapés.

Les '*Produits humains*', les '*Orthèses et prothèses externes*', les '*Prothèses internes*' délivrés dans certains établissements privés entrent dans le cadre des OQN, les comptes sont donc subdivisés afin de pouvoir isoler ces dépenses (voir définition cliniques privées sous OQN page 18).

Le compte '*Produits humains*' est alimenté par les codes prestations suivants:
- LAI, HUM, SNG, TSG.

Il est divisé en deux sous-comptes:

- '*Produits humains OQN Cliniques privées*',
- '*Produits humains hors OQN*'.

Le compte '*Appareils et Matériels de traitements*' est alimenté par les codes prestations suivants:
- AAC, AAD, AAR, ACP, APM, MAC, MAD, PAN, PPS, PPD.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 14
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

Le compte '*Optique*' est alimenté par les codes prestations suivants:

- LEN, LUN, OPT, OPR, VER.

Le compte '*Orthèses et prothèses externes*' est alimenté par les codes prestations suivants:

- COR, GA, PA, PAU, PEX, POC, ORP, ORC.

Il est divisé en deux sous-comptes:

- '*Orthèses et prothèses Externes OQN Cliniques privées*',
- '*Orthèses et prothèses Externes hors OQN*'.

Le compte '*Prothèses internes*' est alimenté par les codes prestations suivants:

- PIA, PII, PME, STC.

Il est divisé en deux sous-comptes:

- '*Prothèses Internes OQN Cliniques privées*',
- '*Prothèses Internes hors OQN*'.

Remarques

** Comptes '*Produits humains*', '*Orthèses et prothèses externes*', '*Prothèses internes*': dans le cas où le prescripteur n'est pas renseigné (Norme B2 ou 615), la prestation alimente le compte '*Prescrit par un spécialiste libéral*' si l'établissement dans lequel elle est délivrée tombe dans le cadre des OQN cliniques privées ou bien le compte '*Prescrit par un salarié d'un établissement*' si elle est délivrée dans un établissement hors OQN. Si l'établissement n'est pas renseigné, la prestation alimente le compte '*Prestation à ventiler*'.

** Les '*Produits humains*', les '*Orthèses et prothèses externes*', les '*Prothèses internes*' versées aux bénéficiaires des conventions internationales alimentent les comptes '*Hors OQN*' quel que soit l'établissement dans lequel les prestations sont délivrées.

Le compte '*Véhicule*' est alimenté par le code prestation suivant:

- VEH.

Chacun de ces comptes est lui même subdivisé en fonction de la nature du prescripteur, selon la règle définie dans le paragraphe Principe Général.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 15
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- Spécifications fonctionnelles.	Date : 06/06/97

Transports

Ce compte est alimenté par les prestations sanitaires relatives aux frais de transports.
Il est divisé en plusieurs sous-comptes:

- '*Transports effectués par des entreprises agréées*'. Les codes prestations qui l'alimentent sont: ABA, VSL,
- '*Taxi*' alimenté par le code prestation TXI,
- '*Autres transports avec prescripteur*'. Les codes prestations qui l'alimentent sont: ATP, HTH, SMU, TRF, TRP, TTH,
- '*Autres transports sans prescripteur*'. Le code prestation qui l'alimente est: VP.

Les trois premiers comptes sont eux mêmes subdivisés en fonction de la nature du prescripteur, selon la règle définie dans le paragraphe Principe Général.

Autres prestations en nature

Ce compte est divisé en deux sous-comptes permettant de distinguer:

- les '*Prestations cures thermales*'. Les codes prestations qui l'alimentent sont CTH, FTH, THS,
- les '*Autres prestations en nature*'. Les codes prestations qui l'alimentent sont ETR, CRF, CRP, EXP, IPS, FUN, ICE, ICR, PDO, PFR, TRC.

Le compte '*Prestations cures thermales*' est subdivisé en fonction de la nature du prescripteur, selon la règle définie au paragraphe Principe Général. Le compte '*Autres prestations en nature*' ne nécessite pas de prescripteur.

Prestations en espèces

Ce compte est alimenté par les prestations en espèces dont les codes sont les suivants: 1/1, ADO, NOR, MAJ, MIN, MIJ, MIT, ARA, ARM, IRA, IRG, IRM, IRP, PRE, POS, REN.

Ce compte est lui même subdivisé en fonction de la nature du prescripteur selon la règle définie au paragraphe Principe Général, plus un compte:

- '*Prescrit par un Etablissement*'.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 16
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

Remarque

Seuls les actes 1/1, NOR, MAJ, MIN, MIJ, MIT, REN ont un prescripteur; les autres actes correspondant à des prestations réglées au titre de la maternité n'ont pas de prescripteur.

Dépenses exécutées en établissement hospitalier

---> **Etablissements sanitaires**

---> *Dotation globale:*

Aucune alimentation automatique n'est effectuée.

---> *Autres frais d'hospitalisation publique.*

Ce compte est alimenté:

- par des prestations hospitalières d'établissements publics autres que les médico-sociaux (cf paragraphe suivant) y compris celles versées aux migrants.

La liste des prestations est la suivante:

- FA1, FA2, FJA, FJ, FJL, FJM, FJO, FJP, FJR, FJX, FJY, FJZ, FMJ, FP, FPA, FOB, FOC, FOL, FOX, FNO, FRL, FS, FSE, FSG, FSH, FTN et FTR (si établissements de catégorie autre que 601 et 602), FTO, PJ, RPJ, RF, RP, SD, SDG, SNS, ZRA,

---> *Honoraires du secteur public.*

Ce compte est alimenté par des honoraires effectués dans les établissements publics sanitaires et les établissements médico-sociaux (y compris ceux tombant dans le secteur privé). Ne sont pas inclus les honoraires publics pris en compte en secteur ville.

---> **Etablissements médico-sociaux**

Il s'agit d'établissements publics ou privés. Sont prises en compte toutes les prestations hospitalières effectuées dans ces établissements, y compris celles se rapportant à des migrants.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 17
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

---> *Enfance inadaptée*

Ce compte est alimenté par les prestations hospitalières effectuées dans les disciplines de prestations:

- 278 à 301, 319, 320, 559, 590 à 592, 630, 654, 666 à 687, 690, 836 à 839, 901, 902.

---> *Adultes handicapés*

Ce compte est alimenté par les prestations hospitalières effectuées dans les disciplines de prestations:

- 333, 334, 338 à 342, 397 à 399, 573, 575 à 578, 688, 689, 691, 698, 936, 939.

---> *Autres prestations Personnes âgées (autres que médicalisation)*

Ce compte est alimenté par les prestations hospitalières effectuées dans les disciplines:

- 355, 633.

---> *Autres prestations Médico-sociales*

Ce compte est alimenté par les prestations hospitalières effectuées dans les disciplines:

- 567, 694.

---> *Médicalisation*

---> *Service de soins à domicile*

---> *Centres d'Action Médico-Sociale Précoce*

Aucune alimentation automatique n'est effectuée: saisie manuelle uniquement.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 18
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- Spécifications fonctionnelles.	Date : 06/06/97

---> **Cliniques privées**

---> *Cliniques privées sous OQN.*

Sont pris en compte les établissements ayant un statut juridique > 41, un mode de fixation de tarif 07 sauf:

- l'Hospitalisation A Domicile - catégorie 127 ou 422; MFT 07; statut juridique compris entre 60 et 69 (bornes comprises),
- les dialyses effectuées par les associations: statut juridique 60, 61, 62 et prestation FS, FSE, SNS/disciplines 552 à 556, 723, 797, 798.

Ce compte est ensuite subdivisé en fonction de la discipline de prestation (voir l'annexe jointe):

- Chirurgie, Médecine, Gynécologie, Moyen séjour (uniquement si la nature d'assurance est différente de MA), Psychiatrie (uniquement si la nature d'assurance est différente de MA).

Il est alimenté par les prestations suivantes:

- ARE, AS1, AS2, AS3, AS4, AS5, FA1, FA2, FE, FFM, FJA, FJ, FJL, FJM, FJP, FJR, FJX, FJY, FJZ, FMJ, FP, FRL, FTN et FTR (si catégorie différente de 601 et 602), FS, FSE, FSG, FSH, FSO, FST, HNN, IAP, PHJ, PJ, RPJ, SAP, SCH, SD, SDG, SHO, SIN, SNS, SPB, SSM, ZRA,
- FS si discipline # de 176, 338, 339, 399, 575,
- SNS si discipline # 172, 178 à 180, 182, 184, 187, 738, 739.

---> *Cliniques privées hors OQN.*

Sont comptabilisées dans ce compte toutes les prestations effectuées dans les établissements privés:

- autres que ceux précédemment cités,
- ainsi que les prestations effectuées dans les établissements privés sous OQN qui ne figurent pas sur la liste précédente.

Le compte est alimenté par les prestations citées précédemment, toutes disciplines confondues, y sont ajoutées les prestations suivantes:

- FNO, FOC, FOB, FOL, FOX, FPA, FTO, FJO, RF, RP,
- FS (quand associé à DMT 176, 338, 339, 399, 575),

- SNS (quand associé à DMT 172, 178 à 180, 182, 184, 187, 552 à 556, 723, 797, 798, 738, 739).

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 19
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

---> **Expérimentations**

Ce compte est alimenté par des prestations spécifiques: FCJ (exemple: expérimentation Ambroise Paré, Jacques Cartier).

Remarques

Les prestations effectuées dans des disciplines 997 et 999 alimentent le compte '*Prestations à ventiler*'.

Quel que soit l'établissement privé (hors médico-sociaux), les prestations hospitalières versées aux bénéficiaires de conventions internationales sont comptabilisées dans le compte '*Hospitalisation cliniques privées hors OQN*'. Il s'agit de bénéficiaires ayant un régime:

- 701, 710, 720, 721, 730, 740, 741, 742, 750.

Ventilation autres comptes

La ventilation des autres prestations - Décès, Invalidité, Rentes, Autres charges techniques, Prestations Supplémentaires, Remboursement IVG à l'acte, ALM, compte Prestations à ventiler (suite à un dysfonctionnement du système), comptes de produits - reste inchangée (cf PRESTIJ/Droit Constaté).

2.3.2- Liaisons vers ARC

L'alimentation actuelle du flux COPERNIC est reconduite.

Cependant le millésime de l'année d'imputation est ajouté sur chaque enregistrement détail pour prise en compte des différents exercices en comptabilité.

2.3.3- Liaisons vers le CENTI

Quotidiennement un fichier est transmis au CENTI.

Un suivi des Objectifs Quantifiés Régionaux peut ainsi être effectué après traitement de tous les fichiers venant des CTI.

La date de la journée comptable est indiquée dans le fichier ainsi que l'année d'imputation des prestations.

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 20
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
DISI/PROD/SCP	2- <i>Spécifications fonctionnelles.</i>	Date : 06/06/97

2.4 - DESCRIPTION DES SORTIES

Les éditions sont effectuées par l'application ARC.

2.5 - DESCRIPTION DES ENTREES

Sans objet.

2.6 - DESCRIPTION DES ECRANS

Sans objet.

2.7 - DESCRIPTION DES CONTROLES

Sans objet.

2.8 - DESCRIPTION DES TABLES

Différentes tables de ventilation avec la combinaison des critères:

STJ / MFT
CATEGORIE
STATUT JURIDIQUE
DISCIPLINE / PRESTATION.

CHIRURGIE:

137 à 162, 181, 304 à 307, 311, 314, 316, 557, 628, 640, 718,
734 à 736.

MEDECINE:

035, 039, 043, 076, 101 à 127, 129 à 136, 174, 198, 223, 225,
302, 303, 308, 310, 312, 552 à 556, 635 à 639, 641, 644 à 648,
663, 664, 715, 717, 720 à 723, 728 à 733, 742 à 744, 753, 797 à
801, 809, 825 à 827.

GYNECOLOGIE:

163 à 165, 183, 309, 389, 631, 719.

MOYEN SEJOUR:

166 à 173, 178 à 180, 182, 184, 185, 187, 189 à 194, 206, 214,
217, 219 à 222,
224, 226, 227, 252, 263, 457 à 460, 462 à 468, 593 à 595, 604 à
625, 627, 649 à 651, 737 à 739, 828 à 835.

PSYCHIATRIE:

195, 196, 230, 236, 313, 803, 806 à 808.

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 21
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
DISI/PROD/SCP	3 - Conception du produit	Date : 06/06/97

3- CONCEPTION DU PRODUIT

3.1.- ARCHITECTURE GENERALE

Une première phase du traitement consiste à déterminer, dans quel compte, dans quelle gestion, et sur quel exercice doit être ventilé le montant remboursé pour chaque prestation du flux quotidien. Pour le suivi des OQR, sont conservés les départements du prescripteur et de l'exécutant.

Les montants sont cumulés par caisse, compte, gestion, département du prescripteur, département de l'exécutant et exercice, ce qui suppose un tri préalable des prestations selon ces critères.

Le résultat des ventilations quotidiennes par compte et gestion est transmis à l'application ARC, sous la forme d'un fichier par exercice en cours (pour la période du 1er au 10 janvier, deux exercices sont gérés simultanément).

Un fichier comprenant le cumul des ventilations quotidiennes par caisse, compte, gestion, département du prescripteur et de l'exécutant est adressé au CENTI d'EVREUX.

3.1.1- Le traitement de ventilation

Le traitement est intégré à l'application PAIEMENT-MANDATEMENT: il s'agit de déterminer pour chaque prestation les éléments constitutifs de cette ventilation: exercice, gestion comptable, compte, département du prescripteur, département de l'exécutant.

La détermination de l'exercice et du code gestion comptable se fait de manière totalement identique à la ventilation actuelle des prestations.

Les informations département du prescripteur et département de l'exécutant sont déterminées en fonction du type de la prestation traitée (le département reste à 00 lorsque la notion de prescripteur ou d'exécutant est inadéquate).

Le traitement consiste ensuite à filtrer les cas particuliers:

- dépenses A.S.S. hors migrant,
- dépenses A.S.S. migrant,
- gestion T,
- régularisation négative de prestations exercées au cours d'une année précédente.

Pour ces prestations, l'exercice, le compte et la gestion sont déterminés de manière totalement spécifique.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 22
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	3 - Conception du produit	Date : 06/06/97

Parmi les prestations passées à travers le filtre, on obtient par accès à une table celles pour lesquelles la détermination du compte est exclusivement liée à la nature de prestation: pension d'invalidité, Rente, Autre charge technique, Capital Décès, acte d'IVG concernant des assurés non migrants.

Pour toutes les autres prestations, le numéro de compte est déterminé, par étapes successives en appliquant l'algorithme ci dessous (des exemples fournis en encadré explicitent la démarche) :

- le début du compte est toujours égal à 656 ,
- la nature d'assurance détermine les deux caractères suivants: AS31, MA32, AT1

Cas n° 1: Soit une consultation C effectuée dans l'établissement 84 0 196784 de statut juridique 46, mode de fixation tarifaire 04 et catégorie 223, pour un assuré en nature d'assurance MA: d'où les 4ème et 5ème caractères = 32 le début du compte est 656 32 Cas n° 2: Soit une nature de prestation AMI effectuée par un exécutant 84 6 123456 (spécialité 24) prescrit par un prescripteur 840278236 (spécialité 01), pour un assuré en nature d'assurance AS: La nature d'assurance AS nous donne les 4ème et 5ème caractères du compte: le début du compte est 656 31

Pour la détermination des caractères suivants, sont traités de manière distincte,

- les honoraires du secteur public
- les prestations non hospitalières en secteur privé
- les prestations hospitalières.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 23
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	3 - Conception du produit	Date : 06/06/97

A- Honoraires du secteur public:

Les honoraires du secteur public sont des prestations véhiculées sur les cellules 20 du DEC-ENR, effectuées en établissements publics.

La détermination du secteur public est fonction du statut juridique, du mode de fixation de tarif. Ensuite la catégorie de l'établissement indique s'il s'agit d'honoraires secteur public ville ou d'honoraires secteur public en hospitalisation.

Parmi ces honoraires, on distingue deux ventilations possibles en fonction de la catégorie de l'établissement:

- ventilation en compte 656xx113 pour les établissements publics sanitaires et médico-sociaux (publics ou privés),
- ventilation en compte 656xx24 pour les autres établissements publics,

Les informations permettant l'évaluation du type d'établissement sont véhiculées dans le DEC-ENR dès lors que l'exécutant est un établissement.

Cas n° 1: *La consultation a lieu en établissement: le statut juridique et le mode de fixation tarifaire définissent un établissement public; la catégorie 223 fait partie des catégories pour lesquelles les honoraires sont ventilés dans le compte "honoraire du secteur public" ville.*

le compte est 656 32 24

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 24
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	3 - Conception du produit	Date : 06/06/97

B- Les prestations non hospitalières, en secteur privé:

Une table accessible sur la nature de prestation permet de déterminer une partie intermédiaire (*racine*) du numéro de compte.

Dans certains cas, un affinage est nécessaire: le poste de la table renvoie alors à un traitement spécifique permettant de trouver la partie du compte recherché.

Cas n° 2: *La racine déterminée pour l'acte AMI est 22:
le début du compte est 656 31 22*

Selon la nature d'assurance traitée, il n'est pas nécessaire de descendre au détail du compte, mais de limiter la ventilation à la racine. Pour permettre cette limitation, il faut vérifier à chaque étape de construction du numéro de compte, si le numéro obtenu correspond à un numéro complet de la liste des numéros de compte.

Cas n° 3: *la pharmacie en maternité: soit un médicament (PHA) prescrit en maternité, par un omnipraticien libéral. Au vu de la nature d'assurance, le début du compte est 656 32. La racine associée au PHA est 4. Or le compte pharmacie en maternité est 656 32 4: le compte est obtenu dès le premier caractère de la racine, on ne poursuit pas plus loin la ventilation.*

Cas n° 3 bis: *un médicament PH7 prescrit en maladie, conduit, après prise en compte de la racine, à la construction d'un numéro de compte 656 31 41, qui ne correspond pas à un compte de la liste: dans ce cas il faut poursuivre la décomposition en faisant intervenir le prescripteur.*

B-1. Traitements spécifiques à la racine trouvée en table

B-1-1. Honoraires médicaux: Sages-Femmes et Dentistes

** Pour les honoraires de type consultation, visite,... la racine est égale à 2: un affinage est nécessaire sur la catégorie d'exécutant, pour obtenir 1 ou 2 caractères suivants du numéro de compte :

. honoraires médicaux:	11
. honoraires sage-femme:	12
. honoraire dentiste:	3

Cas n° 4: *Consultation d'un assuré en Maladie, chez un médecin 84 1 234567 de spécialité 01. Le début du compte est 656 31.*

L'accès sur prestation donne une racine égale à 2 et la catégorie du professionnel à 1, détermine qu'il s'agit d'honoraires médicaux:

Le début du compte est 656 31 2 11

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 25
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	3 - Conception du produit	Date : 06/06/97

Un ou deux caractères supplémentaires concernent le statut du professionnel de santé, et pour les salariés, une distinction est faite entre les salariés des centres de santé et les autres établissements. Les informations nécessaires pour déterminer ces caractères sont la catégorie d'établissement, la catégorie du praticien et sa spécialité.

Cas n° 4: Consultation d'un assuré en Maladie, chez un médecin 84 1 234567 de spécialité 01 .

La combinaison (catégorie d'exécutant=1, spécialité 01) détermine une activité libérale:

Le compte est 656 31 2 11 1

Cas n° 4 bis: Consultation d'un assuré en Maladie, dans un établissement 84 0 123456.

La spécialité de l'exécutant est 01: Le praticien est un omnipraticien salarié. Le début du compte est 656 31 2 11 2.

La catégorie de l'établissement est 125, le STJ > 40: il s'agit d'un centre de santé privé.

Le compte est 656 31 2 11 2 1

B-1-2. Honoraires paramédicaux

** Pour les honoraires paramédicaux (racine = 22), le type d'exécutant intervient comme élément constitutif du compte, sur les deux caractères suivants:

- le numéro d'exécutant permet de déterminer le premier caractère, qui représente le type de professionnel de santé ayant exécuté la prestation (1: infirmier, 2: kinésithérapeute).

Cas n° 2: L'exécutant a pour numéro 84 6 123456: la catégorie 6 détermine un type de professionnel de santé infirmier à 1.

le début du compte est 656 31 22 1

- la spécialité et la catégorie de l'exécutant permettent de déterminer le deuxième caractère: ce caractère distingue l'activité salariée de l'activité libérale, pour l'exécutant (1: activité libérale, 2: salarié d'un praticien libéral, ...).

Cas n° 2: La spécialité 24 d'une catégorie d'exécutant 6 définit une activité libérale:

le début du compte est 656 31 22 1 1

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 26
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	3 - Conception du produit	Date : 06/06/97

B-1-3. Autres transports

- ** Pour les transports dits "autres" (racine = 68), la présence d'un prescripteur détermine un caractère supplémentaire: 2 sans prescripteur si l'acte est "VP"
1 avec prescripteur, pour les autres actes.

B-1-4. Autres prescriptions

- ** Pour certaines fournitures (racine = 5), la distinction OQN clinique privée / hors OQN détermine un caractère supplémentaire, 1 avec OQN, 2 hors OQN; c'est le cas par exemple des produits humains; les catégories de prestations concernées sont déterminées en table. Les cliniques privées sous OQN sont définies par la présence d'un numéro d'établissement dont le statut juridique est supérieur à 41 et le mode de fixation tarifaire = 07 (cf page 18: paragraphe cliniques privées).

B-2. Traitements liés à la présence d'un numéro de prescripteur

- ** Pour les prestations avec prescripteur, les dernières positions du numéro de compte sont définies par le contexte de la prescription.

Un ou deux caractères concernent le statut du prescripteur (déterminé par catégorie de praticien, spécialité).

Cas n° 2: La combinaison (catégorie du prescripteur = 0 , spécialité 01) détermine un type de prescripteur "Omnipraticien salarié":
le début du compte est 656 31 22 1 1 2

Remarques :

- 1- Lorsque les informations 'prescripteur' sont absentes, mais que le numéro d'établissement est renseigné, le type de prescripteur est forcé à 5 (salarié d'un établissement).
- 2- Lorsque l'application de l'algorithme aboutit à un numéro de compte inexistant dans la liste des comptes, la ventilation s'effectue sur le compte d'attente et un signalement se rapportant à l'incohérence détectée, est alors émis.

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 27
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	DISI/PROD/SCP	3 - Conception du produit
		Date : 06/06/97

C- Prestations hospitalières:

Il s'agit des prestations, dont la racine trouvée en table est 1.

** Sont traitées tout d'abord les prestations alimentant le compte "**expérimentation**":
si la nature de prestation est *FCJ*, le compte se termine par 14.

** Si ce n'est pas le cas, on recherche si l'établissement est un **établissement médico-social**: la discipline le détermine, et établit également dans quel sous-compte médico-social, la prestation doit être ventilée (accès à une table basée sur la discipline).

** Si la discipline ne met pas en évidence un établissement médico-social, on recherche si l'établissement est public ou privé (combinaison statut juridique/mode de fixation de tarif).

◇ Lorsque l'établissement est public:

si la prestation figure dans la liste des prestations à ventiler dans le compte "**Autres frais d'hospitalisation publique**", la ventilation est effectuée dans ce compte, pour la nature d'assurance concernée, sinon, la prestation est mise en **compte d'attente**.

◇ Lorsque l'établissement est privé:

il faut tout d'abord déterminer si l'établissement est une **clinique privée sous OQN ou hors OQN**.

⇒ si la prestation fait partie de la liste des prestations entrant dans le champ de l'objectif des cliniques privées (recherche en table sur prestation, avec modulation sur discipline, pour les prestations FS et SNS) et si le régime du malade n'est pas un régime migrant: la détermination des derniers caractères du compte dépend de la discipline de prestation (accès à une table basée sur la discipline).

⇒ sinon, il faut vérifier que la prestation appartienne à la liste des prestations hospitalières: la ventilation est alors effectuée dans le compte spécifique "**Clinique privée hors OQN**", dans le cas contraire, **en compte d'attente**. Toutes les prestations hospitalières versées aux migrants en établissement privé autres que médico-sociaux alimentent ce compte hors OQN.

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 28
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	3 - Conception du produit	Date : 06/06/97

3.1.2- Le regroupement par critère de ventilation

La ventilation décrite ci-dessus se traduit par la constitution d'un mouvement par prestation.

Ces mouvements sont triés par caisse, compte, gestion, département du prescripteur, département de l'exécutant.

Deux types de regroupement sont ensuite réalisés, pour cumul et transmission aux applications en aval: un regroupement par compte et gestion, pour alimenter ARC, un regroupement incluant en plus les départements, à destination du CENTI d'Evreux.

3.2.- LES FICHIERS

3.2.1- Flux vers ARC

PRINCIPE GENERAL

Les traitements relatifs aux prestations sont identiques aux traitements actuels effectués dans PRESTIJ/Droit-Constaté, qu'il s'agisse du découpage des périodes de paiement (Rentes, Invalidité), de la détermination de l'exercice d'une prestation et de sa ventilation.

Les liaisons comptables actuelles sont reconduites.

Cependant le millésime de l'année d'imputation est ajouté sur chaque enregistrement détail COPERNIC.

Pour la période complémentaire de l'exercice 97, les ventilations sont effectuées avec la nouvelle application. Un programme de regroupement de ces comptes sur l'ancien numéro (racine identique) est réalisé par ARC pour être compatible avec le plan comptable de 1997.

Pour une journée comptable donnée, le montant du flux envoyé à ARC est identique au montant du flux envoyé au CENTI.

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX				Page : 29
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES				Ref : OQN.DOC
	DISI/PROD/SCP				3 - Conception du produit Date : 06/06/97

DESCRIPTION DU FICHIER TRANSMIS

PREMIER ENREGISTREMENT COPERNIC

CLIO-DEB			01		ARTICLE DE DEBUT CLIO
ART-NUM	1	4	02	9(4)	NUMERO DE L'ARTICLE
APL-NOM	5	3	02	X(3)	NOM DE L'APPLICATION
PGM-NOM	8	6	02	X(6)	NOM DU PROGRAMME
CPT-DAT	14	8	02	9(8)	DATE DE JOURNEE COMPTABLE
ORG-COD	22	6	02	9(6)	CODE ORGANISME
CAI-COD	28	3	02	9(3)	CODE ORGANISME
	31	75	02	X(75)	

DERNIER ENREGISTREMENT COPERNIC

CLIO-FIN			01		ARTICLE DE FIN
ART-NUM	1	4	02	9(4)	NUMERO DE L'ARTICLE
APL-NOM	5	3	02	X(3)	NOM DE L'APPLICATION
GM-NOM	8	6	02	X(6)	NOM DU PROGRAMME
CPT-DAT	14	8	02	9(8)	DATE DE JOURNEE COMPTABLE
ORG-COD	22	6	02	9(6)	CODE ORGANISME
TTL-CLI	28	4	02	9(4)	NOMBRE TOTAL D'ARTICLES
TTL-SGN	32	1	02	X	SIGNE TOTAL MONTANTS
TTL-MON	33	16	02	9(16)	TOTAL DES MONTANTS
	49	57	02	X(57)	

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 30
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	DISI/PROD/SCP	3 - Conception du produit

ENREGISTREMENT COPERNIC

CLIO-ART			01		ARTICLE COURANT
ART-NUM	1	4	02	9(4)	NUMERO DE L'ARTICLE
GES-NUM	5	2	02	9(2)	GESTION COMPTABLE
CPT-NRO	7	12	02	X(12)	NUMERO DU COMPTE
MVT-LIB	19	40	02	X(40)	LIBELLE DU MOUVEMENT
SIG-INF			02	RED MVT-LIB	INFOS POUR SIGNALEMENTS CLIO
ASS-MAC			03		MATRICULE DE L'ASSURE
ASS-SEX	19	1	04	X	SEXE
ASS-ANN	20	2	04	XX	ANNEE
ASS-MOI	22	2	04	XX	MOIS
ASS-RES	24	8	04	X(8)	RESTE
ARC-DET			03		LIEN D'ARCHIVAGE DETAILLE
LIQ-MILX			04		MILLESIME DE L'ANNEE DE LIQUIDATION
LIQ-MIL	32	2	05	99	MILLESIME DE L'ANNEE DE LIQUIDATION
LIQ-QTI			04		QUANTIEME DU JOUR DE LIQUIDATION
LIQ-QTI	34	3	05	9(3)	QUANTIEME DU JOUR DE LIQUIDATION
RTT-UGEX			04		UNITE DE GESTION DE RATTACHEMENT
RTT-UGE	37	4	05	9(4)	UNITE DE GESTION DE RATTACHEMENT
TER-NUMX			04		NUMERO DE TERMINAL LASER
TER-NUM	41	2	05	99	NUMERO DE TERMINAL LASER
LIA-NUMX			04		NUMERO DE LIASSE
LIA-NUM	43	2	05	99	NUMERO DE LIASSE
ORD-NUMX			04		NUMERO D'ORDRE DANS LA LIASSE
ORD-NUM	45	2	05	99	NUMERO D'ORDRE DANS LA LIASSE
DEC-NUMX			04		NUMERO DE DECOMPTE LASER
DEC-NUM	47	2	05	99	NUMERO DE DECOMPTE LASER
REJ-NUM	49	3	03	9(3)	NUMERO DE L'ERREUR
	52	7	03	X(7)	
MVT-SGN	59	1	02	X	SIGNE DU MOUVEMENT
MVT-MOT	60	16	02	9(16)	MONTANT DU MOUVEMENT
MVT-SEN	76	1	02	X	SENS DU MOUVEMENT

	77	18	02	X(18)	
VCP-MIL	95	2	02	99	MILLESIME
	97	4	02	X(4)	
GES-TYP	101	1	02	X	TYPE DE GESTION MALADIE OU AT
	102	4	02	X(4)	

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 31
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
DISI/PROD/SCP	3 - Conception du produit	Date : 06/06/97

3.2.2- Flux vers le CENTI

PRINCIPE GENERAL

Pour chaque prestation (hors mouvement financier), on détermine les différents critères qui permettent de contrôler le respect des OQN.

Ces critères sont les suivants:

- le numéro de compte
- la gestion
- le département d'appartenance de l'exécutant (ou de l'établissement)
- le département d'appartenance du prescripteur
- le sens du mouvement (débit ou crédit)
- l'exercice

Sur ces critères, et pour chaque caisse, est effectué un cumul de montant; c'est ce cumul qui est transmis quotidiennement au CENTI D'EVREUX.

DESCRIPTION DU FICHIER TRANSMIS.

Le fichier transmis comporte par Caisse, un enregistrement "début", autant d'enregistrements "détail" que d'occurrences (compte, gestion, département du prescripteur, département de l'exécutant, sens du mouvement, année d'imputation) rencontrées dans la journée, et un enregistrement "fin".

Un flux comprenant l'ensemble des ventilations est adressé **quotidiennement** vers les systèmes comptables du 01/1 au 31/12.

A compter du premier janvier 1998, l'alimentation est effectuée avec les comptes du nouveau plan comptable.

CNAMTS	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 32
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	DISI/PROD/SCP	3 - Conception du produit

FLUX OQR

				<u>Article détail</u>	
OQN-ART			01		ARTICLE COURANT
OQN-NUM	1	1	02	9	NUMERO D'ARTICLE = 1
GES-NUM	2	3	02	9(3)	GESTION COMPTABLE
CPT-NRO	5	12	02	X(12)	NUMERO DU COMPTE
DEP-PRS	17	2	02	X(2)	DEPARTEMENT DU PRESCRIPTEUR
DEP-EXE	19	2	02	X(2)	DEPARTEMENT DE L'EXECUTANT
MVT-SEN	21	1	02	X	SENS DU MOUVEMENT
MVT-SGN	22	1	02	X	SIGNE DU MOUVEMENT
MVT-MOT	23	16	02	9(16)	MONTANT DU MOUVEMENT
VCP-MIL	39	2	02	99	MILLESIME

				<u>Enregistrement début</u>	
OQN-DEB			01		ARTICLE DE DEBUT
OQN-NUM	1	1	02	9	NUMERO DE L'ARTICLE = 0
APL-NOM	2	3	02	X(3)	NOM DE L'APPLICATION=OQN
CPT-DAT	5	8	02	9(8)	DATE DE JOURNEE COMPTABLE
					JJMMSSAA
ORG-COD	13	6	02	9(6)	CODE ORGANISME ACOSS
CAI-COD	19	3	02	9(3)	CODE ORGANISME
	22	19	02	X(19)	

				<u>Enregistrement fin</u>	
OQN-FIN			01		ARTICLE DE FIN
OQN-NUM	1	1	02	9	NUMERO DE L'ARTICLE =9
APL-NOM	2	3	02	X(3)	NOM DE L'APPLICATION
CPT-DAT	5	8	02	9(8)	DATE DE JOURNEE COMPTABLE
ORG-COD	13	6	02	9(6)	CODE ORGANISME
TTL-OQN	19	8	02	9(8)	NOMBRE TOTAL D'ARTICLES
	27	14	02	X(14)	

Exemple de fichier

0 OQN 03041997 038070 381

*fichier du 3/4/97 pour la caisse
381*

1 001 65631211.. 00 01 D + 0000000006123456

1 001 65631211.. 00 07 D + 0000000004250105

1 001 65631211.. 00 26 D + 0000000007777777

1 001 65631211.. 00 38 C - 0000000000123456

1 001 65631211.. 00 38 D + 0000012345123456

*honoraires d'omnipraticiens en
maladie (pas de notion de
prescripteur--> département
prescripteur = 0)*

1 001 656312221. 01 38 D +

0000000000055555

*Actes de masseur prescrit dans
département 01 et exécuté dans
département 38*

1 001 656312221. 26 38 D +

0000000000088888

1 001 656312221. 38 38 D +

0000000044444444

9 OQN 03041997 038070 00123456

CNAMTS DISI/PROD/SCP	OBJECTIFS QUANTIFIES NATIONAUX	Page : 33
	SPECIFI. FONCTIONNELLES DETAILLEES	Ref : OQN.DOC
	Sommaire	Date : 06/06/97

1- ENVIRONNEMENT DU PROJET	Erreur!
1.1- OBJET.....	1
1.1.1- PROJET.....	1
1.1.2- PHASE SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES DETAILLEES.....	1
1.2- ACTEURS.....	1
1.2.1- MAITRE D'OUVRAGE.....	1
1.2.2- MAITRE D'OEUVRE	1
1.3- DOCUMENT DE REFERENCE	1
2- SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES	2
2.1- DECOUPAGE FONCTIONNEL.....	2
2.2- LES SECURITES: PRINCIPES	2
2.3- SPECIFICATIONS INTERNES.....	3
2.3.1- VENTILATION DES PRESTATIONS.....	3
2.3.2- LIAISONS VERS ARC	19
2.3.3- LIAISONS VERS LE CENTI.....	19
2.4 - DESCRIPTION DES SORTIES	20
2.5 - DESCRIPTION DES ENTREES.....	20
2.6 - DESCRIPTION DES ECRANS.....	20
2.7 - DESCRIPTION DES CONTROLES.....	20
2.8 - DESCRIPTION DES TABLES	20
3- CONCEPTION DU PRODUIT.....	21
3.1.- ARCHITECTURE GENERALE.....	21
3.1.1- LE TRAITEMENT DE VENTILATION.....	21
3.1.2- LE REGROUPEMENT PAR CRITERE DE VENTILATION.....	28
3.2.- LES FICHIERS	28
3.2.1- FLUX VERS ARC.....	28
3.2.2- FLUX VERS LE CENTI.....	31

ANNEXE II B

COMPLEMENTS AU DOCUMENT

“ Spécifications fonctionnelles détaillées O.Q.N. ”

I Modifications de comptes du Plan Comptable

1.1. Suppression des comptes de classe 7 relatifs aux indus

Afin d'obtenir des objectifs quantifiés opposables aux tiers concernés, les comptes de classe 7, qui ont été créés pour enregistrer les régularisations négatives opérées sur des prestations ayant une date de soins antérieure à l'année en cours, sont supprimés à compter du 1er janvier 1998.

Par conséquent, toutes les régularisations négatives de prestations seront, à compter de cette date, comptabilisées au crédit du compte de charge concerné, quelle que soit l'année de soins.

1.2. Suppression du compte d'attente “ 474122 - Prestations à recycler (C) ”

A compter du 1er janvier 1998, toutes les prestations des CPAM qui n'auront pu être ventilées directement dans un compte déterminé seront, dans l'attente d'être recyclées, imputées au compte “ 474121 - Prestations à recycler ”, quel que soit le sens du mouvement (Débit ou Crédit).

En effet, pour faciliter le suivi des régularisations, il a été décidé de ne retenir qu'un seul compte d'attente, le compte 474121. Le compte “ 474122 - Prestations à recycler (C) ” est par conséquent supprimé à partir du 1er janvier 1998.

De même, les mutuelles n'utiliseront plus que le compte “ 47431 ”, pour leurs prestations à recycler, quel que soit le sens du mouvement (Débit ou Crédit), afin de faciliter le suivi des régularisations. Ce compte sera complété par ARC du code PS3 de la mutuelle.

En revanche, le compte “ 47432 - Prestations à recycler ” ne sera plus utilisé par les mutuelles, mais ne sera pas supprimé. Ce compte pourra être généré par ARC, incrémenté du code de la mutuelle concernée. Si, à la lecture d'une

transmission d'une mutuelle, il est détecté qu'une gestion, un compte ou un couple " gestion - compte ", ne figure pas dans le Plan Comptable de référence, le ou les mouvements concernés seront imputés de façon automatique dans le compte TM/TA 47432.

Les modalités de recyclage de l'ensemble des comptes visés ci-dessus sont précisées au paragraphe IV de la circulaire.

1.3. Subdivision du compte actuel 45788871 relatif au Régime local Alsace-Moselle

Les prestations relatives au Régime local Alsace-Moselle doivent, à compter du 1er janvier 1998, être imputées à l'un des deux comptes suivants, selon la nature de l'acte :

- " 457888711 - Opérations Régime local Alsace-Moselle - Forfaits journaliers ", pour la ventilation des autres codes Laser.
- " 457888718 - Opérations Régime Local Alsace Moselle - Autres prestations ", pour la ventilation des autres codes Laser.

1.4. Création d'un compte 6563125 pour enregistrer les forfaits versés aux médecins référents

Une rémunération forfaitaire est due à chaque médecin référent par contrat d'adhésion passé avec un bénéficiaire.

Le compte " 6563125 - Prestations Maladie - Forfaits option conventionnelle " est créé au Plan Comptable pour imputer les forfaits versés à ces médecins.

Dans l'attente de la création, au cours de l'exercice 1998, des codes Laser spécifiques, à savoir :

- MRD - Médecin Référent Début, pour le montant du forfait (75 francs) dû au médecin en début de contrat
- MRF - Médecin Référent Fin pour le montant du forfait (75 francs) dû au médecin en fin de contrat.
- MRI - Médecin Référent Informatisé, pour le montant du forfait (30 francs) dû au médecin informatisé,
le paiement des forfaits " début ", s'effectuera manuellement.

Le compte 6563125 ne comprendra que ces forfaits, à l'exclusion de toute autre dépense.

1.5. Création d'un compte spécifique pour enregistrer les indemnités journalières relatives aux cures thermales (en assurance Maladie et AT)

Avant la fin de l'année 1997, seront créés 3 nouveaux codes prestations relatifs aux indemnités journalières cures thermales :

- “ CUN - I.J. Normale Cure ”
- “ CUM - I.J. Majorée Cure ”
- “ CUR - I.J. Réduite Cure ”

Ces 3 codes prestations seront ventilés dans le plan comptable O.Q.N. dans un compte spécifique “ I.J. Cures thermales ” en assurance Maladie (compte 6563181) et en assurance AT (6564181).

Les prestations en espèces autres que les cures thermales seront enregistrées au compte 6563182 en assurance Maladie et au compte 6564182 en assurance AT.

1.6. Création d'un compte pour l'imputation du nouveau code acte FGA

Un compte intitulé “ Autres frais ” et créé au nouveau plan comptable OQN en assurance Maladie (compte 6563158) et en assurance AT (compte 6564158), pour l'imputation du nouveau code acte “ FGA - Frais de Gestion Appareillage ” permettant le règlement des frais de gestion des centres d'appareillage.

1.7. Création de comptes pour l'imputation des prestations pour lesquelles le numéro ou la spécialité du prescripteur sont inconnus.

Concernant les prestations relatives aux transports, aux cures thermales et aux indemnités journalières, un sous-compte de terminaison 6 a été prévu au plan comptable OQN pour imputer les montants pour lesquels le numéro ou la spécialité du prescripteur sont inconnus.

Pour les autres prestations qui sont déclinées par nature de prescripteur au plan comptable OQN, un sous-compte de terminaison 6 a été créé pour enregistrer les

montants prescrits par un praticien de spécialité inconnue. Il est à noter que pour ces actes prescrits, si le numéro du prescripteur n'est pas connu, le montant de la dépense sera rejeté.

Il est précisé que les montants facturés en cas de réparation d'appareils (tels que les prothèses) qui n'exige pas de prescripteur seront imputés dans ce compte de terminaison 6.

2 Modification du compte d'imputation du code prestation VP

Dans le document " spécifications fonctionnelles détaillées " daté du 06/06/97, il est indiqué que le code acte " VP - Véhicule particulier " est à imputer dans un compte particulier " Autres transports sans prescripteur ".

Ce compte a été supprimé du plan comptable ; le code prestation VP sera ventilé au compte " Autres transports ".

3 Modifications des règles de ventilation en droits constatés des actes dentaires

Il sera pris en compte non plus la date de début mais la date de fin des soins, pour la ventilation des actes suivants :

D - DC - SCP - SC - SPM - SCM.

Cette règle est celle appliquée en matière de tarification des soins dentaires.

4 Modifications de la ventilation de l'activité des médecins biologistes

Les actes en K au sens strict (ainsi que les ID et IK qui s'y rapportent) effectués par des directeurs de laboratoire de spécialité 40 et de catégorie 3 seront imputés dans les comptes 6563133, 656323 et 6564133 - Actes hors OQN des directeurs de laboratoire.

En revanche, les actes effectués par les médecins biologistes de spécialité 38 seront ventilés au compte " Omnipraticiens libéraux ", quel que soit leur lieu d'exécution.

5 Création de nouveaux codes prestations qui alimentent les comptes " Honoraires médicaux " (comptes 6563121, 6563221, 6564121)

- " CSC - Consultation spécifique de cardiologie ", ainsi que CSCF (pour le complément férié) et CSCN (pour le complément nuit). Ces codes sont ventilés en assurances Maladie, Maternité et AT.

- “ KCC - KC Chirurgical ”, ainsi que KCCF (pour le complément férié) et KCCN (pour le complément nuit). Ces codes sont ventilés en assurances Maladie, Maternité et AT.
- “ SCM - Soins Conservateurs Médecins ” ainsi que SCMF (pour le complément férié) et SCMN (pour le complément nuit). Ces codes sont ventilés en assurance Maladie et AT.
- “ VU - Visite d’urgence ”, en assurances Maladie, Maternité et AT.

6 Création de nouveaux codes prestations qui alimentent les comptes “ médicaments ”

- “ PMR - Préparation Magistrale Remboursable ” ventilé en assurances Maladie et AT, aux comptes du plan comptable “ OQN 6563141 et 6564141.
- “ MPI - Majoration Pharmacie des Iles ”, ventilé en assurances Maladie et AT, aux comptes du plan comptable “ OQN ” 6563145 et 6564145.

Il est rappelé que le poste “ Médicaments ” est subdivisé au plan comptable “ OQN ” en 5 sous-comptes, dans les assurances Maladie et AT :

1. Médicaments (alimenté par les codes Laser PH1, PH4, PH7,PMR)
2. Médicaments antirétroviraux (alimenté par le code Laser MX4)
3. Médicaments d’exception (alimenté par le code Laser MX7)
4. Hormones de croissance (alimenté par le code Laser MX1)
5. Suppléments médicaments (alimenté par les codes Laser CPH, UPH, MPI)

7 Mise en place d’un suivi de l’activité des pharmaciens

Il a été récemment décidé de suivre l’activité des pharmaciens. Les informations suivantes complètent les spécifications fonctionnelles détaillées en décrivant la démarche à retenir pour effectuer les ventilations adéquates.

Pour permettre le suivi de l’activité des pharmaciens, a été introduit un nouveau critère de ventilation au sein des postes “ Biologie ”, “ Médicaments ” et “ Autres prescriptions ”. Il s’agit, en effet, de distinguer toutes les prestations délivrées par les pharmaciens selon leur lieu de délivrance :

- en pharmacie d’officine,
- en pharmacie mutualiste,

- en pharmacie hospitalière.

L'imputation à ces différents comptes est fonction du numéro d'exécutant :

- pour une délivrance en pharmacie d'officine :

Le numéro d'exécutant contient la valeur " 2 " en troisième caractère et la valeur " 0 " en quatrième caractère.

- pour une délivrance en pharmacie mutualiste :

Le numéro d'exécutant comporte un " 2 " en troisième caractère et un " 1 " en quatrième caractère.

- pour une délivrance en pharmacie hospitalière :

Le numéro d'exécutant comprend la valeur " O " en troisième caractère.

Concernant les postes " Produits humains ", " Appareils et matériels de traitement ", " Orthèses et prothèses externes " et " Véhicules pour handicapés physiques ", une subdivision supplémentaire " Délivrés par d'autres fournisseurs " est créée, pour y imputer :

- les prestations associées à un numéro d'exécutant qui comporte une valeur " 2 " en troisième caractère et un " 6 " en quatrième caractère.
- les prestations associées à une catégorie d'exécutant différente de celles précédemment citées, hormis les numéros fictifs (cf. § suivant).

Concernant les postes " Médicaments " et " Autres prescriptions ", il est également nécessaire d'introduire une autre subdivision " Délivrés par un exécutant inconnu ", afin d'enregistrer :

- les prestations non ventilables dans les autres comptes prévus,
- les prestations associées à un numéro d'exécutant fictif (ce numéro se caractérise par un code catégorie " 2 " suivi de la valeur " 9 ").

Ce sous-compte " Délivrés par un exécutant inconnu " est donc utilisé en cas d'exécutant fictif et d'absence d'exécutant.

8 Création d'un code prestation " FSY - Forfait salle d'opération psychiatrie

Au plan comptable OQN, le code acte FSY, prestation hospitalière, est ventilé dans les comptes relatifs aux cliniques privées (6563113 en Maladie et 6564113 en AT).

9 Création de nouvelles spécialités

De nouvelles spécialités 43 à 49 et 70 à 78 doivent être créées prochainement et sont donc à prendre en compte au niveau des ventilations comptables.

Il s'agit des spécialités suivantes :

- 43 - Chirurgie infantile
- 44 - Chirurgie maxilo-faciale
- 45 - Chirurgie maxilo-faciale et stomato
- 46 - Chirurgie plastique et esthétique
- 47 - Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
- 48 - Chirurgie vasculaire
- 49 - Chirurgie viscérale et digestive
- 70 - Gynécologie médicale
- 71 - Hématologie
- 72 - Médecine nucléaire
- 73 - Oncologie médicale
- 74 - Oncologie radiothérapique
- 75 - Psychiatrie infantile
- 76 - Obstétrique
- 78 - Génétique médicale.

La documentation correspondante à la création de ces nouvelles spécialités est actuellement en cours de diffusion dans les CPAM et les Mutuelles.

10 Règles d'utilisation d'un numéro fictif de praticien :

10.1 Cas d'utilisation du numéro fictif

L'utilisation d'un numéro fictif de praticien doit correspondre à une situation d'exception.

Elle s'impose dans les deux cas suivants :

- 1/ Cas des médecins retraités
- 2/ Cas des médecins exerçant une activité salariée et dispensant des soins et prescriptions à titre privé ; il s'agit de :
 - médecins salariés des centres de santé
 - médecins salariés des établissements :
 - ** scolaires et universitaires,
 - ** de recherches (public ou privé),
 - ** non médicalisés.
 - médecins militaires
 - médecins conseils
 - médecins du travail et de prévention et soins en entreprise
 - médecins des centres d'accueil d'hygiène mentale, d'alcoologie ou de toxicologie
 - médecins des centres de PMI et de planification familiale

10.2 Composition du numéro fictif

Un numéro fictif doit se décomposer de la manière suivante :

- **deux premiers caractères :** numéro de département
- **troisième caractère :** numéro de catégorie :
- 1 - praticien
- 2 - pharmacien

3 - laboratoire
 4 - dentiste
 5 - sage-femme
 6 - infirmier
 7 -kinésithérapeute
 8 - pédicure
 9 - orthophoniste ou orthoptiste

- **quatrième, cinquième, sixième caractère :** “ 9 ”

- **septième caractère :** “ 0 ” s’il s’agit d’un
 omnipraticien :

** catégorie 1 / spécialités 01
 et 38

** catégorie 4 / spécialité 19

“ 1 ” s’il s’agit d’un
 spécialiste :

** catégorie 1 / spécialités 02
 à 18 - 31 à 35 -37 - 38 - 41 -
 42

** catégorie 4 / spécialité 36

“ 9 ” pour les autres catégories

- **huitième caractère :** “ 0 ” s’il s’agit d’un praticien
 salarié

“ 1 ” s’il s’agit d’un praticien
 libéral

- **neuvième caractère :** clé

En effet, afin de pouvoir ventiler les dépenses associées à un numéro fictif, d’une part entre le secteur libéral et le secteur salarié, d’autre part entre les omnipraticiens et les spécialistes, il est nécessaire de saisir, au niveau du numéro fictif, des codes particuliers (0 ou 1) selon le praticien concerné.

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page : 1
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	ALGORITHME	Date : 04/09/97

Algorithme général de ventilation OQN

Balayage de l'ensemble des lignes de prestations payées au cours d'une journée (Actes professionnels, Fournitures, Prestations hospitalières, IJ, Pensions d'invalidité, Rentes AT, Capitaux DC)

Pour chaque prestation

- Détermination de la nature d'assurance

Si la nature d'assurance est inconnue

signalement 002 et compte d'attente **474121**

fin de ventilation de la prestation

- Détermination de l'exercice de ventilation

détermination à partir de la date début des soins, sauf pour les prestations pour lesquelles c'est la date de fin qui intervient : PRO SPR ORT TO FTH TTH HTH STH KTH THR THS SCP D DC SC.

éclatement en cas de chevauchement pour les rentes et l'invalidité

- Détermination du régime

Si le régime est inconnu

signalement 001 et compte d'attente **474121**

fin de ventilation de la prestation

- Calcul des départements du prescripteur et de l'exécutant pour OQR : (Voir pages 18)

- Détermination du code gestion (combinaison régime, asu-nat) en tables 351 et 352

**** Si le code gestion est égal à zéro

signalement 003 et compte d'attente **474121**

fin de ventilation de la prestation

**** Forçage de la gestion pour les ayant-droits de détenu en Maladie ou Maternité:

Si le code régime est 656, que la nature d'assurance est AS ou MA et que la qualité de bénéficiaire est autre que "A"

forçage du code gestion à MA3.

**** Forçage de la gestion à PS pour certaines prestations:

Si la prestation est une prestation supplémentaire P01, P03 P11 ou P16

ou s'il s'agit d'un complément Article 71 ou 141

ou en cas de complément pour acte d'urgence

le code gestion est forcé à SMA ou SMM (selon que la nature d'assurance de liquidation est AT ou autre)

- Détermination du compte (Cf pages suivantes)

- Ecriture d'un enregistrement par prestation (2 dans les cas particuliers de chevauchement sur 2 exercices ou si un montant alsace moselle a été déterminé: dans ce dernier cas, on distingue le forfait ventilé dans le compte 457888711 et les autres compléments en 457888718)

**** tables 351 et 352 : tables utilisées pour les ventilations comptables PRESTIJ

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 2
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	ALGORITHME	Date : 04/09/97

A- Détermination du compte

A1- TRAITEMENTS DES VENTILATIONS PARTICULIERES

Prestations supplémentaires MIGRANT (RGM-COD=701,710,720,721,730,740,741,742,750 et ASU-NAT PS): **65725**
 Complément Article 71 (EXO-MTF=AR71) : **6572171**
 Complément Article 141 (EXO-MTF=A141) **6574173**
 Discipline poubelle (PSH-DMT = 997 ou 999): signalement 012 et compte d'attente **474121**
Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

A2- TRAITEMENT VENTILATION FORFAIT

Si on traite une cellule 22 et que le petit compteur du forfait FNASS est renseigné
 Exonération EXC: **6572171**
 Exonération EXP: **6574173**
 Autre exonération: **657218**

A3- TRAITEMENT RECHERCHE EN TABLE DES PRESTATIONS, DE L'EXISTENCE D'UNE VENTILATION SPECIFIQUE

ACCES TABLE 373
Si un COMPTE PARTICULIER existe pour la nature d'assurance traitée (ASU-NAT(table 373)= ASU-NAT(flux) ou = blanc)
 Si le compte trouvé est le compte d'IVG (45112731)
 Si le régime est "migrant"
 ventilation sur le compte **65631112**
 sinon
 ventilation sur le compte **45112731**
 forçage de la gestion à TM, si le régime n'est pas "agricole"
 sinon
 ventilation sur le compte trouvé en table
 Dans tous les cas
 Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE
Sinon
 S'il n'y a pas de racine en table 373
 signalement 008 et compte d'attente **474121**
 Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 4
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	ALGORITHME	Date : 04/09/97

A7- TRAITEMENT DETERMINATION DE LA PARTIE DU COMPTE LIEE A LA PRESTATION

Si la nature d'assurance est Maternité

Si la partie du compte commence par 4,7, ou 8

on ajoute **4,7 ou 8** au numéro de compte

Si la partie du compte commence par 4

Effectuer le TRAITEMENT PHARMACIE (S1)

Dans tous les cas:

Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Si on traite des actes en K et que l'exécutant est un directeur de laboratoire (spé 40, cat 3)

on ajoute **33** au numéro de compte

Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Si on traite un prélèvement effectué par un salarié de laboratoire (prest AMI, catégorie exécutant 3)

on ajoute **32** au numéro de compte

sinon

on ajoute la valeur récupérée dans la table des PRS-NAT (table 373) au numéro de compte

SI la valeur ajoutée = 1

Aller en B4-TRAITEMENT PRESTATIONS HOSPITALIERES

SI la valeur ajoutée = 2

Aller en B2- TRAITEMENT HONORAIRES MEDICAUX

SI la valeur ajoutée = 22

Aller en B3- TRAITEMENT HONORAIRES PARAMEDICAUX

SI la valeur ajoutée = 58 (acte FGA)

Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Si la valeur ajoutée commence par 5

Aller en B1- TRAITEMENT FOURNITURES

SI la valeur ajoutée = 78

Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

SI la valeur ajoutée commence par 4 (pharmacie)

ou SI la valeur ajoutée = 31 (actes de biologie)

Effectuer le TRAITEMENT PHARMACIE (S1)

SI autre valeur

Aller en B5- TRAITEMENT PRESCRIPTEUR

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 5
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	ALGORITHME	Date : 04/09/97

B1- TRAITEMENT FOURNITURES

Si la prestation est pratiquée en établissement (ETA-NUM renseigné)
 et Si le statut juridique > 41 et le mode de fixation de tarif = 07
 et Si la prestation n'est pas fournie dans le cadre de l'hospitalisation à domicile
 ((PSH-CAT#127 et #422)ou PSH-STJ < 60 ou > 69)
 et Si la prestation est une prestation soumise aux OQN (table 373)
 et si le régime n'est pas "migrant"
 on ajoute **1** au numéro de compte
sinon
 on ajoute **2** au numéro de compte
Si la fourniture n'est ni de l'optique, ni une prothèse interne
 (valeur ajoutée liée à la prestation différente de 53 ou 55)
 Effectuer le TRAITEMENT PHARMACIE (S1)

Aller en B5- TRAITEMENT PRESCRIPTEUR

B2- TRAITEMENT HONORAIRES MEDICAUX

Si le numéro d'exécutant n'est pas renseigné
signalement 009 et compte d'attente **474121**
Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Accès à la table basée sur catégorie et spécialité de praticien (table 374), pour récupérer la partie du numéro de compte liée à l'exécutant d'honoraires médicaux:

Si la partie du numéro de compte trouvée en table = blanc
signalement 010 et compte d'attente **474121**
Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Sinon

On ajoute la partie exécutant au numéro de compte

Si l'exécutant est un salarié d'établissement (la dernière position récupérée en table est 2
 ou 4)

Si l'établissement fait partie des "centres de santé" (Cf table 376)

On ajoute **1** au numéro de compte

Sinon

On ajoute **8** au numéro de compte.

Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 6
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	ALGORITHMME	Date : 04/09/97

B3- TRAITEMENT HONORAIRES PARAMEDICAUX

Si le numéro d'exécutant n'est pas renseigné
signalement 009 et compte d'attente **474121**
Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Accès à la table basée sur catégorie et spécialité de praticien (table 374), pour récupérer la partie du numéro de compte liée à l'exécutant d'honoraires paramédicaux:

Si la partie du numéro de compte trouvée en table = blanc
signalement 010 et compte d'attente **474121**
Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Si la 2eme position de la partie du numéro de compte vaut **4**
et Si l'établissement ne fait pas partie des "centres de santé" (Cf table 376)

La 2ème position de la partie du compte associée à l'exécutant est forcée à **8** (Salariés
autre)
finsi

On ajoute la partie exécutant au numéro de compte

Aller en B5- TRAITEMENT PRESCRIPTEUR

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 7
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	ALGORITHME	Date : 04/09/97

B4- TRAITEMENT PRESTATIONS HOSPITALIERES

Si la nature de prestation est expérimentation (PRS-NAT= FCJ ou FTC)
on ajoute **4** au numéro de compte

Récupération de la valeur associée à chaque discipline dans la table des disciplines (table 375)

Si la première position de cette valeur = 2: il s'agit d'un établissement médico-social:
on ajoute la valeur trouvée en table des disciplines au compte

Sinon

recherche si l'établissement est public ou privé

Si le statut juridique PSH-STJ < 40 et que la catégorie d'établissement PSH-CAT correspond à centre de santé du secteur public (table 376)

ou Si la combinaison PSH-STJ, PSH-MFT (table 377) donne public

Si la prestation fait partie des prestations ventilables
dans le compte "autres frais d'hospitalisation public"

on ajoute **12** au numéro de compte

sinon

signalement 014 et compte d'attente **474121**

sinon

Ventilation hors OQN des dialyses effectuées par des associations:

Si PSH-STJ = 60, 61, 62,

et (PRS-NAT = FS ou FSE)

ventilation dans le compte clinique privée hors OQN:

on ajoute **32** au numéro de compte

Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Traitement de l'hospitalisation à domicile

Si (PSH-CAT = 127 ou 422)

et PSH-STH >= 60

et PSH-STJ <=69

et PSH-MFT = 07

ventilation dans le compte clinique privée hors OQN:

on ajoute **32** au numéro de compte

Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Si (PRS-NAT = FS

et (PSH-DMT = 176, 338, 339, 399, 575)

ou (PRS-NAT = SNS

et (PSH-DMT = 172, 178à180, 182, 184, 187, 552à556, 723, 738, 739, 797, 798)

ventilation dans le compte clinique privée hors OQN:

on ajoute **32** au numéro de compte

Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Si on traite un régime migrant

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 8
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	ALGORITHME	Date : 04/09/97

(RGM-COD = 701, 710, 720, 721, 730, 740, 741, 742, 750)

ventilation dans le compte clinique privée hors OQN:

on ajoute **32** au numéro de compte

Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Si on traite une clinique sous OQN (PSH-MFT = 07 et PSH-STJSTJ > 41

et Si la prestation est une prestation soumise aux OQN (table 373)

et Si la valeur associée à la discipline, en table 375, commence par **3**

on ajoute la valeur trouvée en table des disciplines au compte

Sinon

ventilation dans le compte clinique privée hors OQN:

on ajoute **32** au numéro de compte

Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 9
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	ALGORITHME	Date : 04/09/97

B5- TRAITEMENT PRESCRIPTEUR

Si le numéro de prescripteur n'est pas renseigné et que la prestation n'est pas pratiquée en établissement
et si la prestation n'est ni de type cure, ni IJ, ni transport
signalement 013 et compte d'attente **474121**
Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

S'il n'y a pas de prescripteur mais que le numéro d'établissement est renseigné
ou si le prescripteur est un établissement et que sa spécialité vaut 00

Si la prestation est de type fourniture et qu'elle est soumise aux OQN
on ajoute **3** au numéro de compte
sinon on ajoute **5** au numéro de compte.
Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

Si la spécialité de prescripteur est inconnue (= zéro)
on ajoute **6** au numéro de compte
Aller en FIN DE CALCUL DU COMPTE

la Accès à la table basée sur catégorie et spécialité de praticien (table 374), pour récupérer
partie du numéro de compte liée au prescripteur

Si la valeur récupérée en table est différente de blanc
On ajoute la partie prescripteur au numéro de compte
Sinon
signalement 011 et compte d'attente **474121**

FIN DE CALCUL DU COMPTE

Confrontation du numéro de compte constitué, à la table 372 des numéros de compte
SI le numéro de compte ne fait pas partie de la table 372
signalement et compte d'attente **474121**

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 10
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	ALGORITHME	Date : 04/09/97

S1- TRAITEMENT PHARMACIE

Si la valeur ajoutée liée à la prestation commence par 3 (actes de biologie)

Si l'exécutant est un laboratoire (catégorie 3)

on ajoute **1** au numéro de compte

Sinon

on ajoute **2** au numéro de compte

Fin du traitement spécifique aux actes de biologie

Si l'exécutant est un établissement (catégorie 0)

(l'exécutant est une pharmacie hospitalière)

on ajoute **3** au numéro de compte

Fin traitement Pharmacie

Si la valeur ajoutée liée à la prestation commence par 5 (fourniture)

Si l'exécutant est de catégorie 2 et que le 4ème caractère du numéro d'exécutant est 6

ou Si l'exécutant est d'une catégorie différente de 2

(ventilation dans les comptes "autres fournisseurs")

on ajoute **4** au numéro de compte

Fin traitement Pharmacie

Si l'exécutant est de catégorie 2 et que le 4ème caractère du numéro d'exécutant est 0

(ventilation dans les comptes "pharmacie d'officine")

on ajoute **1** au numéro de compte

Fin traitement Pharmacie

Si l'exécutant est de catégorie 2 et que le 4ème caractère du numéro d'exécutant est 1

(ventilation dans les comptes "pharmacie mutualiste")

on ajoute **2** au numéro de compte

Fin traitement Pharmacie

Dans les autres cas, on ventile dans les comptes "exécutant inconnu":

on ajoute **5** au numéro de compte

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 11
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	ALGORITHME	Date : 04/09/97

Liste des signalements

001	code regime non renseigne
002	nature d'assurance inconnue
003	incompatibilite regime / asu-nat
004	code prestation non renseigne ou inconnu
005	psh-mft non renseigne ou inconnu
006	stat.juridique non renseigne ou inconnu
007	incompatibilite psh-mft / stat.juridique
008	incompatibilite prestation / asu-nat
009	executant absent
010	incompatibilite cat./spe. executant
011	incompatibilite cat./spe. prescripteur
012	DISCIPLINE 997/999 INTERDITE
013	prescripteur absent
014	prs hospitaliere non ventilable public
015	combinaison impossible

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 12
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

B- Description des tables utilisées pour la ventilation OQN

NRO : 372 LISTE DES COMPTES DE VENTILATION OQN

Mode opératoire :

Cette table contient l'ensemble des numéros de compte calculés automatiquement, dans le cadre de la ventilation OQN.

L'accès est explicite sur le numéro du compte.

Notation	Position	Long.	Occurr.	Type	Libellé
CPE-NUM	09	12	01	A	Numéro externe de compte

Remarques :

1/ NOMBRE MAXIMUM DE LIGNES : 1500

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 13
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

NRO : 373 ELEMENTS DE VENTILATION OQN A PARTIR DES ACTES

Mode opératoire :

Cette table contient les éléments de ventilation liés à la nature de prestation.

L'accès est explicite sur la nature de prestation ou sur l'acte de référence pour les indemnités de déplacement et les compléments.

Notation	Position	Long.	Occurr.	Type	Libellé
PRS-CPL	9	5	1	A	Nature de prestation - Code Complémentaire
CPE-PRS	14	2	1	A	Partie du compte déterminée par la prestation. Lorsque la valeur est blanc, cela signifie: -soit que la prestation n'est pas ventilable, -soit qu'elle l'est dans un compte déterminé directement à partir de la prestation, et figurant en rubrique CPE-NUM.
ASU-NAT	16	2	1	A	Nature d'assurance pour laquelle la détermination du compte figurant en rubrique CPE-NUM est directe. La valeur blanc signifie que cette détermination est valable quelle que soit la nature d'assurance
CPE-NUM	18	12	1	A	Numéro du compte de ventilation Si blanc, pas de détermination directe du numéro de compte
AFP-PRS	30	1	1	N	= 1 si la prestation peut être ventilée dans le compte "Autres frais d'hospitalisation publique"
OQN-PRS	31	1	1	N	= 1 si la prestation fait partie des prestations soumises aux OQN en cliniques privées = 2 si la prestation est hors OQN clinique privée = 0 définition d'OQN sans objet

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 14
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

Remarques :

1/ NOMBRE MAXIMUM DE LIGNES: 400

2/ Pour la majorité des prestations, cette table permet de récupérer en rubrique CPE-PRS, les 6ème et éventuellement 7ème caractère du numéro de compte de charge, les 5 premiers caractères étant décomposés en une racine valant 656, et en 2 caractères, dont la valeur dépend de la nature d'assurance: 31 pour AS, 32 pour MA et 41 pour AT.

Pour un nombre limité de prestations, en présence d'une ou de la totalité des natures d'assurance, l'intégralité du compte est déterminé au travers de cette table, dans la rubrique CPE-NUM.

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 15
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

NRO : 374 ELEMENTS DE VENTILATION OQN LIES A LA SPECIALITE ET LA CATEGORIE DU PRATICIEN

Mode opératoire :

Cette table permet de déterminer la partie du numéro de compte de ventilation OQN, liée à l'activité du prescripteur et/ou de l'exécutant. La combinaison (spécialité, catégorie) détermine le statut du praticien (libéral ou salarié: par exemple un numéro d'établissement (catégorie 0) associé à un spécialité 01 indique un omnipraticien salarié).

L'accès est explicite sur le rôle du praticien, sa spécialité, et implicite sur sa catégorie.

Notation	Position	Long.	Occurr.	Type	Libellé
PRA-ROL	09	04	01	A	rôle du praticien: PRES: prescripteur HONO: exécutant d'honoraires médicaux PARA: exécutant d'honoraires paramédicaux
PRA-SPE	13	02	01	N	spécialité du praticien
CPE-PRA	15	03	10	A	10 colonnes correspondant chacune à une catégorie de praticien: col 1 : catégorie 0 - établissement col 2 : catégorie 1 - praticien col 3 : catégorie 2 - fournisseur col 4 : catégorie 3 - laboratoire col 5 : catégorie 4 - dentiste col 6 : catégorie 5 - sage-femme col 7 : catégorie 6 - infirmier col 8 : catégorie 7 - kinésithérapeute col 9 : catégorie 8 - pédicure col 10 : cat. 9 - orthophoniste/orthoptiste La valeur ainsi déterminée correspond à la partie du compte de ventilation relative au praticien. La valeur blanc correspond à une combinaison (spécialité, catégorie) incohérente.

Remarques :

1/ NOMBRE MAXIMUM DE LIGNES : 250

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 16
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

NRO : 375 ELEMENTS DE VENTILATION OQN LIES A LA DISCIPLINE DE PRESTATION

Mode opératoire :

Cette table permet de déterminer la partie du numéro de compte de ventilation OQN, liée à la discipline de prestation, pour les actes hospitaliers effectués en cliniques privées sous OQN ou établissements sanitaires.

L'accès est explicite sur la discipline:

Notation	Position	Long.	Occurr.	Type	Libellé
PSH-DMT1	09	03	01	N	Discipline de prestation, pour laquelle la partie du numéro de compte est déterminée. Dans le cas où la rubrique PSH-DMT2 est renseignée, toutes les disciplines comprises entre PSH-DMT1 et PSH-DMT2 sont concernées.
PSH-DMT2	12	03	01	A	Valeur de Discipline de prestation ou blanc.
CPE-DMT	15	03	01	A	Partie du numéro de compte.

Remarques :

1/ NOMBRE MAXIMUM DE LIGNES : 200

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 17
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

NRO : 376 CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS CENTRES DE SANTE

Mode opératoire :

Cette table contient l'ensemble des catégories d'établissement correspondant à des centres de santé. Pour chaque catégorie de centre de santé, il est également précisé, si celle-ci peut se rencontrer en secteur public (colonne PUB-TOP) ou en secteur privé (colonne PRI-TOP).

L'accès est explicite sur la catégorie:

Notation	Position	Long.	Occurr.	Type	Libellé
PSH-CAT	09	03	01	N	Catégorie d'établissement
PUB-TOP	12	01	01	N	=1 si la catégorie existe en secteur public =0 sinon
PRI-TOP	13	01	01	N	=1 si la catégorie existe en secteur privé =0 sinon

Remarques :

1/ NOMBRE MAXIMUM DE LIGNES : 100

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 18
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

NRO : 377 DETERMINATION DU SECTEUR PUBLIC/PRIVE A PARTIR DU STATUT JURIDIQUE ET DU MODE DE FIXATION TARIF.

Mode opératoire :

Cette table permet de déterminer le secteur d'exécution d'une prestation à partir de la combinaison (statut juridique, mode de fixation tarifaire) de l'établissement, si sa catégorie ne fait pas partie des catégories traitées comme centres de santé listée en table 376.

L'accès est explicite sur le mode de fixation tarifaire et implicite sur le statut juridique.

Notation	Position	Long.	Occurr.	Type	Libellé
PSH-MFT	09	02	01	N	Mode de fixation tarifaire
STJ-INF	12	01	01	A	Secteur dans le cas où le statut juridique est < 40 =0: privé =1: public =**: combinaison incompatible
STJ-SUP	13	01	01	A	Secteur dans le cas où le statut juridique est >= 40 =0: privé =1: public =**: combinaison incompatible

Remarques :

1/ NOMBRE MAXIMUM DE LIGNES : 50

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 19
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

C- Règles de gestion de l'alimentation des départements

Rappel :

Le numéro du praticien ou de l'établissement est formaté de la façon suivante :

- code département sur deux positions
- code catégorie sur une position
- numéro d'ordre sur cinq positions

Alimentation des différents départements :

Le numéro de département de l'exécutant est alimenté à partir du numéro du praticien exécutant si présent, sinon par la valeur zéro.

Le numéro de département du prescripteur est alimenté à partir du numéro du praticien prescripteur si présent, sinon par la valeur zéro.

Le numéro de département de l'établissement est alimenté à partir du numéro de l'établissement, si la prestation est considérée ayant eu lieu en établissement, sinon par la valeur zéro.

En ce qui concerne la métropole :

Le département est renseigné par le code département du numéro de praticien ou d'établissement.

En ce qui concerne la Corse (numéro de département égal à 20):

Code département du professionnel de santé :

Le département est renseigné par le code département du numéro de praticien, suivi :

- de la valeur "1" si le premier caractère du numéro d'ordre est égal à "2".
- de la valeur "2" si le premier caractère du numéro d'ordre est égal à "4".

Sinon:

- de la valeur "1" si le deuxième caractère du numéro d'ordre est égal à "2".
- de la valeur "2" si le deuxième caractère du numéro d'ordre est égal à "4".

Sinon:

- de la valeur "1" si le cinquième caractère du numéro d'ordre est égal à "2".
- de la valeur "2" si le cinquième caractère du numéro d'ordre est égal à "4".

Sinon:

- de la valeur "9".

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 20
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

Code département de l'établissement :

Le département est renseigné par le code département du numéro d'établissement, suivi :

- de la valeur "1" si le premier caractère du numéro d'ordre est égal à "1".
- de la valeur "2" si le premier caractère du numéro d'ordre est égal à "2".
- de la valeur "9" si le premier caractère du numéro d'ordre est différent de "1" ou "2".

En ce qui concerne les départements d'Outre-Mer (numéro de département égal à 97):

Code département du professionnel de santé :

Le département est renseigné par le code département du numéro de praticien, suivi du premier caractère du numéro d'ordre si celui-ci est égal à 1, 2, 3 ou 4, sinon par le deuxième caractère du numéro d'ordre si celui-ci est égal à 1, 2, 3 ou 4, sinon par le cinquième caractère du numéro d'ordre si celui-ci est égal à 1, 2, 3 ou 4, sinon par la valeur "9".

Code département d'une pharmacie :

Le département est renseigné par le code département du numéro de praticien, suivi du deuxième caractère du numéro d'ordre si celui-ci est égal à 1, 2, 3 ou 4.

Si le deuxième caractère du numéro d'ordre est égal à 0, la troisième position du numéro de département est forcée à 1 (il s'agit d'une erreur de numérotation pour la Guadeloupe). Dans les autres cas, la troisième position est forcée à 9.

Code département de l'établissement :

Le département est renseigné par le code département du numéro d'établissement, suivi du premier caractère du numéro d'ordre si celui-ci est égal à 1, 2, 3 ou 4, sinon par la valeur "9".

Si le numéro de département ne peut être alimenté correctement :

Si le numéro de département n'est pas numérique ou est égal à "96", "98" ou "99", forçage à la valeur "999".

Exemples :

Numéro de praticien ou d'établissement	Département
27199999	027
20019999	201
20029999	202
20031999	209
01299999	201
20149999	202
20132999	201
20133994	202
20139999	209
97049999	974
97051999	979
97939999	973
97371999	971
97179992	972
97179998	979
96999999	999

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 21
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

Liste des comptes (table 372)

45112731
457888711
457888718
474121
65631112
65631113
65631121
65631122
65631124
65631128
656311311
656311312
656311313
656311314
656311315
65631132
6563114
656312111
6563121121
6563121128
656312113
6563121141
6563121148
656312121
6563121221
6563122111
6563122112
6563122113
6563122114
6563122115
6563122116
65631221171
65631221172
65631221181
65631221182
6563122121
6563122122
6563122123
6563122124
6563122125
6563122126
65631221271
65631221272
65631221281
65631221282
6563122131
6563122132
6563122133
6563122134
6563122135
6563122136
65631221371

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 22
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

65631221372
65631221381
65631221382
6563122141
6563122142
6563122143
6563122144
6563122145
6563122146
65631221471
65631221472
65631221481
65631221482
6563122181
6563122182
6563122183
6563122184
6563122185
6563122186
65631221871
65631221872
65631221881
65631221882
6563122211
6563122212
6563122213
6563122214
6563122215
6563122216
65631222171
65631222181
6563122221
6563122222
6563122223
6563122224
6563122225
6563122226
65631222271
65631222281
6563122231
6563122232
6563122233
6563122234
6563122235
6563122236
65631222371
65631222381
6563122241
6563122242

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 23
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6563122243
6563122244
6563122245
6563122246
65631222471
65631222481
6563122281
6563122282
6563122283
6563122284
6563122285
6563122286
65631222871
65631222881
6563122311
6563122312
6563122313
6563122314
6563122315
6563122316
65631223171
65631223181
6563122321
6563122322
6563122323
6563122324
6563122325
6563122326
65631223271
65631223281
6563122331
6563122332
6563122333
6563122334
6563122335
6563122336
65631223371
65631223381
6563122341
6563122342
6563122343
6563122344
6563122345
6563122346
65631223471
65631223481
6563122381
6563122382

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 24
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6563122383
6563122384
6563122385
6563122386
65631223871
65631223881
6563122411
6563122412
6563122413
6563122414
6563122415
6563122416
6563122421
6563122422
6563122423
6563122424
6563122425
6563122426
6563122431
6563122432
6563122433
6563122434
6563122435
6563122436
6563122441
6563122442
6563122443
6563122444
6563122445
6563122446
6563122481
6563122482
6563122483
6563122484
6563122485
6563122486
6563122511
6563122512
6563122513
6563122514
6563122515
6563122516
6563122521
6563122522
6563122523
6563122524
6563122525
6563122526

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 25
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6563122531
6563122532
6563122533
6563122534
6563122535
6563122536
6563122541
6563122542
6563122543
6563122544
6563122545
6563122546
6563122581
6563122582
6563122583
6563122584
6563122585
6563122586
6563122611
6563122612
6563122613
6563122614
6563122615
6563122616
6563122621
6563122622
6563122623
6563122624
6563122625
6563122626
6563122641
6563122642
6563122643
6563122644
6563122645
6563122646
6563122681
6563122682
6563122683
6563122684
6563122685
6563122686
65631231
656312321
656312328
65631233
656312341
656312348

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 26
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6563124
656313111
656313112
656313113
656313114
656313115
656313116
6563131171
6563131172
6563131181
6563131182
6563131211
6563131212
6563131213
6563131214
6563131215
6563131216
65631312171
65631312172
65631312181
65631312182
6563131221
6563131222
6563131223
6563131224
6563131225
6563131226
65631312271
65631312272
65631312281
65631312282
65631321
65631322
65631323
65631324
65631325
65631326
656313271
656313272
656313281
656313282
6563133
656314111
656314112
656314113
656314114
656314115
656314116

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 27
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6563141171
6563141172
6563141181
6563141182
656314121
656314122
656314123
656314124
656314125
656314126
6563141271
6563141272
6563141281
6563141282
656314131
656314132
656314133
656314134
656314135
656314136
6563141371
6563141372
6563141381
6563141382
656314151
656314152
656314153
656314154
656314155
656314156
6563141571
6563141572
6563141581
6563141582
656314211
656314212
656314213
656314214
656314215
656314216
656314221
656314222
656314223
656314224
656314225
656314226
656314231
656314232

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 28
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
	DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES
		Date : 04/09/97

656314233
656314234
656314235
656314236
656314251
656314252
656314253
656314254
656314255
656314256
656314311
656314312
656314313
656314314
656314315
656314316
656314321
656314322
656314323
656314324
656314325
656314326
656314331
656314332
656314333
656314334
656314335
656314336
656314351
656314352
656314353
656314354
656314355
656314356
656314411
656314412
656314413
656314414
656314415
656314416
656314421
656314422
656314423
656314424
656314425
656314426
656314451
656314452

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 29
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

656314453
656314454
656314455
656314456
656314511
656314512
656314513
656314514
656314515
656314516
6563145171
6563145172
6563145181
6563145182
656314521
656314522
656314523
656314524
656314525
656314526
6563145271
6563145272
6563145281
6563145282
656314551
656314552
656314553
656314554
656314555
656314556
6563145571
6563145572
6563145581
6563145582
656315111
656315112
656315113
656315114
656315115
656315116
6563151171
6563151172
6563151181
6563151182
6563151231
6563151232
6563151233
6563151234

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 30
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6563151235
6563151236
65631512371
65631512372
65631512381
65631512382
6563151241
6563151242
6563151243
6563151244
6563151245
6563151246
65631512471
65631512472
65631512481
65631512482
6563151251
6563151252
6563151253
6563151254
6563151255
6563151256
65631512571
65631512572
65631512581
65631512582
6563152211
6563152212
6563152213
6563152214
6563152215
6563152216
65631522171
65631522172
65631522181
65631522182
6563152221
6563152222
6563152223
6563152224
6563152225
6563152226
65631522271
65631522272
65631522281
65631522282
6563152231
6563152232

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 31
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6563152233
6563152234
6563152235
6563152236
65631522371
65631522372
65631522381
65631522382
6563152241
6563152242
6563152243
6563152244
6563152245
6563152246
65631522471
65631522472
65631522481
65631522482
6563152251
6563152252
6563152253
6563152254
6563152255
6563152256
65631522571
65631522572
65631522581
65631522582
656315321
656315322
656315323
656315324
656315325
656315326
656315411
656315412
656315413
656315414
656315415
656315416
6563154172
65631522381
6563154182
6563154211
6563154212
6563154213
6563154214
6563154215

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 32
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6563154216
65631542172
65631542182
6563154221
6563154222
6563154223
6563154224
6563154225
6563154226
65631542272
65631542282
6563154231
6563154232
6563154233
6563154234
6563154235
6563154236
65631542372
65631542382
6563154241
6563154242
6563154243
6563154244
6563154245
6563154246
65631542472
65631542482
6563154251
6563154252
6563154253
6563154254
6563154255
6563154256
65631542572
65631542582
656315511
656315512
656315513
656315514
656315515
656315516
6563155171
6563155181
656315521
656315522
656315523
656315524
656315525

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 33
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

656315526
6563155271
6563155281
6563156211
6563156212
6563156213
6563156214
6563156215
6563156216
6563156221
6563156222
6563156223
6563156224
6563156225
6563156226
6563156231
6563156232
6563156233
6563156234
6563156235
6563156236
6563156241
6563156242
6563156243
6563156244
6563156245
6563156246
6563156251
6563156252
6563156253
6563156254
6563156255
6563156256
6563158
65631611
65631612
65631613
65631614
65631615
65631616
656316171
656316172
656316181
656316182
65631621
65631622
65631623
65631624

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 34
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

65631625
65631626
656316271
656316272
656316281
656316282
65631681
65631682
65631683
65631684
65631685
65631686
656316871
656316872
656316881
656316882
65631711
65631712
65631713
65631714
65631715
65631716
656317171
656317181
6563178
65631811
65631812
65631813
65631814
65631815
65631816
656318171
656318172
656318181
656318182
65631821
65631822
65631823
65631824
65631825
65631826
656318271
656318272
656318281
656318282
65632112
65632113
656321311

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 35
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

656321312
656321313
65632132
6563214
656322111
6563221121
6563221128
656322113
6563221141
6563221148
656322121
6563221221
6563222111
6563222112
6563222113
6563222114
6563222115
6563222116
65632221172
65632221182
6563222121
6563222122
6563222123
6563222124
6563222125
6563222126
65632221272
65632221282
6563222131
6563222132
6563222133
6563222134
6563222135
6563222136
65632221372
65632221382
6563222141
6563222142
6563222143
6563222144
6563222145
6563222146
65632221472
65632221482
6563222181
6563222182
6563222183
6563222184

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 36
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6563222185
6563222186
65632221872
65632221882
6563222211
6563222212
6563222213
6563222214
6563222215
6563222216
6563222221
6563222222
6563222223
6563222224
6563222225
6563222226
6563222231
6563222232
6563222233
6563222234
6563222235
6563222236
6563222241
6563222242
6563222243
6563222244
6563222245
6563222246
6563222281
6563222282
6563222283
6563222284
6563222285
6563222286
6563222611
6563222612
6563222613
6563222614
6563222615
6563222616
6563222621
6563222622
6563222623
6563222624
6563222625
6563222626
6563222641
6563222642

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 37
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
	DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES
		Date : 04/09/97

6563222643
6563222644
6563222645
6563222646
6563222681
6563222682
6563222683
6563222684
6563222685
6563222686
6563224
656323111
656323112
656323113
656323114
656323115
656323116
6563231172
6563231182
6563231211
6563231212
6563231213
6563231214
6563231215
6563231216
65632312172
65632312182
6563231221
6563231222
6563231223
6563231224
6563231225
6563231226
65632312272
65632312282
65632321
65632322
65632323
65632324
65632325
65632326
656323272
656323282
6563233
6563241
6563242
6563245
656325111

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 38
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

656325112
656325113
656325114
656325115
656325116
6563251172
6563251182
6563251231
6563251232
6563251233
6563251234
6563251235
6563251236
65632512372
65632512382
6563251241
6563251242
6563251243
6563251244
6563251245
6563251246
65632512472
65632512482
6563251251
6563251252
6563251253
6563251254
6563251255
6563251256
65632512572
65632512582
656325511
656325512
656325513
656325514
656325515
656325516
656325521
656325522
656325523
656325524
656325525
656325526
65632611
65632612
65632613
65632614
65632615

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 39
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
	DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES
		Date : 04/09/97

65632616
656326172
656326182
65632621
65632622
65632623
65632624
65632625
65632626
656326272
656326282
65632681
65632682
65632683
65632684
65632685
65632686
656326872
656326882
656327
656328
656331
656332
65634
65641112
65641113
65641121
65641122
656411311
656411312
656411313
656411314
656411315
65641132
6564114
656412111
6564121121
6564121128
656412113
6564121141
6564121148
656412121
6564121221
6564122111
6564122112
6564122113
6564122114
6564122115

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 40
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6564122116
65641221171
65641221172
65641221181
65641221182
6564122121
6564122122
6564122123
6564122124
6564122125
6564122126
65641221271
65641221272
65641221281
65641221282
6564122131
6564122132
6564122133
6564122134
6564122135
6564122136
65641221371
65641221372
65641221381
65641221382
6564122141
6564122142
6564122143
6564122144
6564122145
6564122146
65641221471
65641221472
65641221481
65641221482
6564122181
6564122182
6564122183
6564122184
6564122185
6564122186
65641221871
65641221872
65641221881
65641221882
6564122211
6564122212
6564122213

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 41
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6564122214
6564122215
6564122216
65641222171
65641222181
6564122221
6564122222
6564122223
6564122224
6564122225
6564122226
65641222271
65641222281
6564122231
6564122232
6564122233
6564122234
6564122235
6564122236
65641222371
65641222381
6564122241
6564122242
6564122243
6564122244
6564122245
6564122246
65641222471
65641222481
6564122281
6564122282
6564122283
6564122284
6564122285
6564122286
65641222871
65641222881
6564122311
6564122312
6564122313
6564122314
6564122315
6564122316
65641223171
65641223181
6564122321
6564122322
6564122323

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 42
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6564122324
6564122325
6564122326
65641223271
65641223281
6564122331
6564122332
6564122333
6564122334
6564122335
6564122336
65641223371
65641223381
6564122341
6564122342
6564122343
6564122344
6564122345
6564122346
65641223471
65641223481
6564122381
6564122382
6564122383
6564122384
6564122385
6564122386
65641223871
65641223881
6564122411
6564122412
6564122413
6564122414
6564122415
6564122416
6564122421
6564122422
6564122423
6564122424
6564122425
6564122426
6564122431
6564122432
6564122433
6564122434
6564122435
6564122436

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 43
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6564122441
6564122442
6564122443
6564122444
6564122445
6564122446
6564122481
6564122482
6564122483
6564122484
6564122485
6564122486
6564122511
6564122512
6564122513
6564122514
6564122515
6564122516
6564122521
6564122522
6564122523
6564122524
6564122525
6564122526
6564122531
6564122532
6564122533
6564122534
6564122535
6564122536
6564122541
6564122542
6564122543
6564122544
6564122545
6564122546
6564122581
6564122582
6564122583
6564122584
6564122585
6564122586
6564122611
6564122612
6564122613
6564122614
6564122615
6564122616

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 44
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6564122621
6564122622
6564122623
6564122624
6564122625
6564122626
6564122641
6564122642
6564122643
6564122644
6564122645
6564122646
6564122681
6564122682
6564122683
6564122684
6564122685
6564122686
65641231
656412321
656412328
65641233
656412341
656412348
6564124
656413111
656413112
656413113
656413114
656413115
656413116
6564131171
6564131172
6564131181
6564131182
6564131211
6564131212
6564131213
6564131214
6564131215
6564131216
65641312171
65641312172
65641312181
65641312182
6564131221
6564131222
6564131223

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 45
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6564131224
6564131225
6564131226
65641312271
65641312272
65641312281
65641312282
65641321
65641322
65641323
65641324
65641325
65641326
656413271
656413272
656413281
656413282
6564133
656414111
656414112
656414113
656414114
656414115
656414116
6564141171
6564141172
6564141181
6564141182
656414121
656414122
656414123
656414124
656414125
656414126
6564141271
6564141272
6564141281
6564141282
656414131
656414132
656414133
656414134
656414135
656414136
6564141371
6564141372
6564141381
6564141382

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 46
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

656414151
656414152
656414153
656414154
656414155
656414156
6564141571
6564141572
6564141581
6564141582
656414211
656414212
656414213
656414214
656414215
656414216
656414221
656414222
656414223
656414224
656414225
656414226
656414231
656414232
656414233
656414234
656414235
656414236
656414251
656414252
656414253
656414254
656414255
656414256
656414311
656414312
656414313
656414314
656414315
656414316
656414321
656414322
656414323
656414324
656414325
656414326
656414331
656414332

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 47
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

656414333
656414334
656414335
656414336
656414351
656414352
656414353
656414354
656414355
656414356
656414411
656414412
656414413
656414414
656414415
656414416
656414421
656414422
656414423
656414424
656414425
656414426
656414451
656414452
656414453
656414454
656414455
656414456
656414511
656414512
656414513
656414514
656414515
656414516
6564145171
6564145172
6564145181
6564145182
656414521
656414522
656414523
656414524
656414525
656414526
6564145271
6564145272
6564145281
6564145282

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 48
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

656414551
656414552
656414553
656414554
656414555
656414556
6564145571
6564145572
6564145581
6564145582
656415111
656415112
656415113
656415114
656415115
656415116
6564151171
6564151172
6564151181
6564151182
6564151231
6564151232
6564151233
6564151234
6564151235
6564151236
65641512371
65641512372
65641512381
65641512382
6564151241
6564151242
6564151243
6564151244
6564151245
6564151246
65641512471
65641512472
65641512481
65641512482
6564151251
6564151252
6564151253
6564151254
6564151255
6564151256
65641512571

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 49
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

65641512572
65641512581
65641512582
6564152211
6564152212
6564152213
6564152214
6564152215
6564152216
65641522171
65641522172
65641522181
65641522182
6564152221
6564152222
6564152223
6564152224
6564152225
6564152226
65641522271
65641522272
65641522281
65641522282
6564152231
6564152232
6564152233
6564152234
6564152235
6564152236
65641522371
65641522372
65641522381
65641522382
6564152241
6564152242
6564152243
6564152244
6564152245
6564152246
65641522471
65641522472
65641522481
65641522482
6564152251
6564152252
6564152253
6564152254
6564152255

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 50
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6564152256
65641522571
65641522572
65641522581
65641522582
656415321
656415322
656415323
656415324
656415325
656415326
656415411
656415412
656415413
656415414
656415415
656415416
6564154172
6564154182
6564154211
6564154212
6564154213
6564154214
6564154215
6564154216
65641542172
65641542182
6564154221
6564154222
6564154223
6564154224
6564154225
6564154226
65641542272
65641542282
6564154231
6564154232
6564154233
6564154234
6564154235
6564154236
65641542372
65641542382
6564154241
6564154242
6564154243
6564154244
6564154245

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 51
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6564154246
65641542472
65641542482
6564154251
6564154252
6564154253
6564154254
6564154255
6564154256
65641542572
65641542582
656415511
656415512
656415513
656415514
656415515
656415516
6564155171
6564155181
656415521
656415522
656415523
656415524
656415525
656415526
6564155271
6564155281
6564156211
6564156212
6564156213
6564156214
6564156215
6564156216
6564156221
6564156222
6564156223
6564156224
6564156225
6564156226
6564156231
6564156232
6564156233
6564156234
6564156235
6564156236
6564156241
6564156242
6564156243

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 52
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6564156244
6564156245
6564156246
6564156251
6564156252
6564156253
6564156254
6564156255
6564156256
6564158
65641611
65641612
65641613
65641614
65641615
65641616
656416171
656416172
656416181
656416182
65641621
65641622
65641623
65641624
65641625
65641626
656416271
656416272
656416281
656416282
65641681
65641682
65641683
65641684
65641685
65641686
656416871
656416872
656416881
656416882
65641711
65641712
65641713
65641714
65641715
65641716
656417171
656417181

CNAMTS	VENTILATION OQN	Page 53
	SPECIFICATIONS DE REALISATION	Ref : OQN_R
DISI/PROD/SCP	DESCRIPTION DES TABLES	Date : 04/09/97

6564178
65641811
65641812
65641813
65641814
65641815
65641816
656418171
656418181
65641821
65641822
65641823
65641824
65641825
65641826
656418271
656418281
65642
65643
657211
657212
6572171
6572173
657218
65722
657232
6572381
6572383

TAB 373

PRS-NAT	CPE-PRS	ASU-NAT	CPE-NUM	AFP-PRS	OQN-PRS
1/1+	82			0	0
1/1-	82			0	0
A	2			0	0
A F	2			0	0
A N	2			0	0
AAC	52			0	2
AAD	52			0	2
AAR	52			0	2
ABA	61			0	0
ACC				0	0
ACP	52			0	2
ADO+	8			0	0
ADO-	8			0	0
AIS	22			0	0
AISF	22			0	0
AISN	22			0	0
AM	2			0	0
AM F	2			0	0
AM N	2			0	0
AMC	22			0	0
AMCF	22			0	0
AMCN	22			0	0
AMD			45112731	0	0
AMF			45112731	0	0
AMI	22			0	0
AMIF	22			0	0
AMIN	22			0	0
AMK	22			0	0
AMKF	22			0	0
AMKN	22			0	0
AMO	22			0	0
AMP	22			0	0
AMPF	22			0	0
AMPN	22			0	0
AMY	22			0	0
AMYF	22			0	0
AMYN	22			0	0
APD			45112731	0	0
APH				0	0
APM	52			0	2
APR				0	0
ARA	8			0	0
ARE	1			0	1
AREF	1			0	1
AREN	1			0	1
ARM	8			0	0
AS1	1			0	1
AS2	1			0	1
AS3	1			0	1
AS4	1			0	1
AS5	1			0	1
ATP	68			0	0

AUT			65643	0	0
B	31			0	0
B F	31			0	0
B N	31			0	0
BM	31			0	0
BM F	31			0	0
BM N	31			0	0
BP	31			0	0
BP F	31			0	0
BP N	31			0	0
BR	31			0	0
BR F	31			0	0
BR N	31			0	0
C	2			0	0
C F	2			0	0
C N	2			0	0
CAR+	82			0	0
CAR-	82			0	0
CDC			65634	0	0
CNP	2			0	0
CNPF	2			0	0
CNPN	2			0	0
COR	54			0	1
CPH	45			0	0
CRF	78			0	0
CRP	78			0	0
CS	2			0	0
CS F	2			0	0
CS N	2			0	0
CSC	2			0	0
CSCF	2			0	0
CSCN	2			0	0
CTH	71			0	0
CUM-	81			0	0
CUN-	81			0	0
CUR-	81			0	0
D	2			0	0
D F	2			0	0
D N	2			0	0
DC	2			0	0
DC F	2			0	0
DC N	2			0	0
DCM			65643	0	0
DEL			65643	0	0
ENQ			65643	0	0
ETR	78			0	0
EXP	78	AT	65643	0	0
EXS	2			0	0
FA1	1			1	1
FA2	1			1	1
FCJ	1			0	0
FE	1			0	1
FE F	1			0	1
FE N	1			0	1
FFM	1			0	1
FGA	58			0	0

FJ				1	0
FJA	1			1	1
FJC				0	0
FJL	1			1	1
FJM	1			1	1
FJO	1			1	2
FJP	1			1	1
FJR	1			1	1
FJS			45112731	0	0
FJX	1			1	1
FJY	1			1	1
FJZ	1			1	1
FMJ	1			1	1
FN		IN	656332	0	0
FNO	1			1	2
FOB	1			1	2
FOC	1			1	2
FOL	1			1	2
FOX	1			1	2
FP	1			1	1
FPA	1			1	2
FRL			457888711	0	0
FS	1			1	1
FSE	1			1	1
FSG	1			1	1
FSGF	1			1	1
FSGN	1			1	1
FSH	1			1	1
FSO	1			0	1
FSOF	1			0	1
FSOIN	1			0	1
FST	1			0	1
FSTF	1			0	1
FSTN	1			0	1
FSY	1			0	1
FTC	1			0	0
FTH	71			0	0
FTN	1			1	1
FTO	1			1	2
FTR	1			1	1
FUN	78			0	0
GA	54			0	1
HCM			65643	0	0
HN				0	0
HNN	1			0	1
HS	2			0	0
HTH	68	PS	657211	0	0
HTHPS				0	0
HUM	51			0	1
IAP	1			0	1
IC			45112731	0	0
ICE	78			0	0
ICR	78			0	0
ICS			45112731	0	0
ID				0	0
IDM				0	0

IDP				0	0
IF				0	0
IFA				0	0
IG			45112731	0	0
IGA			45112731	0	0
IGB			45112731	0	0
IGM			45112731	0	0
IGP			45112731	0	0
IK				0	0
IKM				0	0
IKP				0	0
IKS				0	0
IMD			45112731	0	0
IPD			45112731	0	0
IPS	78	PS	657218	0	0
IPSPS				0	0
IRA	8			0	0
IRG	8			0	0
IRM	8			0	0
IRP	8			0	0
ISD				0	0
ITD				0	0
IVB			45112731	0	0
IVE			45112731	0	0
K	2			0	0
K F	2			0	0
K N	2			0	0
KA	2			0	0
KA F	2			0	0
KA N	2			0	0
KA U			6572381	0	0
KB	32			0	0
KB F	32			0	0
KB N	32			0	0
KC	2			0	0
KC F	2			0	0
KC N	2			0	0
KCC	2			0	0
KCCF	2			0	0
KCCN	2			0	0
KE	2			0	0
KE F	2			0	0
KE N	2			0	0
KFA	2			0	0
KFB	2			0	0
KTH	2			0	0
KZ	2			0	0
LAI	51			0	1
LEN	53			0	2
LUN	53			0	2
MAC	52			0	2
MAD	52			0	2
MAJ+	82			0	0
MAJ-	82			0	0
MCR			65642	0	0
MIJ+	82			0	0

MIJ-	82			0	0
MIN+	82			0	0
MIN-	82			0	0
MIT+	82			0	0
MIT-	82			0	0
MPI	45			0	0
MTP			65642	0	0
MX1	44			0	0
MX4	42			0	0
MX7	43			0	0
NA				0	0
NOR+	82			0	0
NOR-	82			0	0
OPR	53			0	2
OPT	53			0	2
ORC	54			0	1
ORP	54			0	1
ORT	2			0	0
P	2			0	0
P F	2			0	0
P N	2			0	0
P01			657218	0	0
P02			657218	0	0
P03			657218	0	0
P04			657218	0	0
P05			657218	0	0
P06			657218	0	0
P07			657218	0	0
P08			657218	0	0
P10			657218	0	0
P11			657218	0	0
P12			657218	0	0
P13			657218	0	0
P14			657218	0	0
P16			657218	0	0
P17			657218	0	0
P18			657218	0	0
PA	54			0	1
PAN	52			0	2
PAU	54			0	1
PB	32			0	0
PB F	32			0	0
PB N	32			0	0
PDO	78			0	0
PEX	54			0	1
PFR	78	PS	657232	0	0
PH1	41			0	0
PH4	41			0	0
PH7	41			0	0
PHA	4			0	0
PHJ	1			0	1
PHN				0	0
PI			656331	0	0
PIA	55			0	1
PII	55			0	1
PJ	1			1	1

PJC				0	0
PME	55			0	1
PMR	41			0	0
POC	54			0	1
POS+	8			0	0
POS-	8			0	0
PPD	52			0	2
PPS	52			0	2
PRA	2			0	0
PRE+	8			0	0
PRE-	8			0	0
PRO	2			0	0
PSD			657212	0	0
RAS			65642	0	0
RCS			65642	0	0
REN+	82			0	0
REN-	82			0	0
REV			65642	0	0
RF	1			1	2
RFN			656332	0	0
RFP			65642	0	0
RFT			65642	0	0
ROB			65642	0	0
ROR			65642	0	0
RP	1			1	2
RPI			656331	0	0
RPJ	1			1	1
RTP			656331	0	0
RVI			65642	0	0
SAP	1			0	1
SC	2			0	0
SC F	2			0	0
SC N	2			0	0
SCH	1			0	1
SCM	2			0	0
SCMF	2			0	0
SCMN	2			0	0
SCP	2			0	0
SCPF	2			0	0
SCPN	2			0	0
SD	1			1	1
SDG	1			1	1
SEC			65722	0	0
SES	2			0	0
SF	2			0	0
SF F	2			0	0
SF N	2			0	0
SFI	22			0	0
SFIF	22			0	0
SFIN	22			0	0
SHO	1			0	1
SIN	1			0	1
SMU	68			0	0
SNG	51			0	1
SNM			657218	0	0
SNS	1			1	1

SPB	1			0	1
SPM	2			0	0
SPMF	2			0	0
SPMN	2			0	0
SPR	2			0	0
SSM	1			0	1
STC	55			0	1
STH	2			0	0
TB	32			0	0
THR	2			0	0
THS	71			0	0
TO	2			0	0
TP			656331	0	0
TRC	78			0	0
TRF	68			0	0
TRP	68			0	0
TSG	51			0	1
TTH	68	PS	657211	0	0
TTHPS				0	0
TXI	62			0	0
UPH	45			0	0
V	2			0	0
V F	2			0	0
V N	2			0	0
VA	2			0	0
VA U			6572381	0	0
VEH	56			0	2
VER	53			0	2
VNP	2			0	0
VNPF	2			0	0
VNPN	2			0	0
VP	68			0	0
VS	2			0	0
VS F	2			0	0
VS N	2			0	0
VSL	61			0	0
VU	2			0	0
Z	2			0	0
Z F	2			0	0
Z N	2			0	0
ZN	2			0	0
ZN F	2			0	0
ZN N	2			0	0
ZRA	1			1	1

TAB 374

PRA-ROL	PRA-SPE	CPE-PRA									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
pres	1	2	1								
pres	2	4	3								
pres	3	4	3								
pres	4	4	3								
pres	5	4	3								
pres	6	4	3								
pres	7	4	3								
pres	8	4	3								
pres	9	4	3								
pres	10	4	3								
pres	11	4	3								
pres	12	4	3								
pres	13	4	3								
pres	14	4	3								
pres	15	4	3								
pres	16	4	3								
pres	17	4	3								
pres	18	4	3								
pres	19	81				71					
pres	21	82			82		72				
pres	24										
pres	26										
pres	27										
pres	28										
pres	29										
pres	30										
pres	31	4	3								
pres	32	4	3								
pres	33	4	3								
pres	35	4	3								
pres	36	81				71					
pres	37	4	3								
pres	38	2	1								
pres	39										
pres	40										
pres	41	4	3								
pres	42	4	3								
pres	43	4	3								
pres	44	4	3								
pres	45	4	3								
pres	46	4	3								
pres	47	4	3								
pres	48	4	3								
pres	49	4	3								
pres	50										
pres	70	4	3								
pres	71	4	3								
pres	72	4	3								
pres	73	4	3								
pres	74	4	3								
pres	75	4	3								
pres	76	4	3								

pres	77	4	3							
pres	78	4	3							
hono	1	112	111							
hono	2	114	113							
hono	3	114	113							
hono	4	114	113							
hono	5	114	113							
hono	6	114	113							
hono	7	114	113							
hono	8	114	113							
hono	9	114	113							
hono	10	114	113							
hono	11	114	113							
hono	12	114	113							
hono	13	114	113							
hono	14	114	113							
hono	15	114	113							
hono	16	114	113							
hono	17	114	113							
hono	18	114	113							
hono	19	32				31				
hono	21	122	122		122		121			
hono	24									
hono	26									
hono	27									
hono	28									
hono	29									
hono	30									
hono	31	114	113							
hono	32	114	113							
hono	33	114	113							
hono	35	114	113							
hono	36	34				33				
hono	37	114	113							
hono	38	112	111		111					
hono	39									
hono	40									
hono	41	114	113							
hono	42	114	113							
hono	43	114	113							
hono	44	114	113							
hono	45	114	113							
hono	46	114	113							
hono	47	114	113							
hono	48	114	113							
hono	49	114	113							
hono	50									
hono	70	114	113							
hono	71	114	113							
hono	72	114	113							
hono	73	114	113							
hono	74	114	113							
hono	75	114	113							
hono	76	114	113							
hono	77	114	113							
hono	78	114	113							

TAB 375

PSH-DMT1	PSH-DMT2	CPE-DMT
035		312
039		312
043		312
076		312
101	103	312
108	127	312
129	136	312
137	162	311
163	165	313
166	173	314
174		312
178	180	314
181		311
182		314
183		313
184	185	314
187		314
189	194	314
195		315
196		315
198		312
206		314
214		314
217		314
219	222	314
223		312
224		314
225		312
226		314
227		314
230		315
236		315
252		314
263		314
278	301	21
302		312
303		312
304	307	311
308		312
309		313
310		312
311		311
312		312
313		315
314		311
316		311
319		21
320		21
333	334	22
338	342	22
355		24
389		313

397	399	22
457	460	314
462	468	314
552	556	312
557		311
559		21
567		28
573		22
575	578	22
590	592	21
593	595	314
604	625	314
627		314
628		311
630		21
631		313
633		24
635	639	312
640		311
641		312
644	648	312
649	651	314
654		21
663	664	312
666	687	21
688	689	22
690		21
691		22
694		28
698		22
715		312
717		312
718		311
719		313
720	723	312
728	733	312
734	736	311
737	739	314
742	744	312
753		312
797	801	312
803		315
806	808	315
825	827	312
828	835	314
836	839	21
901	902	21
936		22
939		22

TAB 376

PSH-CAT	PUB-TOP	PRI-TOP
125	1	1
130	1	1
132	1	0
133	1	0
134	1	0
142	1	1
223	1	0
224	1	0
228	1	0
230	1	0
268	1	1
269	1	1
289	1	1
297	1	1
347	1	1
413	1	0
414	1	0
439	1	1

TAB 377

PSH-MFT	STJ-INF	STJ-SUP
1	*	*
2	1	0
3	1	*
4	*	1
5	*	1
6	*	0
7	*	0
8	*	*
9	1	0
10	1	0
11	*	*
12	*	*
13	*	*
14	1	0

TAB 351

REGIME	AS	MA	AT	DC	IN	PS
001	000	000	003	000	000	035
002	000	000	003	000	000	035
003	000	000	003	000	000	035
004	000	000	003	000	000	035
005	000	000	003	000	000	035
006	000	000	003	000	000	035
007	000	000	003	000	000	035
008	000	000	003	000	000	035
009	000	000	003	000	000	000
010	030	030	000	000	030	030
020	030	030	000	000	030	030
030	030	030	000	000	030	030
040	030	030	000	000	030	030
050	007	007	000	000	000	035
060	007	007	000	007	007	035
080	005	000	000	000	000	035
090	007	007	000	000	000	035
094	000	000	003	000	000	000
100	005	005	000	005	005	035
101	005	005	003	005	005	035
102	005	005	003	005	005	035
103	007	007	000	000	000	035
104	005	005	003	005	000	000
105	005	005	003	005	005	035
106	005	005	000	000	000	035
107	005	005	000	000	000	035
110	006	006	003	000	000	035
120	007	007	000	007	007	035
130	016	016	000	000	000	035
140	007	007	003	000	000	035
150	007	007	003	007	000	035
160	025	025	000	025	025	035
170	025	025	000	025	025	035
180	026	026	000	000	000	035
181	026	026	003	000	000	035
189	026	026	000	000	000	035
191	000	000	003	000	007	035
200	005	005	000	005	000	035
201	005	005	003	005	000	035
205	005	005	003	000	000	000
210	005	005	000	005	000	035
211	005	005	003	005	005	035
220	000	000	000	000	005	000
224	000	000	000	000	005	000
230	010	010	000	000	000	035
243	011	011	003	000	000	035
250	015	015	000	000	000	035
260	010	010	000	000	000	035
270	011	011	000	000	000	035
280	006	006	000	000	000	035
290	012	012	000	000	012	035
291	012	012	003	000	012	035

300	012	012	000	000	000	035
310	010	010	000	000	010	035
312	010	010	000	000	000	035
320	012	012	000	000	012	035
330	007	007	000	000	007	035
340	005	005	003	005	000	035
350	015	015	000	000	000	035
360	010	010	000	000	000	035
370	011	011	000	000	000	035
390	007	007	000	000	000	035
400	020	020	000	020	020	035
405	020	020	003	020	020	035
410	000	000	000	000	000	035
415	000	000	003	000	000	035
420	000	000	000	000	020	035
425	000	000	003	000	020	035
430	000	000	000	000	020	035
435	000	000	003	000	020	035
440	020	020	000	020	000	035
445	020	020	003	020	000	035
480	020	020	000	020	020	035
485	020	020	003	020	020	035
490	020	020	000	020	000	035
495	020	020	003	020	000	035
530	006	006	000	000	000	035
540	016	016	000	000	000	035
550	006	006	000	000	006	035
560	006	006	000	000	000	035
600	025	025	000	025	025	035
610	025	025	000	000	000	035
620	025	025	000	025	025	035
630	025	025	000	000	000	035
650	007	007	000	000	000	035
652	039	039	003	000	000	000
656	039	039	003	000	000	035
657	039	039	003	000	000	000
658	039	039	003	000	000	000
660	005	005	000	000	000	035
669	007	007	000	000	000	035
670	005	005	000	000	000	000
701	027	027	001	000	000	035
710	027	027	000	000	000	035
720	028	028	000	000	000	000
721	028	028	002	000	000	000
730	028	028	000	000	000	000
740	027	027	000	000	000	035
741	027	027	001	000	000	035
742	027	027	000	000	000	035
750	028	028	000	000	000	000
800	021	021	000	000	000	035
810	021	021	000	000	000	035
815	022	022	000	000	022	035
820	021	021	000	000	000	035
825	023	023	003	000	000	035
826	023	023	003	000	000	035
827	023	023	003	000	000	035

830	021	021	000	000	000	035
832	021	021	000	000	000	035
840	021	021	000	000	000	035
850	021	021	000	000	000	035
860	021	021	003	000	000	035
870	021	021	000	000	000	035
880	021	021	000	000	000	035
890	021	021	000	000	000	035
900	017	017	000	017	000	035
910	017	017	000	017	000	035
920	017	017	000	017	000	035
930	017	017	000	017	000	035
940	017	017	000	017	000	035
950	017	017	000	000	000	035
960	017	017	000	000	000	035
970	017	017	000	000	000	035
980	017	017	000	000	000	035
990	017	017	000	000	000	035

TAB 352

Code interne	Gestion	Code	Branche
001	ai 1	35	at
002	ai 2	36	at
003	an	37	at
005	ma 1	01	as
006	ma 2	02	as
007	ma 3	03	as
010	mb 1	06	as
011	mb 2	07	as
012	mb 3	08	as
015	mc	11	as
016	md	13	as
017	me	15	as
020	mf 1	17	as
021	mf 2	18	as
022	mf 3	19	as
023	mf 4	20	as
025	mg	24	as
026	mh	26	as
027	mi 1	28	as
028	mi 2	29	as
030	mn	33	as
031	tl	00	as
035	sm	43	as
036	sa	44	at
037	tm	55	as
038	ta	56	at
039	mw	34	as

